



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

**CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS
SOCIALES (CIAS)**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE**





SOMMAIRE

Convention :	p. 4
Annexe 1 : Diagnostic partagé - Joint en document annexe.....	p. 18
Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	p.19
Annexe 3 : Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	p.21
AXE PETITE ENFANCE	p.24
- Fiche action n° 1 « Créer un observatoire des familles sur le territoire »	
- Fiche action n°2 « Créer un lieu ressources pour les familles du territoire »	
- Fiche action n°3 « Développer le partenariat entre les différents acteurs pour répondre aux besoins spécifiques (handicap, horaires atypiques) »	
- Fiche action n°4 « Développer le réseau d'acteurs du territoire »	
AXE ENFANCE	p.31
- Fiche action n°5 « Actualiser le guide de l'enfant du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »	
- Fiche action n°6 « Etudier le développement sur le territoire de l'aide aux devoirs »	
- Fiche action n°7 « Envisager l'harmonisation des pratiques et des outils »	
- Fiche action n°8 « Organiser des rencontres entre professionnels et réfléchir à une transition entre les différentes tranches d'âges »	
AXE JEUNESSE	p.35
- Fiche action n°9 « Faciliter l'accès à la formation BAFA et favoriser l'engagement des jeunes sur le territoire »	
- Fiche action n°10 « Aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public »	
- Fiche action n°11 « Faire rayonner le Point Information Jeunesse (PIJ) »	
AXE PARENTALITE	p. 40
- Fiche action n°12 « Créer un réseau parentalité – REAAP »	
- Fiche action n°13 « Améliorer et renforcer la communication »	
- Fiche action n°14 « Organiser des actions de sensibilisation et de prévention (CTG/CLS) »	
- Fiche action n°15 « Réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement du LAEP »	
AXE INCLUSION HANDICAP	p.44
- Fiche action n°16 « Elaborer un livret/répertoire et site internet/application »	
- Fiche action n°17 « Mettre en place un réseau et des actions passerelles avec les partenaires de proximité »	
- Fiche action n°18 « Mettre en place des actions de répit et des espaces d'échanges pour les aidants ».	



AXE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE -----p.50

- Fiche action n° 19 « Mettre en place un réseau de professionnels de « l’animation de la vie sociale » du Pays de Saint gilles croix de vie »
- Fiche action n°20 « Mieux connaître les besoins de la population à l’échelle de l’agglomération en matière d’animation de la vie sociale »

AXE ACCES AUX DROITS/INCLUSION NUMERIQUE/MOBILITE -----p.54

- Fiche action n°21 « Mettre en place un réseau de professionnels et valoriser les actions »
- Fiche action n°22 « Améliorer l’accompagnement des publics »
- Fiche action n°23 « Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter et améliorer les déplacements de la population »

LOGEMENT/AMELIORATION DE L’HABITAT -----p.58

- Fiche action n°24 « Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter l’installation des familles, jeunes et seniors sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie »

COOPERATION TERRITORIALE CTG -----p.59

- Fiche action n°25« Définir le schéma de coopération territoriale pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie »

Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg ----- p. 60

Annexe 5 : Evaluation ----- p. 61

Annexe 6 : Décisions du Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération, du Conseil d’Administration du CIAS et des Conseils Municipaux des communes - Joints en document annexe p. 62



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michel PEZAS et par sa Directrice, Madame Sylvie GUEDON, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son Président, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Agglomération ;

Et

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son Président, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration ;

Et

- La commune de l'Aiguillon sur Vie représentée par son maire, Monsieur André COQUELIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Brem sur Mer représentée par son maire, Monsieur Yann THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Brétignolles sur Mer représentée par son maire, Frédéric FOUQUET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Coëx représentée par son maire, Monsieur Thierry FAVREAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Commequiers représentée par son maire, Monsieur Philippe MOREAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Givrand représentée par son maire, Monsieur Laurent DURANTEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;



- La commune de La Chaize Giraud représentée par son maire, Monsieur Jean-François BIRON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Landevieille représentée par son maire, Madame Isabelle DURANTEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de Conseil Municipal ;
- La commune de Le Fenouiller représentée par son maire, Madame Isabelle TESSIER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Notre Dame de Riez représentée par son maire, Monsieur Hervé BESSONNET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son maire, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Saint Hilaire de Riez représentée par son maire, Madame Kathia VIEL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Saint Maixent sur Vie représentée par son maire, Monsieur Jean SOYER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La commune de Saint Révérend représentée par son maire, Monsieur Lucien PRINCE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

ci-après dénommée « les communes » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 6 octobre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du 6 septembre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu les délibérations des communes concernées figurant en annexe 6 de la présente convention.



Article préliminaire : Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.



La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales sont précisées en annexe 1 de la présente convention ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée en annexe 2 de la présente convention ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'inclusion handicap, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'accès et le maintien dans le logement et la prévention santé (en lien avec Contrat Local de Santé).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les communes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie concernent les champs d'intervention suivants :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et améliorer son efficacité en luttant contre les inégalités sociales ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à renforcer leurs compétences éducatives ;
- Développer l'accès aux droits et aux services.

Article 3 : Les champs d'intervention (cf. statuts champs de compétences Agglomération / CIAS / communes)

La Communauté d'Agglomération au titre des compétences « politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat », « organisation de la mobilité » et « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services y afférents ».

Le centre Intercommunal d'Actions Sociales au titre de l'action sociale :

- « L'Enfance : coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la Caf et la Msa, gestion et coordination des multi-accueils de Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx, gestion des relais assistants maternels, gestion du Lieu Accueil Enfant Parent, gestion de la compétence extra-scolaire et coordination des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires, gestion d'actions éducatives
- Santé et Handicap : politique de lutte contre la désertification médicale, soutien aux actions de santé publique, analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.
- Logement social : animation de la CIL, coordination des structures oeuvrant en matière de logement social, participation au fonds solidarité logement. »

Les communes, au titre des compétences périscolaire et jeunesse, mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes



- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :



Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf de Vendée, la Communauté d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de la Communauté d'Agglomération, du Centre Intercommunal d'Actions Sociales et des communes.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Le secrétariat permanent est assuré par le(s) chargé(s) de coopération territoriale.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.



Article 9 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure



En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Saint Hilaire de Riez, le 1^{er} décembre 2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 17 pages par les parties et les 6 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de la Vendée		La Communauté d'Agglomération et le Centre Intercommunal d'Actions Sociales	
La Directrice, Madame Sylvie GUEDON 	Le Président, Monsieur Michel PEZAS 	Le Président, Monsieur François BLANCHET 	
La commune de L'Aiguillon sur Vie	La commune de Brem Sur Mer	La commune de Brétignolles sur Mer	
Le Maire, Monsieur André COQUELIN 	Le Maire, Monsieur Yann THOMAS 	Le Maire, Monsieur Frédéric FOUQUET 	
La commune de Coëx	La commune de Commequiers	La commune de Givrand	
Le Maire, Monsieur Thierry FAVREAU 	Le Maire, Monsieur Philippe MOREAU 	Le Maire, Monsieur Laurent DURANTEAU 	





<p>La commune de La Chaize Giraud</p> <p>Le Maire, Monsieur Jean-François BIRØN</p> 	<p>La commune de Landeveille</p> <p>Le Maire, Madame Isabelle DURANTEAU</p> 	<p>La commune de Le Fenouiller</p> <p>Le Maire, Madame Isabelle TESSIER</p> 
<p>La commune de Notre Dame de Riez</p> <p>Le Maire, Monsieur Hervé BESSONNET</p> 	<p>La commune de Saint Gilles Croix de Vie</p> <p>Le Maire, Monsieur François BLANCHET</p> 	<p>La commune de Saint Hilaire de Riez</p> <p>Le Maire, Madame Kathia VIEL</p> 
<p>La commune de Saint Maixent sur Vie</p> <p>Le Maire, Monsieur Jean SOYER</p> 	<p>La commune de Saint Révérend</p> <p>Le Maire, Monsieur Lucien PRINCE</p> 	



Annexe 1 : Diagnostics partagés – Joints en document annexe

- Analyse des besoins sociaux (ABS) 2020/2026 réalisée par le CIAS en 2022



- Rapport « évaluation des attentes et des besoins des adolescents et des familles du territoire » réalisé par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en 2019.



EVALUATION DES ATTENTES ET BESOINS DES
ADOLESCENTS ET DES FAMILLES DU
TERRITOIRE



Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale
Liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues.

TERRITOIRE AGGLOMERATION PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE (compétence communautaire par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)	
Crèche (gérée par le CIAS)	« L'île aux couleurs » St Hilaire de Riez (35 places) 147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez
Petite crèche (gérée par le CIAS)	« L'île aux rêves » Brétignolles sur Mer (15 places) 19 rue de la Gîte – 85470 Brétignolles sur Mer
Micro- crèche (gérée par le CIAS)	« L'île aux jardins » Coex (12 places) 13 bis, rue des Tisserands – 85220 Coex
LAEP (compétence communautaire par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)	
LAEP itinérant (géré par le CIAS)	147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez Rue de la Fontaine – 85470 Brem sur Mer 13 bis, rue des Tisserands – 85220 Coex
RPE (compétence communautaire par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)	
RPE fixe (géré par le CIAS)	« RPE 1 » Saint Hilaire de Riez 147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez
RPE itinérant (géré par le CIAS)	« RPE 2 » itinérant Espace Vie et Loisirs – Rue de la Fontaine 85470 Brem sur Mer
Accueil de loisirs (ALSH) mercredi et vacances scolaires - compétence communautaire par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS)	
ALSH (géré par le CIAS)	« Espace Vie et Loisirs Brem – Brétignolles » Rue de la Fontaine – 85 470 Brem sur Mer
ALSH (géré par l'association Familles Rurales de Coex)	« La courte échelle » Coex 13 rue des Tisserands – 85220 Coex
ALSH (géré par le CIAS avec mise à disposition de la commune)	« 1 2 3 Soleil » Commequiers 160 Allée de la vigne au Roi – 85220 Commequiers
ALSH (géré par le CIAS) avec mise à disposition de la commune	« Pôle enfance jeunesse » Le Fenouiller 24 rue de la Grande Vigne – 85800 Le Fenouiller
ALSH (géré par le CIAS – marché public avec l'IFAC)	« La Pom'd'Happy » Givrand/L'Aiguillon sur Vie 22 rue de la Rousselotière – 85800 Givrand
ALSH (géré par une association)	« Les Aventur'Riez » Notre Dame de Riez 9 rue Louis XIII – 85270 Notre Dame de Riez
ALSH (géré par le centre socio-culturel associatif)	« La Petite Gare » St Gilles Croix de Vie 35 rue du Maréchal Leclerc – 85800 St Gilles Croix de Vie
ALSH (géré par le CIAS) et mise à disposition du personnel	« La Maison de l'enfant » St Hilaire de Riez 145 avenue de l'Isle de Riez – 85270 St Hilaire de Riez
ALSH (géré par le CIAS – marché public avec à l'IFAC)	Accueil de loisirs St Révérend Rue Pierre de Coubertin – 85220 St Révérend
Accueil de loisirs périscolaire (ALSH) matin/soir (compétence communale – Gestion assurée par les communes ou par les associations)	
ALSH (géré par la commune de Brem sur Mer)	« Espace Vie et Loisirs » Brem – Brétignolles Rue de la Fontaine – 85 470 Brem sur Mer
ALSH (géré par la commune de Brétignolles sur Mer)	Accueil périscolaire Brétignolles sur Mer 85470 Brétignolles sur Mer
ALSH (géré par l'association Familles Rurales de Coex)	« La courte échelle » Coex 13 rue des Tisserands – 85220 Coex



ALSH (géré par la commune de Commequiers)	Accueil périscolaire organisé sur 3 sites : école privée (restaurant scolaire) et école publique (salle de motricité pour les maternels et restaurant scolaire pour les élémentaires) 85220 Commequiers
ALSH (géré par la commune de Givrand et l'Aiguillon sur Vie et l'IFAC)	« La Pom'd'Happy » Givrand/L'Aiguillon sur Vie 22 rue de la Rousselotière – 85800 Givrand
ALSH (géré par l'association Familles Rurales de Landevieille)	Accueil périscolaire Landevieille
ALSH (géré par la commune du Fenouiller)	Pôle Enfance Jeunesse 24 rue de la Grande Vigne 85800 le Fenouiller
ALSH (gestion par une association)	Accueil périscolaire Notre Dame de Riez
ALSH (géré par la commune de St Gilles Croix de Vie)	Accueil périscolaire St Gilles Croix de Vie
ALSH (géré par la commune de St Hilaire de Riez)	Accueil périscolaire St Hilaire de Riez
ALSH (géré par la commune de St Révérend et l'IFAC))	Accueil périscolaire St Révérend
Espace Jeunes (compétence communale – Gestion assurée par les communes ou par les associations)	
Espace jeunes (géré par l'association l'écho des jeunes)	« Echo des jeunes » Brem sur Mer
Espace pré-ados (géré par la commune de Brétignolles sur Mer)	« Semaine Loisirs » Brétignolles sur Mer
Espace pré-ados (gestion par l'association Familles Rurales)	« Accueil pré-ados » Coex
Espace jeunes (géré par la commune de Commequiers)	« Viv'Ados » Commequiers
Espace jeunes (géré par la commune de Givrand et l'Aiguillon sur Vie et l'IFAC)	« L'Eldor'ados » Givrand
Espace jeunes (géré par la commune du Fenouiller)	« Féno'mène » Le Fenouiller
Espace jeunes (géré par le centre socio-culturel « la Petite Gare »)	« Color Ados et Club de jeunes » St Gilles Croix de Vie
Espace jeunes (géré par la commune de St Hilaire de Riez)	« 45 Tours » St Hilaire de Riez
France SERVICE (compétence Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie)	
France service (avec des permanences itinérantes)	Siège de l'Agglomération ZAE Le Soleil Levant – CS63669 Givrand 85806 St Gilles Croix de Vie
CENTRE SOCIAL	
Centre socio-culturel associatif	« La Petite Gare » 35 rue Maréchal Leclerc - 85800 St Gilles Croix de Vie
LUDOTHEQUE	
Centre socio-culturel associatif	« La Petite Gare » 35 rue Maréchal Leclerc - 85800 St Gilles Croix de Vie
ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)	
EVS associatif avec rayonnement intercommunal	Accorderie du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 7 rue Jules Ferry – 85800 St Gilles Croix de Vie
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)	
FJT Escale Ouest	« Résidence Equinoxe » 71 rue de la Drie – 85800 St Gilles Croix de Vie

Annexe 3 : Plan d'actions 2022 - 2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagésSynthèse du plan d'actions CTG

THEMATIQUE	ENJEU	ACTION	N° FICHE ACTION	ECHÉANCIER
PETITE ENFANCE	Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée	CREER UN OBSERVATOIRE DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE	1	2024
		CREER UN LIEU RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE (fiche action commune avec la thématique Enfance)	2	2024
	Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance	DEVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS POUR REPENDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES (horaires atypiques, enfants en situation de handicap)	3	2023
		DEVELOPPER LE RESEAU D'ACTEURS DU TERRITOIRE	4	2024
ENFANCE	Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques	CREER UN « LIEU RESSOURCES »	Fiche action n°2	
		ACTUALISER LE GUIDE DE L'ENFANT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	5	2023
		ETUDIER LE DEVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AIDE AU DEVOIRS	6	2023
		ENVISAGER L'HARMONISATION DES PRATIQUES ET OUTILS	7	2025
		ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE PROFESSIONNELS ET REFLECHIR A UNE TRANSITION ENTRE LES DIFFERENTES TRANCHES D'AGE	8	2023



JEUNESSE	Soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge adulte	FACILITER L'ACCES A LA FORMATION BAFI ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE	9	2023
		ALLER A LA RENCONTRE DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC	10	2024
PARENTALITE	Aider les familles dans tous les âges de l'enfant (de 0 à son rôle de parent)	FAIRE RAYONNER LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE	11	2023
		CREER UN RESEAU PARENTALITE REAAP	12	2023
		AMELIORER ET RENFORCER LA COMMUNICATION	13	2023
		ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION	14	2024
		REFLECHIR A DE NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU LAEP	15	2023
INCLUSION HANDICAP	Favoriser l'inclusion des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner les familles	ELABORER UN LIVRET REPERTOIRE ET SITE INTERNET / APPLICATION	16	2024
		METTRE EN PLACE UN RESEAU ET DES ACTIONS PASSERELLES AVEC LES PARTENAIRES DE PROXIMITE	17	2023
		METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE REPIT ET DES ESPACES D'ECHANGES POUR LES AIDANTS	18	2024
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Etudier et poursuivre la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaboration avec les acteurs existants Amener l'ensemble de l'offre du territoire « animation de la vie sociale » vers la population	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	19	2023
		MIEUX CONNAITRE LES BESOINS DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	20	2025



ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE	Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ET VALORISER LES ACTIONS	21	2023
		AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	22	2024
		POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION	23	2023
LOGEMENT / AMELIORATION DE L'HABITAT	Permettre l'accessibilité d'un logement à tous	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES, JEUNES ET SENIORS SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	24	2023
COORDINATION/ COOPERATION CTG	Définir le schéma de coopération territoriale	ELABORER LE SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIALE POUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	25	2023



FICHE ACTION N° 1

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU : ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES FAMILLES A LA RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE ET FAVORISER L'ACCES A UNE OFFRE DE GARDE ADAPTEE ET DIVERSIFIEE	CREER UN OBSERVATOIRE DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	<ul style="list-style-type: none">- 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents)- 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans)- 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil)- 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS- 3 micro-crèches privées- 9 maisons d'assistants maternels- 9 accueils de loisirs (compétence communautaire)- 8 structures jeunes (compétence communale)- 1 France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	- Créer un observatoire des familles
Public « cible »	- Familles avec enfants de moins de 6 ans
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les caractéristiques des familles des 14 communes- Être en mesure d'analyser l'évolution des familles du territoire- Recenser les besoins des familles- Analyser les usages des familles sur les services, équipements existants et sites utilisés (monenfant.fr, etreparent85.fr...)- Faire des liens entre cet observatoire local et des dispositifs départementaux/nationaux- Permettre aux élus de définir leur politique locale en fonction des données de cet observatoire- Promouvoir cet outil auprès des partenaires locaux pour affiner les stratégies à mettre en place pour le territoire
Calendrier prévisionnel :	- 2024
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG.- A articuler avec les missions des Relais Petite Enfance gérés par le CIAS (référentiel national)
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- La CAF, les structures petite enfance (crèches, RPE), LAEP, micro-crèches privées, les MAM, les associations locales, les prestataires de garde à domicile, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la Protection Maternelle Infantile, l'Union départementale des associations familiales de la Vendée



Moyens financiers :	- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions/an- Nombre de partenaires du territoire utilisant cet outil- Livrables de l'observatoire (caractéristiques des familles, besoins repérés des parents, axes d'évolution...)- Pertinence de l'outil pour mieux connaître les besoins des familles et appuyer la politique petite enfance du territoire- Pistes d'améliorations éventuelles



FICHE ACTION N°2

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU: ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES FAMILLES A LA RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE ET FAVORISER L'ACCES A UNE OFFRE DE GARDE ADAPTEE ET DIVERSIFIEE	CREER UN LIEU RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	<ul style="list-style-type: none">- 1008 familles Caf et Msa avec enfants de - 3 ans (dont 9,8% de monoparents)- 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans)- 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil)- 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS- 3 micro-crèches privées- 9 maisons d'assistants maternels (MAM)- 9 accueils de loisirs (compétence communautaire)- 8 structures jeunes (compétence communale)- France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	- Créer un lieu ressources pour les familles du territoire (fixe et/ou itinérant)
Public « cible »	- Familles avec enfants et adolescents
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les familles dans leurs démarches et recherches de mode de garde et de mode de loisirs collectifs en complémentarité des services existants (notamment Relais Petite Enfance, monenfant.fr)- Être en mesure de répondre à des demandes spécifiques comme le handicap, les horaires atypiques- Pouvoir organiser des conférences d'information, de sensibilisation ou animer des ateliers pour les familles- Pouvoir accueillir des permanences de la Caf, la PMI, France Services, Maison des Adolescents...- Centraliser les besoins des familles et les partager avec l'observatoire (Cf. fiche action n°1)- Envisager la centralisation de saisie informatique, facturation ...
Observations :	- Les interlocuteurs devront avoir une vision et une connaissance globale du territoire en partenariat avec les communes, le CIAS et l'Agglomération (ateliers pour les familles qui bénéficient de l'Aide Alimentaire par exemple, etc..)
Calendrier prévisionnel :	- 2024
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG.- A articuler avec les missions des Relais Petite Enfance gérés par le CIAS (référentiel national)



Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- La CAF, toutes les structures du territoire, (crèches, RPE, LAEP...), les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la protection Maternelle Infantile, le Conseil Départemental, le Pôle ressources Handicap (MDPH), les CCAS, l'Union départementale des associations familiales, France Services...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Mise à disposition de lieu(x) accessible(s) aux publics des 14 communes (construction, aménagement de bâtiment existant...)- X ETP personnel(s) assurant les missions attribuées à ce « lieu ressources » (à définir en fonction du projet)
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Aides à l'investissement et/ou au fonctionnement à solliciter auprès des partenaires en fonction du projet (CAF, Etat, Conseil Départemental...)
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Accessibilité et visibilité du ou des lieu(x) ressources par les familles et partenaires des 14 communes- Suivi des demandes des familles (solutions apportées, difficultés rencontrées, freins identifiés...)- Nombre de réponses apportées aux demandes spécifiques (enfant en situation de handicap, familles avec horaires atypiques, familles en insertion...)- Nombre de partenaires mobilisés- Place des différents acteurs dans l'appropriation du ou des « lieu(x) ressources »- Outils de communication mis en place



FICHE ACTION N°3

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE	DEVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES (HANDICAP, HORAIRES ATYPIQUES)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	<ul style="list-style-type: none"> - 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents) - 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans) - 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) - 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS - 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS - 3 micro-crèches privées - 9 maisons d'assistants maternels (MAM) - 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) - 8 structures jeunes (compétence communale) - Prestataire(s) de garde à domicile
Objectif général :	- Développer le partenariat des différents acteurs petite enfance afin de répondre à la demande en besoins de garde spécifiques
Public « cible »	- Professionnels et acteurs de la petite enfance (enfants - 6 ans)
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens / de la complémentarité entre acteurs de la petite enfance pour permettre l'accueil des enfants quel que soit leur spécificité et pour assurer leur bien-être (enfant en situation de handicap et horaires atypiques) - Communiquer sur les aides et outils existants (aides financières Caf...) - Travailler en lien avec le Pôle Ressources Handicap (MDPH) - Mutualiser les formations du personnel encadrant
Calendrier prévisionnel :	- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG
Partenaires :	- Toutes les structures du territoire, crèches, RPE, LAEP, le CIAS, les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la protection Maternelle Infantile, le Pôle ressources Handicap (MDPH), la CAF...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel...)
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et fréquence - Nombre d'actions menées et partagées - Freins identifiés pour développer le partenariat - Nombre de réponses apportées aux familles grâce au partenariat entre acteurs - Création d'outils de partage et efficacité



FICHE ACTION N°4

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE	DEVELOPPER LE RESEAU D'ACTEURS DU TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	<ul style="list-style-type: none">- 1008 familles Caf et Msa avec enfants de - 3 ans (dont 9,8% de monoparents)- 218 assistants maternels en activité (33,9% de + 55 ans)- 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil)- 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS- 3 micro-crèches privées- 9 maisons d'assistants maternels (MAM)- 9 accueils de loisirs (compétence communautaire)- 8 structures jeunes (compétence communale)- Prestataire(s) de garde à domicile
Objectif général :	- Développer le réseau d'acteurs du territoire
Public cible	- Professionnels et acteurs du territoire œuvrant dans les champs de la petite enfance
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'interconnaissance entre tous les acteurs de la « Petite Enfance »- Faire tomber les « a priori » et organiser des rencontres interprofessionnelles- Partager les problématiques du territoire et réfléchir aux solutions à apporter- Faciliter les transitions et permettre une cohérence entre les différents « parcours » de l'enfant- Multiplier les moyens de communication et les rendre accessibles
Observations :	- A associer aux fiches actions n°2, n°3 et n°8.
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG
Partenaires :	- Toutes les structures du territoire, le CIAS, les communes, les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la Protection Maternelle Infantile, le Pôle ressources Handicap (MDPH), la CAF...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel...)- Coûts de formations pour animer un réseau



Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions et fréquence- Nombre d'actions menées et partagées- Freins identifiés pour développer le partenariat d'acteurs- Nombre de réponses apportées aux familles grâce au partenariat entre acteurs- Création d'outils de partage et efficacité



FICHE ACTION N°5

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU : SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ACTUALISER LE GUIDE DE L'ENFANT DU PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil)- 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS- 3 micro-crèches privées- 9 maisons d'assistants maternels (MAM)- 9 accueils de loisirs (compétence communautaire)- 8 structures jeunes (compétence communale)- France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none">- Retravailler le format du « guide de l'Enfant » avec un nouveau plan de communication
Public cible	<ul style="list-style-type: none">- Futurs parents, familles et professionnels du territoire avec enfants de – 18 ans
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Actualiser les informations du guide déjà existant en lien avec le projet de livret du CIAS- Réfléchir au format du guide pour qu'il soit accessible au plus grand nombre- Réfléchir au contenu du guide- Travailler le partenariat avec les 14 communes (conception, diffusion...)- Faciliter l'approvisionnement du guide dans les lieux d'accueil et d'information
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Point d'attention : le guide doit être facile à actualiser
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, France Services
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coût conception, impression et diffusion du guide
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Questionnaire de satisfaction auprès des familles et des professionnels- Nombre de guide diffusé- Fréquence d'approvisionnement- Accessibilité à tous- Format et contenu du guide



FICHE ACTION N°6

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU : SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ETUDIER LE DEVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AIDE AU DEVOIRS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie : <ul style="list-style-type: none">- 24 écoles primaires (13 privées et 11 publiques)- 2 collèges à Saint Gilles Croix de Vie (1 privé et 1 public)- 1 Maison Familiale Rurale (MFR)- 1 lycée public à Saint Gilles Croix de Vie (accueil des élèves de seconde et première en 2022)
Objectif général :	- Etudier le développement sur le territoire de l'aide aux devoirs
Public cible :	- Enfants/jeunes (tranches d'âge à définir)
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Recenser les besoins réels en matière « d'aide aux devoirs » et d'accompagnement des parents- S'appuyer sur les actions déjà existantes pour envisager un rayonnement sur l'ensemble du territoire- Etudier les différents dispositifs envisageables (aides aux devoirs, Contrat local d'accompagnement à la scolarité- CLAS)- Mettre en lien les personnes susceptibles d'assurer un « soutien scolaire »- Réfléchir à la création d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)
Observations :	- Être attentif / vigilant sur la notion de responsabilité engagée
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, les structures périscolaires du territoire, les associations locales, la Caf, les partenaires de l'Éducation nationale...
Moyens financiers :	- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	- Aide financière CAF pour le CLAS en fonction du projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de partenaires s'inscrivant dans cette démarche- Nombre d'enfants/jeunes bénéficiant de l'aide aux devoirs et/ou CLAS- Nombre de familles impliquées- Nombre de dispositifs mis en place



FICHE ACTION N°7

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU : SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ENVISAGER L'HARMONISATION DES PRATIQUES ET OUTILS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none"> - 9 accueils de loisirs : compétence du CIAS avec différents modes de gestion : communes / CIAS / associations - Le périscolaire, la restauration scolaire et la jeunesse : compétence communale avec des modes de gestion différents : communes/ associations
Objectif général :	- Permettre une harmonisation des pratiques et outils sur l'ensemble du territoire afin de simplifier les démarches des familles
Public cible	- Familles du territoire et acteurs / professionnels
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers un seul portail familles 0.25 ans qui pourrait évoluer vers un portail citoyen et qui permettrait de faire des inscriptions, des réservations et transmettre les informations - Faire des outils simples pour faciliter l'accès au portail familles - Réaliser un dossier unique quel que soit l'activité ou la structure fréquentée par l'enfant - Harmoniser les moyens de paiement pour l'ensemble des services
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les informations puissent être transmises de façon transversale (cf. protection des données RGPD) - Vigilance sur l'exercice de la compétence - A mettre en lien avec la fiche action n°2 « créer un lieu ressources pour les familles »
Calendrier prévisionnel	- 2025
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les écoles, la CAF...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Coût et maintenance du logiciel, temps de formation au logiciel
Aides financières :	- Aide CAF selon projet et réglementation en vigueur
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence d'un seul portail pour l'ensemble du territoire - Accessibilité au portail - Efficacité des supports de communication - Faisabilité et pertinence d'un dossier unique par enfant - Freins identifiés pour l'harmonisation des paiements



FICHE ACTION N°8

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU : FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE	ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE PROFESSIONNELS ET REFLECHIR A UNE TRANSITION ENTRE LES DIFFERENTES TRANCHES D'AGE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- Compétence Enfance 3.12 ans exercée par le CIAS depuis le 1er janvier 2022 : 9 accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) avec des modes de gestion différents- 218 assistants maternels en activité au 31/12/2021- 3 crèches gérées par le Cias : Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx- 2 micro-crèches privées : l'Aiguillon sur Vie et Commequiers- 9 maisons d'assistantes maternelles (MAM)- 24 écoles primaires- 2 collèges- 1 Maison Familiale Rurale- 1 lycée public
Objectif général :	- Impulser la continuité éducative sur le territoire
Public cible	- Structures, acteurs, professionnels du territoire
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Permettre la rencontre entre les acteurs du territoire pour apprendre à se connaître- Échanger et partager des problématiques communes et réfléchir aux solutions à apporter- Promouvoir l'éducation partagée (école, loisirs...)- Permettre à l'enfant / jeune de mieux appréhender les différentes étapes de son « parcours » en créant des passerelles entre structures- Faciliter pour les familles les périodes de transition- Permettre des temps d'immersion et de partage entre professionnels
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires éducatifs, l'Education Nationale, le service départemental de la jeunesse, et l'engagement et des sports, la CAF
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Logistique : lieux de réunion, matériel pour réunions- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunion organisées- Nombre de partenaires impliqués- Nombre d'actions menées- Partage des projets des structures et des établissements



FICHE ACTION N°9

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'A L'AGE ADULTE	FACILITER L'ACCES A LA FORMATION BAFA ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic jeunesse)	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence Enfance exercée par le CIAS 9 ALSH - Constats des professionnels : difficultés de recrutement d'animateurs sur les structures ALSH
Objectifs généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Pallier le manque d'animateurs dans les structures enfance-jeunesse du territoire - Faciliter l'engagement des jeunes dans le champ de l'animation socio-culturelle
Public cible :	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes du territoire à partir de 16 ans (âge minimum requis pour suivre la formation)
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la formation BAFA par une aide financière en échange de l'engagement des jeunes - Accompagner et fidéliser les jeunes animateurs dans les structures du territoire - Maintenir la capacité d'accueil des structures et la qualité d'animation - Enrichir le listing d'animateurs sur le territoire
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Février 2023 au regard des besoins urgents du territoire
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique enfance
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les organismes de formation, la CAF, le Service départementale Jeunesse Engagement Sports (SDJES)
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Participation du CIAS en fonction du QF de la famille
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion départementale sur la solvabilité des stagiaires BAFA (SDSF)
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes participant à la formation - Nombre de jeunes s'engageant à faire leur stage pratique et travailler dans les structures du territoire - Nombre et profils des jeunes bénéficiaires de l'aide financière - Nombre d'animateurs supplémentaires - Maintien de la capacité d'accueil et de la qualité d'animation dans les structures



FICHE ACTION N°10

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'À L'ÂGE ADULTE	ALLER À LA RENCONTRE DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic jeunesse)	<ul style="list-style-type: none">- 7 structures jeunes sur le territoire- Plusieurs communes qui ne sont pas dotées d'une structure pour les jeunes
Objectifs généraux :	<ul style="list-style-type: none">- Enrichir l'offre d'accès aux loisirs pour les jeunes notamment dans les communes ne disposant pas de structures jeunesse- Favoriser l'accès à la culture pour les jeunes
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les jeunes du territoire 12/25 ans
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Permettre une meilleure accessibilité des offres de loisirs pour les jeunes- Proposer des nouvelles formes d'animation, d'activités... adaptées aux pratiques et fonctionnements des jeunes
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Prestation de Services Jeunes validée pour le centre socio-culturel de St Gilles (projet de camion itinérant envisagé sur l'année 2023)- Pour la culture : à mettre en lien avec le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) signée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Agglomération
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2024
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique jeunesse, chargée de projet culturel du territoire (CLEA)
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les services culturels, les structures du territoire, les associations locales, les professionnels de l'animation, les partenaires éducatifs, les habitants, des jeunes du territoire, les établissements scolaires, la CAF, la Maison Des Adolescents, le Foyer de Jeunes Travailleurs, la mission locale...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts des actions en fonction du projet
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement CAF via l'agrément Prestation de Services (PS) Jeunes en fonction du projet / Aides à l'investissement selon réglementation en vigueur



Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions menées et diversité des supports d'intervention auprès des jeunes- Impact de la démarche sur la fréquentation des jeunes dans les structures- Participation de nouveaux jeunes sur des actions hors les murs- Impact de la démarche sur l'accès des jeunes à la culture (bilan annuel CLEA)
-----------------------------------	---



FICHE ACTION N°11

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'A L'AGE ADULTE	FAIRE RAYONNER LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)
Diagnostic initial/éléments de contexte	<p>Le PIJ implanté à Saint Hilaire de Riez (45 Tours) :</p> <ul style="list-style-type: none">- informe sur les métiers, la formation, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, les voyages, les loisirs sportifs et culturels...- met à disposition une documentation thématique, transmise par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse « CIDJ »- Un(e) animateur(trice) est disponible pour orienter dans vos recherches.- propose un espace presse et magazines à consulter sur place, un espace cyber pour les recherches, travail de documents...le pass culture sport et de l'accompagnement dans les démarches (logement, transport, santé), dans les projets (mobilité, citoyenneté, emploi...)- Horaires : mercredi de 14 h à 18 h 30, vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 14 h à 18 h 30 (hors vacances) et lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h (vacances scolaires)
Objectifs généraux :	<ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des jeunes des 14 communes de l'Agglomération- Renforcer et promouvoir le PIJ sur l'ensemble du territoire
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les jeunes du territoire 12/25 ans
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Faire connaître les actions du PIJ auprès des jeunes et de leurs parents- Développer les outils de communication
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Faire le lien avec l'expérimentation de l'Etat avec les Relais info Jeunesse (RIJ) : articulation avec les projets en cours sur les villes de Saint Gilles Croix de Vie, Givrand, Brem sur Mer et Commequiers
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique jeunesse et les services de la ville de Saint Hilaire de Riez
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, le PIJ, les structures du territoire, les associations locales, les professionnels de l'animation, les partenaires éducatifs et de l'emploi, les jeunes du territoire...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts des animations et des supports de communication
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Etat et/ou Région à solliciter en fonction des projets



Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques : nombre de jeunes, âge, situation, commune de résidence...- Accessibilité des jeunes au PIJ- Nombre d'actions menées et diversité des actions- Impact de la démarche de communication sur la fréquentation des jeunes du territoire- Bilan de l'expérimentation Relais Info Jeunesse
-----------------------------------	--



FICHE ACTION N°12

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU : AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	CREER UN RESEAU PARENTALITE REAAP
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- 1 LAEP sur 3 sites : Saint Hilaire de Riez / Brem sur Mer et Coëx pour les enfants de moins de 6 ans- Le constat des professionnels d'un besoin d'actions autour de la parentalité- 26% des familles monoparentales parmi les familles avec enfants (donnée CAF au 31/12/2021)
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none">- Créer un Réseau Parentalité (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les professionnels et acteurs du territoire
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'interconnaissance des acteurs, de leurs missions et de leurs rôles- Pouvoir être en position d'écoute, de relais, d'accompagnement et d'orientation pour les familles- Assister à des formations communes par le biais de prestataires- Être un observatoire de la parentalité et des besoins des familles- Mettre en œuvre des actions co-construites avec les acteurs du réseau- Renforcer les actions sur la parentalité déjà existantes pour permettre le maillage territorial- Réfléchir à la mise en place de lieux de répit
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- A associer à la fiche action n° 2 « créer un lieu ressources pour les familles du territoire »- A mettre en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS et CAF- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique parentalité et partenaire associatif local (à confirmer)
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'accorderie du pays de Saint Gilles, la CAF, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de loisirs périscolaires et extrascolaires, les établissements d'accueil du jeune enfant, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	<ul style="list-style-type: none">- Financement des actions via le fonds REAAP
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs / partenaires y participant- Nombre de rencontres organisées- Nombre d'actions mises en place et diversité des actions- Nombre de bénéficiaires des actions selon les profils- Satisfaction des familles



FICHE ACTION N°13

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU : AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	AMELIORER ET RENFORCER LA COMMUNICATION
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none"> - Constats des professionnels et des familles : informations peu visibles et peu lisibles sur le territoire - 1 LAEP itinérant sur 3 sites géré par le CIAS - Centre socio-culturel « La petite gare » - Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie
Objectif général	- Améliorer et renforcer la communication
Public cible :	- Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et renforcer la communication auprès des familles, professionnels et partenaires - Valoriser tous les acteurs qui sont à l'initiative d'actions parentalité et être relai de communication (notamment par le site etreparent85.fr) - Promouvoir la « médiation familiale » et étudier un éventuel projet de développement sur le territoire
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Point de vigilance : l'accès au numérique pour tous et la temporalité des informations - A mettre en lien avec le réseau parentalité REAAP
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique parentalité
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'accorderie du pays de Saint Gilles, la Caf, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de loisirs, périscolaires et extrascolaires, les établissements d'accueil de jeunes enfants, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale.....
Moyens financiers :	- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières :	- Financement des actions via le fonds REAAP
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des outil(s) crée(s) et moyens de communication - Meilleure lisibilité pour les familles, les professionnels et les partenaires (ex-questionnaire de satisfaction) - Statistiques du site etreparent85.fr



FICHE ACTION N°14

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU : AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et CLS en cours)	- Manque d'actions de sensibilisation et de prévention adaptées aux publics
Objectif général :	- Organiser des actions de sensibilisation et de prévention (CTG/CLS)
Public cible :	- Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectif opérationnel :	- Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des familles et de leurs enfants (thématiques identifiées : usages numérique, pornographie etc...)
Observations :	- Actions à penser dans le cadre du REAAP et à mettre en relation avec les conclusions du Contrat Local de Santé (CLS)
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	- Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique parentalité et le coordinateur CLS
Partenaires :	- Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'Accorderie du Pays de Saint Gilles, la Caf, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de jeunes enfants et de loisirs périscolaires et extrascolaires, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale de la prévention, l'Agence régionale de Santé....
Moyens financiers :	- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Financement des actions via le fonds REAAP, par le Contrat Local de Santé (ARS)
Aides financières	
Indicateurs d'évaluation :	- Nombre et diversité d'actions mises en place - Accessibilité des familles aux actions proposées - Caractéristiques du public cible touché



FICHE ACTION N°15

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU : AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	REFLECHIR A DE NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et bilan LAEP)	<ul style="list-style-type: none">- Le constat des professionnels de modifications de fréquentation depuis la crise sanitaire.- Ouvert en septembre 2017, le LAEP accueille adulte référent et enfant sur trois espaces : Saint Hilaire de Riez le mardi de 14h à 18h, à Coëx le samedi de 9h à 12h30 (les semaines impaires) à Brem-sur-Mer le jeudi de 14h à 18h- Le LAEP de Saint Hilaire a une très bonne fréquentation, tandis que celle des deux autres lieux est très moyenne.- Une expérience temporaire a été proposée sur Brétignolles sur mer au printemps 2022, lors de l'arrivée des familles ukrainiennes qui a été peu utilisé.- Par ailleurs, le secteur nord-est du territoire n'est pas pourvu en LAEP.
Objectif général :	- Réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement du LAEP
Public cible :	- Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- S'adapter aux nouvelles pratiques et besoins des familles depuis le Covid : horaires d'ouverture, communes d'accueil- Permettre au plus grand nombre de familles du territoire de fréquenter le LAEP- Travailler sur le circuit d'information et de communication pour mieux repérer le LAEP
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Réflexion menée par la coordinatrice du LAEP- Expérimentation de nouvelles modalités d'accueil à partir de janvier 2023. Un retour d'expérience sera fait en juin 2023 avoir de décider si ce fonctionnement sera pérennisé ou non.
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	- Pilotage : LAEP et DGA CIAS en charge de la parentalité
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, la Caf
Moyens financiers :	- Budget de fonctionnement et moyens humains alloués au LAEP
Aides financières	- Aides financières Caf (investissement / fonctionnement LAEP) selon réglementation en vigueur
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de familles fréquentant le LAEP (adultes référents et enfants)- Hausse de la fréquentation- Meilleure visibilité du LAEP en termes de maillage et de communication- Accessibilité et satisfaction des familles



FICHE ACTION N°16

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
<p>ENJEU : FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES</p>	<p>ELABORER UN LIVRET / REPERTOIRE ET SITE INTERNET / APPLICATION</p>
<p>Diagnostic initial/éléments de contexte (cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021, et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : 530 allocataires en 2016 / 579 allocataires en 2021- Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire- 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé- Services et dispositifs d'accompagnement :<ul style="list-style-type: none">• Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)• Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA)• Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie• L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées• L'association d'handisport ACCESS VIE• Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec handicap mental.
<p>Objectif général :</p>	<ul style="list-style-type: none">- Recenser et faire connaître l'existant en matière de « handicap » pour l'ensemble du territoire
<p>Objectifs opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none">- Faire un recensement précis de l'existant (les contacts, les personnes ressources, les liens utiles...) en veillant à un format accessible et adapté aux particuliers et professionnels, (parcours de soin, éducation, personne en recherche d'emploi...)- Informer des initiatives, projets, actions en cours et à venir- Orienter vers les personnes ressources- Être accessible à toutes les formes de handicap
<p>Observations :</p>	<ul style="list-style-type: none">- Penser à intégrer tous les acteurs qui œuvrent sur la thématique- Faire une mise à jour régulière- Donner la possibilité aux usagers de faire remonter les dysfonctionnements



Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	- Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique, coordinateur CLS
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires éducatifs, de la santé, du périscolaire, de la parentalité, les institutions (Caf, ARS, MDPH/PRH, CPAM...).
Moyens financiers :	- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Coût de conception et création du livret/répertoire et site internet/application - Coût de distribution / diffusion - Coût de mise à jour de l'outil
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	- Réalisation d'outil(s) - Nombre d'exemplaires distribués et fréquence d'approvisionnement - Nombre de visites du site / application - Questionnaire de satisfaction des usagers



FICHE ACTION N°17

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
ENJEU : FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES	METTRE EN PLACE UN RESEAU ET DES ACTIONS PASSERELLES AVEC LES PARTENAIRES DE PROXIMITE (MEDICO-SOCIAL ET MILIEU ORDINAIRE)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)	<ul style="list-style-type: none">- Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021, et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : 530 allocataires en 2016 / 579 allocataires en 2021- Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire- 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé- Services et dispositifs d'accompagnement :<ul style="list-style-type: none">• Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)• Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA)• Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie• L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées• L'association d'handisport ACCESS VIE• Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec un handicap mental.
Objectifs généraux :	<ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'interconnaissance entre acteurs du handicap- Identifier les besoins des personnes en situation de handicap et des aidants- Organiser des actions (partenariales, de sensibilisation...) pour l'ensemble du territoire



Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Mener des projets communs par le biais de thématiques (éducation, entreprises, loisirs...)- Être en veille sur les évolutions du territoire- Partager les problématiques du territoire et réfléchir aux solutions à apporter- Mettre en place des actions de sensibilisation aux différentes formes de handicap auprès des équipes éducatives, du personnel accueillant du public et des temps forts :<ul style="list-style-type: none">o En valorisant les métiers de service à la personne,o En organisant des formations,o En facilitant les parcours et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer des personnes en situation de handicap et les impliquer dans le rôle « d'ambassadeur » du territoire
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique, coordinateur CLS
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires de l'éducation nationale, de l'animation socio-culturelle, de la santé, du périscolaire, de la parentalité, la Communauté professionnelle territoriale de santé, la villa Notre Dame et les institutions (CAF, ARS, MDPH/PRH, CPAM...)
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coût de formation pour animer un réseau et proposer des formations pour les acteurs- Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel...)
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs du territoire impliqués- Réussite de l'intégration des personnes en situation de handicap au groupe de travail et actions qui en découlent- Nombre de réunions et fréquence des réunions- Nombre d'actions/ projets menés et partagés



FICHE ACTION N°18

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
<p>ENJEU : FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES</p>	<p>METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE REPIT ET DES ESPACES D'ECHANGES POUR LES AIDANTS</p>
<p>Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021 et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : 530 allocataires en 2016/ 579 allocataires en 2021 - Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire - 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé - Services et dispositifs d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) • Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA) • Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie • L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées • L'association d'handisport ACCESS VIE • Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec un handicap mental.
<p>Objectif général :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces et des actions en direction des aidants
<p>Public cible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les aidants du territoire de tout âge
<p>Objectifs opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et lever les freins pour permettre aux aidants de s'accorder du temps de répit et faciliter les liens sociaux - Organiser des actions intergénérationnelles - Proposer des espaces d'échanges entre pairs ou tous publics type « café des aidants »
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2024
<p>Pilotage et services mobilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique,



	coordinateur CLS
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires de l'éducation nationale, de l'animation socio-culturelle, de la santé, de la parentalité du handicap, les familles, la Maison des Solidarités et des Familles, la PlateForme de Répit des Aidants « cap répit » et les institutions (Caf, ARS, MDPH/PRH...)
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coût des actions
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions mises en place- Nombre d'« aidants » participant aux actions- Diversité des actions mises en place- Diversité du public cible « aidants »



FICHE ACTION N°19

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
ENJEUX : 1/ ETUDIER ET POURSUIVRE LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES ET ACTIONS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET REFLECHIR A LA COUVERTURE TERRITORIALE EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS 2/ AMENER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DU TERRITOIRE « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » VERS LA POPULATION	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE « L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- Constats des professionnels d'un manque de connaissance des acteurs et des projets menés sur le territoire
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">- Organiser des temps d'échange par la mise en place d'un réseau de professionnels et acteurs de l'animation de la vie sociale- Impulser une dynamique des professionnels sur le territoire pour réaliser des actions en partenariat
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les professionnels de l'animation de la vie sociale
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs- Partager sur les missions de chacun et les domaines d'intervention- Faire connaître les projets initiés par l'ensemble des partenaires- Etudier le déploiement de certaines actions pour une meilleure couverture territoriale et répondre aux besoins de la population (par exemple la ludothèque)- Améliorer le circuit de communication en l'adaptant aux différents publics- Organiser des événements : exemple un forum du « social » à l'échelle de l'agglomération
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique et Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les associations locales, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Fédération départementale des centres sociaux ...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts de logistique pour l'organisation des réunions- Coût des actions menées
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet



Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche- Nombre de rencontres organisées- Meilleure visibilité pour les professionnels- Nombre et diversité des actions mises en place- Nombre de bénéficiaires des actions /Satisfaction- Couverture territoriale des actions/dispositifs
-----------------------------------	---



FICHE ACTION N°20

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
ENJEUX : 1/ ETUDIER ET POURSUIVRE LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES ET ACTIONS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET REFLECHIR A LA COUVERTURE TERRITORIALE EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS 2/ AMENER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DU TERRITOIRE « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » VERS LA POPULATION	MIEUX CONNAITRE LES BESOINS DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- Le constat d'un besoin d'approfondir les données pour l'ensemble du territoire sur la thématique « animation de la vie sociale »
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none">- Mieux connaître les besoins de la population à l'échelle de l'Agglomération en matière d'animation de la vie sociale (lien social, lien familial, lien intergénérationnel...) et les partager
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les professionnels et les élus
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Approfondir les données existantes de l'analyse des besoins sociaux pour mieux identifier les besoins des publics avec en acteurs ressources : la Fédération des centres sociaux, le centre social et l'Espace de Vie Sociale- Expérimenter des actions en évaluant les effets pour la population
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Bien identifier le cahier des charges et les attendus pour cibler les données nécessaires à l'étude
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2025
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique et Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les associations locales, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Fédération Départementale des centres sociaux...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts pour une étude complémentaire des besoins de la population- Coûts de logistique pour l'organisation des réunions- Coût des actions menées
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet



Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche- Meilleure visibilité pour les professionnels et les élus- Nombre d'actions, de réponses apportées au regard des besoins identifiés de la population
-----------------------------------	--



FICHE ACTION N°21

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE
ENJEU : GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ET VALORISER LES ACTIONS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none">- Constat des professionnels d'un manque :<ul style="list-style-type: none">✓ de connaissance des acteurs✓ du besoin d'une meilleure communication sur les actions existantes
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un réseau de professionnels- Valoriser les actions en travaillant la communication
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les professionnels et la population du territoire
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Créer des liens entre partenaires et favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux- Orienter le public vers les bons interlocuteurs- Améliorer les outils, développer les canaux de communication et mobiliser les acteurs ressources pour cibler tous les publics
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Identifier l'ensemble des acteurs et contributeurs à l'accès aux droits et aux services
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG et chargé de coopération thématique
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les associations locales et caritatives, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, maison France Services, les CCAS...
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés- Coûts de logistique pour l'organisation des réunions- Coût des actions menées autour de la communication
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche- Nombre de rencontres organisées- Meilleure visibilité pour les professionnels- Nombre d'actions de communication mises en place- Satisfaction des publics (parcours accès aux droits)



FICHE ACTION N°22

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE
ENJEU : GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS	AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	<ul style="list-style-type: none"> - Constat des professionnels et d'élus : ✓ de la nécessité de préserver le lien humain dans l'accompagnement aux démarches ✓ des difficultés à être en lien avec les personnes qui n'ont pas accès aux droits, ou qui ne souhaitent pas en bénéficier ✓ d'un manque d'informations sur les personnes ressources ou les démarches à effectuer
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et aller au-devant des publics n'accédant pas à leurs droits (les « invisibles », les personnes éloignées du numérique...) - Proposer des temps de formation aux collaborateurs qui assurent l'accueil dans les mairies / CCAS et élus qui sont d'astreinte.
Public cible :	- Les professionnels, les élus et la population du territoire
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes les plus éloignées, les plus en difficulté ou les plus vulnérables - Créer des outils pédagogiques pour aller chercher les personnes qui n'ont pas accès aux droits, ou qui ne souhaitent pas en bénéficier - Organiser des temps de formation pour les collaborateurs qui assurent l'accueil dans les mairies, CCAS et les élus d'astreinte pour qu'ils sachent orienter vers les bons interlocuteurs et faciliter la posture d'accueil
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les liens humains dans l'accompagnement aux démarches - Être vigilant sur les démarches en « tout dématérialisé »
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : CIAS - Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG et chargé de coopération thématique
Partenaires :	- Le CIAS, les 14 communes, les associations locales et caritatives, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Maison France Services, les CCAS,
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés - Coûts de logistique pour l'organisation des réunions - Coût des actions menées - Financement à solliciter selon projet
Aides financières :	
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles personnes accédant à des droits - Pertinence et efficacité des outils créés - Nombre de personnes touchées par les outils mis en place - Satisfaction du public (enquête de satisfaction) - Nombre de formation(s) organisée(s) pour le personnel et les élus du territoire



FICHE ACTION N°23

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE
ENJEU : GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. étude schéma de mobilité de l'Agglomération en cours)	<ul style="list-style-type: none">- Le constat des difficultés de la population (toutes tranches d'âge confondues) pour se déplacer sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, appuyé par les réunions des différents groupes thématiques de la CTG.
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter et améliorer les déplacements des familles, jeunes, seniors et personnes en situation de handicap sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les habitants des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Mesurer les besoins de la population en matière de mobilité- Développer et améliorer les services de mobilité- Faciliter l'accès à tous les publics aux moyens de transport existants (prendre en compte l'accès pour les personnes en situation de handicap)- Elargir l'offre de moyens de déplacement en garantissant une accessibilité tarifaire adaptée et en promouvant le co-voiturage pour tous les publics- Permettre l'insertion des familles, jeunes et seniors- Permettre aux habitants de participer à l'animation de la vie sociale
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Suggestions par les groupes thématiques de la création d'une plateforme de transport solidaire, de co-voiturage pour les personnes en situation de handicap, de tarifs préférentiels pour les jeunes et d'ateliers de recyclage vélo : en lien avec les établissements scolaires du territoire, par l'organisation d'ateliers intergénérationnels- A mettre en lien avec le futur schéma de mobilité de l'Agglomération (étude en cours) et le projet de Transport d'Utilité Sociale (TUS) qui en janvier 2023 va être créé et géré par le CIAS
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : Service transport / mobilités de l'Agglomération / CIAS (TUS)- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG, les services de l'Agglomération et le CIAS
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, le service transport et mobilités, la Caf, les CCAS....
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement à solliciter selon projet : Etat, Région...



Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure visibilité des transports existants- Accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap- Nouvelles formes de déplacement- Impact des actions mises en place sur la population : insertion, accès à l'emploi, aux loisirs...- Satisfaction des publics (enquête de satisfaction)
-----------------------------------	--



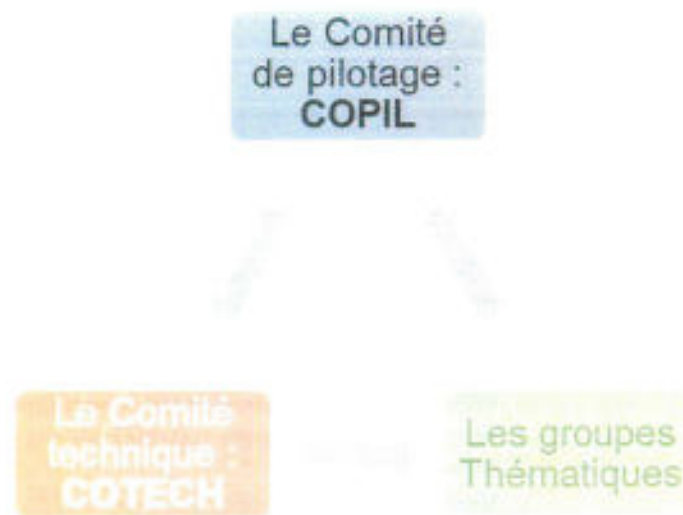
FICHE ACTION N°24

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE LOGEMENT / AMELIORATION DE L'HABITAT
ENJEU : PERMETTRE L'ACCESSIBILITE D'UN LOGEMENT A TOUS	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES, JEUNES ET SENIORS SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
Diagnostic initial/éléments de contexte (cf. PLUI de l'Agglomération)	<ul style="list-style-type: none">- Constat de difficultés grandissantes de la population pour se loger (location, accession à la propriété), toutes tranches d'âge confondues
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter l'installation des familles, jeunes et seniors sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les habitants des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : jeunes, familles et seniors
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Permettre l'insertion des familles sur le territoire- Permettre aux jeunes de pouvoir accéder à une activité professionnelle saisonnière ou pérenne- Permettre aux familles en cours de séparation de pouvoir accéder à un logement sans « cohabitation forcée » pour le bien-être des enfants
Observations :	<ul style="list-style-type: none">- Retours des groupes de travail thématiques CTG : l'accès au logement est un frein pour les familles, les jeunes, les seniors et personnes en situation de handicap
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : les services habitat et développement territorial de l'agglomération- Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG, le guichet d'accueil d'information et d'enregistrement des logements sociaux (CIAS)
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, les 14 communes, les services habitat et développement territorial de l'agglomération, les bailleurs sociaux, le Foyer de Jeunes Travailleurs, Habitat et Humanisme, les CCAS
Moyens financiers :	<ul style="list-style-type: none">- Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Aides existantes initiées par l'Agglomération et l'Etat
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure visibilité des aides existantes- Création de nouveaux dispositifs d'aide pour les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie- Impact des aides sur le « mieux se loger » au Pays de Saint Gilles Croix de Vie



FICHE ACTION N°25

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE COORDINATION/COOPERATION
DEFINIR LE SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIALE POUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	
Diagnostic initial/éléments de contexte	<ul style="list-style-type: none">- Signature de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales, les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et la CAF pour la période 2022.2026
Objectifs généraux :	<ul style="list-style-type: none">- Définir le schéma de coopération territoriale pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie en identifiant les temps de travail et les missions du chargé de coopération globale et des chargés de coopération thématiques- Veille à la mise en application de la CTG
Public cible :	<ul style="list-style-type: none">- Les collaborateurs : du CIAS, de l'Agglomération, des 14 communes, les associations locales
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">- Définir la stratégie partenariale de pilotage des actions de la CTG- Accompagner la réalisation des objectifs du projet de territoire et mettre en œuvre le plan d'actions de la CTG- S'impliquer dans la dynamique du territoire (mise en réseau des acteurs) pour répondre aux besoins repérés et problématiques identifiées- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles/habitants- Organiser et animer la relation avec la population- Evaluer les réalisations et les résultats
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre à compter de janvier 2023
Pilotage et services mobilisés	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage : CIAS- Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, Direction du CIAS et chargés de coopération thématique
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none">- Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, la CAF.
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none">- Un schéma de coopération territoriale à hauteur de 2.50 ETP (0.60 ETP chargé de coopération globale et 1.90 ETP chargés de coopération thématiques)- Logistique : lieux de réunion, matériel pour réunions
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none">- Financement prévisionnel CAF à hauteur de 2.50 ETP maximum soit 60 000€/ an sous réserve des fonds alloués annuellement par la CNAF sur la période et du bilan annuel fourni à la CAF (<i>règle de financement CNAF 1 ETP = 24000€</i>)
Indicateurs d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">- Structuration du schéma de coopération adaptée à la CTG : cohérence plan d'actions / échéancier / missions / temps de travail des chargés de coopération- Implication des personnes ressources- Mise en œuvre des fiches actions- Nombre de partenaires associés

**Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg**

➤ Le COPIL (a minima une à deux fois par an)

Il est une instance de décision. Il est chargé du suivi des objectifs et de l'évaluation de la convention. Il valide les grandes étapes de la démarche, il veille à la complémentarité des actions et est un relais de la volonté politique.

➤ Le COTECH (a minima une fois par semestre)

Il est une instance de concertation. Il prépare les décisions pour le comité de pilotage et l'oriente tout au long de la démarche. Il s'assure de la cohérence entre les différentes démarches de territoire en veillant au bon déroulement de la mise en œuvre des projets. Il a en charge de proposer des axes de travail, d'assurer le suivi du plan d'actions de la présente convention et de mesurer les impacts pour les habitants du territoire.

➤ Les Groupes Thématiques enfance, petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits, mobilité et logement (en fonction des besoins et à différentes étapes de la CTG (diagnostic mise en œuvre, suivi et évaluation des actions).

Ils sont des instances de réflexion permettant de traduire les enjeux stratégiques en propositions d'actions, ils définiront les modalités de mise en œuvre des actions prioritaires par le COPIL. Et ils assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Annexe 5 : Evaluation

	Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats	Commentaires	Perspectives
Le projet	Le diagnostic et le plan d'actions sont-ils pertinents ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ressenti des acteurs locaux - Actions réalisées - Evolution ou non des données, des enjeux 			
	L'offre de service s'est-elle améliorée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité, adaptation et optimisation de l'offre existante - Développement d'une offre nouvelle - Maillage de l'offre sur le territoire 			
	Le projet facilite-t-il le parcours de vie des familles, l'accessibilité aux services et l'accompagnement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation des différents volets du projet - Meilleure cohérence des actions - Meilleure continuité et complémentarité des services 			
	Le projet est-il visible et lisible ?	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de communication 			
	La dynamique partenariale s'est-elle renforcée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnaissance des acteurs - Meilleure connaissance partagée du territoire - Meilleure cohérence et complémentarité entre acteurs - Développement de projets communs, de nouvelles pratiques 			
Les moyens	Le pilotage et le suivi de la CTG sont-ils efficaces ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité de pilotage et du comité technique - Satisfaction des participants - Implication des partenaires 			
	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs locaux ? (élus, administrateurs, habitants, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement...)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance du projet - Satisfaction des acteurs - Degré d'implication sur la CTG et dans les différentes actions : information, concertation, co-construction... 			
	Les moyens humains, financiers et matériels sont-ils adaptés et adéquats ?	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens affectés au projet - Respect des échéances 			

Nota : Pour chaque fiche action des résultats et des indicateurs d'évaluation ont été définis.



Annexe 6 : Décisions du Conseil de la Communauté d'Agglomération, du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales et des conseils des communes - Joins en document annexe



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11 OCT. 2022

ID : 045-290033778-20221006-OL_2022_07_G6-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 6 octobre 2022**

République Française

—
Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

—
"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 06

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLECH, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

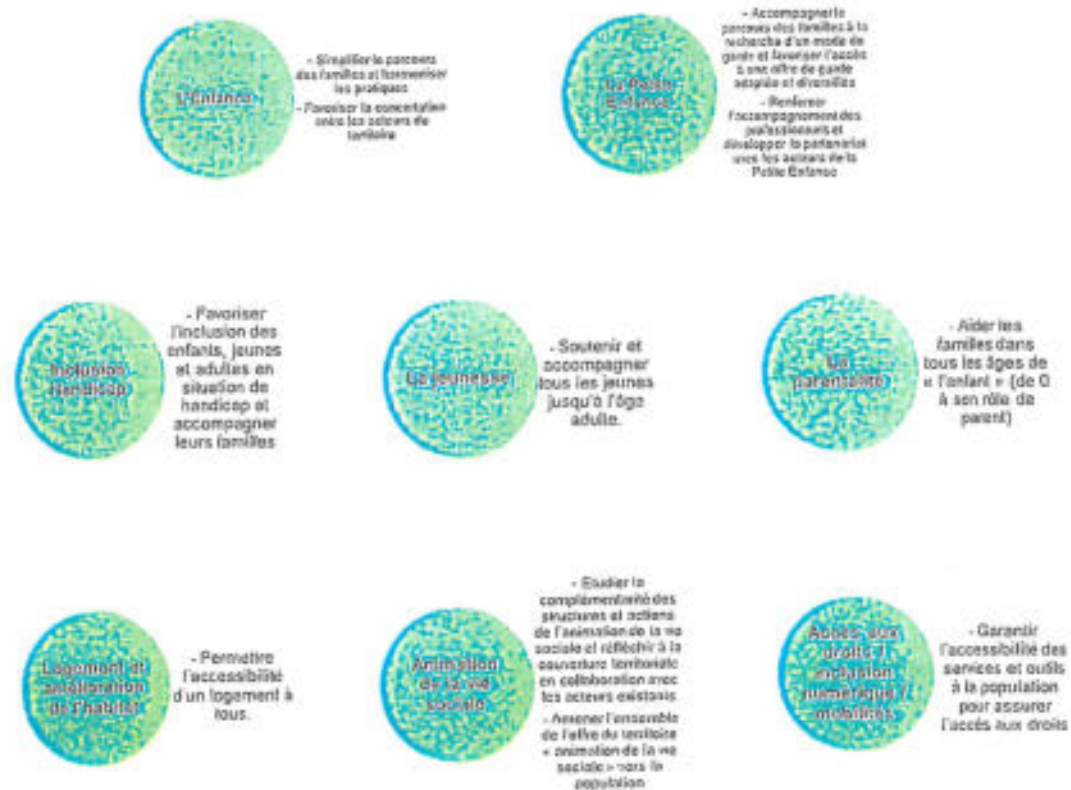
**Conclusion de la Convention Territoriale Globale
avec la CAF**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n° 2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance, petite enfance et parentalité et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présenté à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés et les indicateurs d'évaluation.

La mise en œuvre des enjeux « logement et amélioration de l'habitat », « mobilité » et « accès aux droits » intéresse au premier chef le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, pleinement compétent au titre de ses statuts.

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-20 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2019 08 20 du 10 octobre 2019,
Vu le projet de Convention Territoriale Globale soumis,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022,
Vu le rapport,
Considérant les nouvelles modalités d'intervention de la CAF,
Considérant que les enjeux de la CTG validés concernant, outre l'enfance, la petite enfance et la parentalité qui relèvent de la compétence action sociale transférée au CIAS, le logement et l'amélioration de l'habitat, la mobilité et l'accès aux droits qui incombent au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site
www.paysdesaintgilles.fr le :

11 OCT. 2022

11 OCT. 2022

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 13 SEP. 2022
ID : 085-200061265-20220906-DL2022_6_05B-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-6-05

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 SEP. 2022
- la publication le :

13 SEP. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Jean SOYER, Denise RENAUD à François BLANCHET, Jean-Michel VINTENAT à Maryse AUGUIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation de la signature de la Convention
Territoriale Globale avec la CAF**

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation...

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CIAS d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Article 3 : de préciser que les conseils municipaux des communes membres seront amenés à délibérer sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elles exercent, et que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sera signataire, en ce qui le concerne, au titre des compétences "politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat", "organisation de la mobilité" et "création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents"

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 8 septembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean
SOYER
Date de signature : 09/09/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-deux le 20 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2022

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ROUSSEAU Philippe, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, MARAIS Sébastien, JARRY Alice, BRIANCEAU Aline, BAZIL Marine, CHAUVEAU Caroline

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. PREAUD Freddy
Mme MARECHAL Laëticia
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : Mme MAGNIER Emily
M. RIMBAULT Maxime

Mme JARRY Alice a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Convention Territoriale Globale 2022-2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Centre Intercommunal d'Actions Sociales et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie vont signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, en décembre 2022, la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) relève donc du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

La CTG 2022-2026 devant être co-signée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

DECIDE :

- **D'approuver** la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation

12 Octobre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le Dix-Sept Octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BREM SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Brem sur Mer, sous la présidence de Monsieur Yann THOMAS, Maire.

PRÉSENTS : THOMAS Yann, BARBEAU Laurent, BOUHIER Marion, CANTIN H-Dominique, LEMETAYER Florence, HANNOQUE Christophe, CHANSON Jean-Claude, BESSONNET Annie, BOUQUET Alexandra, JAN Flavie, BESSONNET Séverine, CROCHET Gaël, CHOPIN Aline, GUERINEAU Mickaël, CORNUT Samuel, BRET Dominique, MANDIN PANSERRIEU Frédérique, LOISEAU Véronique, RUESZ Emilie

ABSENTS EXCUSES : BARLAAM Franck a donné pouvoir à LEMETAYER Florence, RAFFIN Loïc a donné pouvoir à BARBEAU Laurent, GRELIER Emeline a donné pouvoir à HANNOQUE Christophe, POGU Nicolas a donné pouvoir à LOISEAU Véronique.

Secrétaire de séance : Mme Emilie RUESZ

N° 138/2022 – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire expose que la Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

• **Les ENJEUX validés en Comité de Pilotage**

Le 5 mai dernier le Comité de Pilotage a validé les enjeux ci-dessous :

Inclusion handicap	Favoriser l'inclusion des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner leurs familles
La jeunesse	Soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge adulte
La parentalité	Aider les familles dans tous les âges de « l'enfant » (de 0 à son rôle de parent)
Logement et amélioration de l'habitat	Permettre l'accessibilité d'un logement à tous
Animation de la vie sociale	- étudier la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaboration avec les acteurs existants - Amener l'ensemble de l'offre du territoire « animation de la vie sociale » vers la population
Accès aux droits/inclusion numériques/mobilités	Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits
L'enfance	- Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques - Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire
La petite enfance	- Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée - Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance

• **Les ACTIONS par thématique validées en Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage du 5 mai 2022 a aussi validé les actions ci-dessous :

Thématique Enfance

Enjeu n° 1 Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques

Enjeu n° 2 Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire

Thématique Petite Enfance

Enjeu n° 1 Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée

Enjeu n° 2 Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance



• **Les instances de la Convention Territoriale Globale**

Le Comité de Pilotage (COFIL) : instance de décision chargée du suivi des objectifs et de l'évaluation de la convention. Le COFIL valide les grandes étapes de la démarche, veille à la complémentarité des actions et est un relais à la volonté politique

Le Comité Technique (COTECH) : instance de concertation chargée de la préparation des décisions pour le COFIL et de l'orienter tout au long de la démarche. Il s'assure de la cohérence entre les différentes démarches de territoire en veillant au bon déroulement de la mise en œuvre des projets. Il a en charge de proposer des axes de travail, d'assurer le suivi du plan d'actions de la présente convention et de mesurer les impacts pour les habitants du territoire

Les Groupes Thématiques enfance, petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion handicap, accès aux droits, mobilité, logement et animation de la vie sociale : instances de réflexion permettant de traduire les enjeux stratégiques en propositions d'actions. Ils définiront les modalités de mise en œuvre des actions prioritaires par le COFIL. Ils assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions

• **Le schéma de coopération territoriale CTG : évolution des postes de coordinateurs CEJ (contrat enfance jeunesse)**

L'objectif est de définir de manière partagée le « schéma de coopération territoriale » en identifiant sur le territoire des personnes ressources et leurs missions, en lien avec les orientations politiques et le plan d'actions de la CTG. Ce schéma va intégrer les missions de coopération générale (« pivot ») et de coopérations déclinées par thématique CTG au regard des fiches actions validées. Il s'appuie sur les financements qui existaient dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Ces financements pourront être réévalués en fonction de la proposition transmise à la CAF.

Les missions attendues d'un chargé de coopération (« coordinateur CTG ») :

- ⇒ Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement / amélioration de l'habitat, animation de la vie sociale, accès aux droits / inclusion numérique / mobilité et inclusion handicap »
- ⇒ S'assurer du respect des objectifs et des échéances de la CTG
- ⇒ Mettre en adéquation l'offre aux besoins des populations.
- ⇒ Participer aux diagnostics du territoire (socio-économique...)
- ⇒ Animer la mise en réseau des acteurs et participer à la création de passerelles entre l'Agglomération, le Cias et les communes dans le respect des compétences mais au service d'un projet de territoire
- ⇒ Organiser et animer la relation avec la population

Ce « schéma de coopération territoriale » fera l'objet d'une validation en comité de pilotage CTG et d'une formalisation au sein d'une fiche action annexée à la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2022.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant le transfert de l'action sociale au CIAS du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée pour la période 2022/2026.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire, Yann THOMAS



Signé électroniquement par : Yann
Thomas
Date de signature : 28/10/2022
Qualité : Maire de Brem sur Mer

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

VILLE DE BRÉTIGNOLLES SUR MER
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N° 2022-462

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Frédéric FOUQUET à la Mairie de Brétignolles sur Mer.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de votants : 27

Quorum : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

PRESENTS :

Frédéric FOUQUET, Patrick CHOQUET, Sophie BOURGOUIN, Céline DELOMME, Franck TESSON, Laurence CHAILLOU, José PARETS, Armelle LE BACQUER, Catherine WOYCIECHOWSKA, Jack JOLLIVET, Alain BERRIAU, Francis ROBIN, Pascal BOURIAU, Pascale TROGEC POIRIER, Nadine MILCENT, Sophie RIVET, Céline MIGNÉ, Séverine DE SANTIAGO, Valérie JEAMMIE, Philippe BARBEREAU, Thierry BRON, Christophe MORIT, Joël PIERRU, Sylvie TESSON.

ABSENTS :

Jean-Baptiste RABINIAUX

Arthur FOUQUET

Brigitte DELISLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Joël PIERRU

POUVOIRS A :

Frédéric FOUQUET

Franck TESSON

Philippe BARBEREAU

DELIBERATION 2022- DELIBERATION 2022-462 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LA VENDEE

La Convention Territoriale Globale (CTG), convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale et les financements de la Caf :

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics et des travaux effectués par les groupes thématiques, le comité technique et le comité de pilotage, permet de renforcer et développer les services aux familles sur le territoire.

La mise en œuvre de la CTG relève du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) à qui a été transférée l'action sociale d'intérêt communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021.

En décembre 2022, la CTG 2022-2026 devra être cosignée par la CAF 85, le CIAS, La Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire au titre des compétences périscolaire et jeunesse.

La convention porte sur :

- La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, les mobilités, le logement et l'amélioration de l'habitat.

La convention précise :

- Le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre,
- La durée (2022-2026),
- Les champs d'intervention des signataires,
- Les objectifs partagés au regard des besoins,
- Les engagements des partenaires et les modalités de collaboration,
- Les échanges de données, la communication et l'évaluation,
- Les conditions et la procédure de résiliation.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et affaires scolaires en date du 8 novembre 2022,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix POUR) :

Article 1^{er} : APPROUVE la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la CAF de la Vendée.

Article 2^{ème} : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Joël PIERRU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

la télétransmission en Sous-Préfecture le : 21 novembre 2022

et de la publication sur le site internet le : 21 novembre 2022



Le Maire

Frédéric FOUQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr

MAIRIE DE COEX
85220 COEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05DECM190922
du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Thierry FAVREAU, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 14 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 14 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 18+3

Etaient présents : Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Jean BROSSARD, Séverine THIROBOIS, Marie DUPUIS, Bruno RENAUD, Martine LOGEAIS, Laëtitia LE SAUCE, David COLLINET, Patricia EMPTOZ, Cyrille BONNIN, Céline GUIGNE, Anthony RABILLER, Sylvanie TARRIS, Sylvain GONZALEZ, Carine BARBEAU, Valentin MICHON

Mme Nicole ARCHAMBAUD a donné procuration à M Thierry FAVREAU

M Frédéric BERTHOME a donné procuration à M Sylvain GONZALEZ

M Sylvain GUIGNÉ a donné procuration à M Valentin MICHON

Mme Marie DUPUIS a été élue secrétaire.

**CIAS PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE – APPROBATION DE LA SIGNATURE
DE LA CONVENTION TERRITORIALE GENERALE CAF**

La Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d’Actions Sociales (CIAS), l’Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d’Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, la parentalité, l’inclusion handicap, l’accès aux droits, la mobilité, le logement et l’animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle les différents points mentionnés dans la future CTG Caf :

- Les enjeux et les actions validés par thématique,
- Les instances de proposition et de décision,
- Le schéma de coopération territoriale CTG

Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l’Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d’évaluation...

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d’Agglomération et les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé à l’assemblée d’approuver le projet de délibération suivant:

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

S E D

ID : 085-218500700-20220920-05DECM19092022-DE

**Le Conseil municipal,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-20 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le projet de Convention Territoriale Globale soumis,
Vu le rapport,
Considérant les nouvelles modalités d'intervention de la CAF,
Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix POUR),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces en exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Marie DUPUIS



Le Maire,
Thierry FAVREAU



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :
La télétransmission en Sous-Préfecture : le 22/09/2022
et de la publication sur le site internet : le 05/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 24 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2022.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : CHARLOS Sonia à Mme TARAUD Léone, RECULEAU Héléne à M. MOREAU Philippe, SIRE Fabienne à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MM : DEVAUD Fabrice à M. JOLLY Jean-François, VENDANGE-GOLHEN Damien à Mme HERMOUET Aurélie

Excusé(s) : Mme LECOURT Brigitte

A été nommé(e) secrétaire : M. BARRETEAU Jean-Guy

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Jean-Guy BARRETEAU a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2022_069 – Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :

- L'enfance
- La petite enfance
- L'inclusion handicap
- La jeunesse
- La parentalité
- Le logement et l'amélioration de l'habitat
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité

Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation....

La CTG 2022-2028 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2021-8-03 du 18 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Article 3 : de préciser que le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elle exerce.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Signé institutionnellement par : Philippe
Maire
Date de signature : 28/10/2022
Qualité : Maire de Courvaulon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 3 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Givrand s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURANTEAU Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2022.

Présents : M. DURANTEAU Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Christine, BLANCHARD Mylène, CHAUCHET Cécilia, CHRISTINY Patricia, GOUJON Magali, MARTINEAU Sandra, POTEREAU Sophie, REMAUD Julie, MM : BELLEIL Gontran, BURGAUD Sébastien, DANIELO Olivier, GENTIL Didier, JUSTIN Thierry, NINI Jacques, POUCKET Philippe, ROUSSELIN Régis, TADEBOIS Jean-François

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Les Sables d'Olonne

Le : 06/10/2022

Et

Publication ou notification du :

Absent(s) : Mme PARENT Véronique

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARTINEAU Sandra

D202210-01 – Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du bureau communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et à l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Ainsi, par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021, le conseil communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Les enjeux validés par le comité de pilotage sont les suivants :

- Enfance : simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques ; favoriser la concertation entre les acteurs du territoire
- Petite Enfance : Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser

l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée ; Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance ;

- Inclusion - Handicap : Favoriser l'inclusion des enfants, des jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner leurs familles ;
- Jeunesse : soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge adulte ;
- Parentalité : Aider les familles dans tous les âges de l'enfant (de 0 à son rôle de parent) ;
- Logement et amélioration de l'habitat : Permettre l'accessibilité à un logement à tous ;
- Animation de la vie sociale : Etudier la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaboration avec les acteurs existants ;
- Accès aux droits, inclusion numérique, mobilités : Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits.

La CTG doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint-Gilles, la Communauté d'agglomération du Pays de saint-Gilles Croix de Vie et les 14 communes du territoires, chacun pour ce qui relève de ces compétences.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20 ;

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu la délibération DEL CIAS n°2022-6-05 du 16 septembre 2022 portant approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu le projet de CTG ;

Vu le rapport ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour la période 2022-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- De préciser que cette signature intervient au titre des compétences "Jeunesse" et "Périscolaire" exercées par la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/10/2022

Le Maire

Laurent DURANTEAU



La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022 : les conseils municipaux des communes membres délibèrent sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elles exercent, et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est signataire, en ce qui le concerne, au titre des compétences "politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat", "organisation de la mobilité" et "création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents".

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211- 17-1 et L.5211-20,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait et délibéré en Mairie de LA CHAIZE-GIRAUD les jour, mois et an que dessus,
Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

Le Maire, Jean-François BIRON



Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le **17 OCT. 2022**
ID : 085-218500452-20221011-20221001-DE

MAIRIE
DE 85220
LANDEVIEILLE

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022
ID : 085-214551703-20221026-LAND_120_43_22-DE

Délibération
N° 43/2022
Exercice 2022
Séance du
26/10/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12
Vote		
A l'unanimité		
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstention :	0	

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DURANTEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2022

Présents : MM. DURANTEAU Isabelle, BERNARD Xavier, GAUTRONNEAU Emile, POIRAUDEAU Laurent, ARCHAMBAUD Raselyne, VRIGNON Jean-Pierre, GUILBAUD Laurent, FORT Virginie, Céline NAULEAU, Hubert MORNET, Patrick VOISIN, BEAUDOUIN Béatrice

Absents excusés : Adeline RABOUIN, CHAILLOT Romain Secrétaire : Virginie FORT

Objet : Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du CIAS le 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Prévention
- Implémenter les actions des familles en lien avec les professionnels
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du territoire



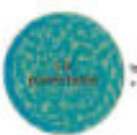
Accompagnement
- Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et d'activités adaptées à leur ville de garde (maternel et école) et
- Faciliter l'accès aux services et aux professionnels et des professionnels dans les services de la Petite Enfance



Prévention
- Favoriser l'adhésion des réseaux, parents et acteurs en situation de handicap et accompagner leurs familles



Accompagnement
- Soutenir et accompagner les parents jusqu'à l'âge adulte



Mise en réseau
- Aider les familles dans tous les actes de l'éducation + par O et non solo de parent



Partenariat
Département de la Vendée
et Région de Nantes



Établissement
intercommunal
de l'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles
à l'initiative de la
Communauté
d'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles
et de ses
communes



Grand
territoire d'agglomération
du Pays de Saint-Gilles
à l'initiative de
la Communauté
d'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles
et de ses
communes

Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation...

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

- . VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,
- . VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- . VU la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
- . VU la délibération n°2022-6-05 du 6 septembre 2022 du CIAS portant approbation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,
- . VU le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

AUTORISE Madame la Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont les membres signé.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Isabelle DURANTEAU



Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022
ID : 085-218501203-20221026-LAND_120_43_22-DE



VILLE DU FENOILLER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2022

L'an 2022, le 26 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Fenouiller s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 20 septembre 2022 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été portés à la connaissance du public conformément aux textes en vigueur.

Étaient présents (18) : Mme I. Tessier, Mme M. Habert, Mme N. Lecart, M. S. Guibert, Mme S. Renaudin, M. L. Poulain, M. P. Trichet, Mme L. Vrignaud, M. S. L'Hours, M. V. Dudit, Mme S. Chaillou, M. M. Volsin, M. G. Billet, Mme D. Perrocheau, M. L. Reigniez, Mme I. Catteau (arrivée à 19h17), M. W. Schoepfer, M. P. Gérardin.

Étaient absents ayant donné procuration (6) :

Mme A. Joubert, pouvoir à M. V. Dudit - M.P. Blanchard, pouvoir à M. Guibert – M. D. Barbot, pouvoir à Mme S. Renaudin, M. L. Pontoizeau, pouvoir à Mme N. Lecart - Mme S. Dupont, pouvoir à M. W. Schoepfer, Mme G. Bibard, pouvoir à M. P. Gérardin.

Étaient absents, excusés (2) : Mme M. Brochard, Mme C. Léger.

Nombre légal de Conseillers : 27

En exercice : 26 **Présents : 18**

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie Renaudin, élue à l'unanimité.

2022- 074 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026 – AUTORISATION DE SIGNER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant que la CTG dont l'objectif est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF de manière structurée et priorisée en cohérence avec les politiques locales et le projet de territoire tout en optimisant l'utilisation des ressources sur le territoire,

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, selon les divers champs de compétence des divers partenaires, la CTG se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et les communes de son territoire, pour la période 2022-2026,

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale 2020-2026 visant à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres présents, de la commission enfance, jeunesse, affaires scolaires, En date du 14 septembre 2022,

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame Habert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026 ainsi que tous les documents et avenants en lien avec ce dossier,

Le Maire,
Isabelle TESSIER



Signé électroniquement par Isabelle Tessier
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Maire du Fenouillet



EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 novembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence (pouvoir à Séverine BESSONNET), REMAUD Natacha (pouvoir à Alain LE GAL), SAINTURAT-NIEL Corinne (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé (pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 18/11/2022
Et publication ou notification le :
18/11/2022

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2022_11_03 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : approbation de la signature de la Convention Territoire Globale avec la CAF

La Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

Le Comité de Pilotage a validé le 5 mai 2022 :

- Les enjeux,
- Les actions par thématiques,
- Les instances de la CTG,
- Le schéma de coopération territoriale CTG : évolution des postes de coordinateurs CEJ (contrat enfance jeunesse).

La signature de la Convention Territoriale Globale programmée en décembre 2022 entre le CIAS du Pays de Saint Gilles Agglomération, le Pays de Saint Gilles Agglomération, les 14 communes du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales, Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de cette Convention Territoire Globale (CTG) pour la période 2022-2026.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Décide d'approuver la Convention Territoire Globale avec la CAF pour la période 2022-2026,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/11/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER

Télétransmission du : 16 NOV. 2022

Identifiant unique de l'acte :

085-218502227-20221114-

SG14-11-2022-13-DE

DELIBERATION N° 14.11.2022-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Effectif légal : 29 – Membres en exercice : 29 - Présents : 23

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François BLANCHET, Maire.

Présents : M. BLANCHET, Mme RENAUD, M. PERROCHEAU, Mme CHAUVIN, M. MESNARD, Mmes ALABERT, MAUGRION, MM. HERROU, GIROT, Mme BOULINEAU, MM RAMBEAU, GUIBERT, GIRAUDEAU, COSTE, Mme ROYER, M. MORINEAU, Mmes JUSTIN-GRUET, DUBOS, MORISOT, JONCOUR, ACHALLE, M. CHAUSSIN, Mme DEVILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : M. GASNET, Mme SARTOUX (qui a donné pouvoir à Mme RENAUD), M. GUILBAUD (qui a donné pouvoir à M. BLANCHET), M. GRENON (qui a donné pouvoir à M. COSTE), Mme COSSU (qui a donné pouvoir à M. HERROU), M. AVRILLAS (qui a donné pouvoir à Mme CHAUVIN)

M. COSTE a été élu Secrétaire.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. La CTG a vocation à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les objectifs partagés dans le cadre de cette convention sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'ensemble des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,
Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'ensemble des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer la convention et ses avenants éventuels.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Olivier COSTE



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : 16 NOV. 2022
et de la publication le : 16 NOV. 2022

Le 15 novembre 2022

Le Maire,
François BLANCHET



VILLE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Objet : DEL-2022-133

Réussite Educative – Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée

L'an deux mille vingt-deux le 7 novembre à 19 h 00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 31 octobre 2022, se sont réunis à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Kathia VIEL, Maire.

Etaient présents : Mme Kathia VIEL, M. Jean-Yves LEBOURDAIS, Mme Christine ROBRIQUET, M. MURZEAU, Mme Chantal GREAU, Mme Agnès ANTOINE, Mme Christine CRESTOIS, M. Jean-Marc DUBOIS, Mme Jocelyne SERVADEI, Mme Nathalie BUCHOU, M. Jean-Pierre STEPHANO, Mme Tiphanie JACOMINO, M. Olivier ROBIC, Mme Marguerite BACHY, M. Jimmy HUBERT, Mme Annette MOREAU, M. Raphaël FARTURA, Mme Isabelle LAPIERRE GALAN, M. Laurent BOUDELIER, Mme Valérie VECCHI, M. Dominique JOYAU, M. Frédéric MICHON, M. Jean-Patrick FILLET, Mme Francine BREMAUD, M. Philippe RIBARDIERE, M. Rénaud PIPET, Mme Sophie GALLAND, M. Lionel GOISEAU, Mme Claudie RABALLAND

Absents : néant

Avaient donné procuration :

- M. Matthieu GAUVRIT à Mme Christine CRESTOIS
- Mme Evelyne CHAUVEL à Mme Nathalie BUCHOU
- Monsieur Vincent PIPAUD à Mme le Maire
- M. Alain MAHIET à Mme Jocelyne SERVADEI

Monsieur Jimmy HUBERT est désigné secrétaire de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 29
Nombre de Conseillers votants : 33

Objet : DEL – 2022-133

Réussite Educative – Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée

Rapporteur :

Monsieur Sébastien MURZEAU, Adjoint au Maire, délégué à la jeunesse, l'Atelier-école des arts, à l'événementiel et aux services généraux

Exposé et Proposition :

Le 10 octobre 2019, la Communauté de Commune du Pays de Saint-Gilles-Croix-De-Vie a décidé de s'engager dans la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée (CAF 85) en raison de l'arrêt du dispositif "Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale et les financements de la CAF : La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits/l'inclusion numérique/les mobilités, le logement et l'amélioration de l'habitat.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics et des travaux effectués par les groupes thématiques, le comité technique et le comité de pilotage, permet de renforcer et développer les services aux familles.

La mise en œuvre de la CTG relève du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) à qui a été transféré l'action sociale d'intérêt communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021.

En décembre 2022, la CTG 2022-2026 devra être cosignée par la CAF 85, le CIAS, La Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire au titre des compétences périscolaire et jeunesse.

La convention précise :

- le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre,
- la durée (2022-2026),
- les champs d'intervention des signataires,
- les objectifs partagés au regard des besoins,
- les engagements des partenaires et les modalités de collaboration,
- les échanges de données, la communication et l'évaluation,
- les conditions et la procédure de résiliation.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation de la présente séance et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Avis des commissions : La Commission Vie citoyenne et Culturelle a émis un avis unanimement favorable lors de la séance du 19 octobre 2022

Amendements : néant

Adoption :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- DIT que celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île-Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES qui peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Saint-Hilaire-de-Riez
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture le 16 NOV. 2022

et de la publication ou notification le 16 NOV. 2022

Le Maire

Kathia VIEL

Département Vendée
Commune de Saint Maixent sur Vie

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Absention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le dix Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Maixent sur Vie s'est réuni à la salle de Conseil de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOYER Jean, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique ou par écrit aux conseillers municipaux le 05/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/10/2022.

Présents : M. SOYER Jean, Maire, Mmes : DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, NOVALI Christiane, PONCET Nathalie, RABILLER Laëtitia, TROUILLARD Sabrina, MM : BETHUYS Julien, FOURNIER Thierry, GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane, PROUX Olivier

A été nommé(e) secrétaire : BETHUYS Julien

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne Le : 17/10/2022 Et Publication ou notification du : 17/10/2022

2022_0049 – Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale par la Communauté d'agglomération, le CIAS et la CAF

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie avait décidé, lors de sa séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019. Par délibération du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles et les 14 communes du territoire en décembre 2022.

La Convention Territoriale Globale est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf. Elle permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire. Elle sera signée pour une durée de 5 ans : 2022-2026.

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles,

Considérant la délibération du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en date du 6/06/2022 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/10/2022

Le Maire,

Jean SOYER



Le Secrétaire,
Julien BETHUYS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2022

Référence
20221007

Objet de la délibération
Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Date de la convocation
27/09/2022

Date d'affichage
11/10/2022

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022 et le 3 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, GUEDON Thierry, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël, RICHARD Emmanuel

Excusées : Mmes BOUCHEREAU Manuela et COTTEREAU Nadège

Absents : M. PALLADE Gaëtan et Mme LACAN Sylvaine

A été nommé secrétaire : M. PERCHOT Noël

Objet de la délibération : Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du CIAS le 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



- Régionaliser le parcours des familles et harmoniser les pratiques
- Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire



- Appuyer les parcours des familles à la recherche d'un cadre de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée
- Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation....

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

VU la délibération n°2022-6-05 du 6 septembre 2022 du CIAS portant approbation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

VU le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour et 1 abstention),

APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

ID : 085-218502680-20221003-20221007-DE

tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/10/2022
Le Maire
Lucien PRINCE

Signé électroniquement par : Lucien
Prince
Date de signature : 11/10/2022
Qualité : Maire de St Révérend

EVALUATION DES ATTENTES ET BESOINS DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES DU TERRITOIRE

1 – Cadre de l'étude	4
1.1 – Le territoire	4
1.2 – Adolescence et famille	5
1.3 – Institutions existantes.....	7
2 – L'étude.....	8
2.1 – Les moyens de l'étude	8
2.1.1 – Les enquêtes	8
2.1.2 – Entretiens	9
2.1.3 – Tables rondes.....	9
2.2 – Données de cadrage	10
2.2.1 – Géographie des réponses « familles »	11
2.2.2 – Géographie des réponses « lycéens »	12
2.2.3 – Géographie des réponses « Collégiens »	13
2.2.4 – Géographie globale des enquêtes	14
2.3 – Les réponses aux enquêtes.....	15
2.3.1 – La réponse des familles.....	15
2.3.1.1 – Remarques liminaires.....	15
2.3.1.2 – Les aspirations des familles.....	15
2.3.1.3 – Pratiques éducatives	16
2.3.1.4 – Loisirs.....	17
2.3.1.5 – Les structures de loisirs	17
2.3.2 – La réponse des CM2	17
2.3.3 – La réponse des collégiens	18
2.3.3.1 – L'offre d'activités.....	18
2.3.3.2 – Occuper le temps libre	19
2.3.3.3 – Les écrans	19
2.3.3.4 – Centres d'intérêt et de préoccupation.....	20
2.3.4 – La réponse des lycéens	20
2.3.4.1 – Le rapport aux structures jeunesse et aux loisirs.....	21
2.3.4.2 – Formation.....	21
2.3.4.3 – Vie familiale.....	22
	2

3 – Principaux résultats.....	22
3.1 – Une satisfaction globale des familles et des adolescents	23
3.2 – Mode de vie adolescent	23
3.2.1 – La difficulté de catégoriser les adolescents en fonction de l'âge	23
3.2.2 – Le facteur « individualisme »	24
3.2.2.1 – Les groupes d'élection.....	24
3.2.2.2 – Le sport.....	24
3.2.3 – La « tentation » numérique	25
3.3 – Difficultés matérielles.....	26
3.3.1 – Les déplacements.....	26
3.3.2 – Les coûts.....	26
3.4 – Des engagements parentaux très divers	27
3.5 – Ce qui n'est pas dit est significatif	27
4 – Le sens d'une action publique à découvrir.....	28
4.1 – Attentes et besoins	28
4.1.1 – Attentes.....	28
4.1.2 – Besoins	29
4.2 – Familles et adolescents.....	30
4.2.1 – Familles	30
4.2.2 – Adolescence	33
4.3 – Action publique, Famille, éducation.....	34
4.3.1 – Enrichir les contenus.....	34
4.3.2 – Modifier l'offre.....	34
4.3.3 – Améliorer l'accessibilité	34

1 – CADRE DE L'ETUDE

1.1 – LE TERRITOIRE

Créée le 1er janvier 2010, la communauté de communes du Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie résulte de la fusion des deux communautés de communes. Regroupant 14 communes, sa population permanente atteint, au recensement de 2016, 48 056 habitants permanents, alors que sa population estivale est estimée à près de 200 000 habitants.



Si cette proportion de la population touristique par rapport à la population permanente témoigne d'une forte activité touristique, le territoire est aussi fortement marqué par l'activité industrielle. Ainsi l'industrie occupe la troisième place des secteurs d'activités fournissant 21,4% des emplois du territoire ce qui est nettement plus élevé que la moyenne française (12,2%).

Cette activité industrielle très développée accompagne donc une économie fortement tournée vers le tourisme, et partant, une structure de l'emploi caractérisée par de fortes disparités d'intensité entre haute et basse saison, des niveaux de rémunération relativement faibles et une grande importance du temps partiel. Cette économie résidentielle permet une forte activité dans le territoire (les transports et les services divers représentent 38,2% des emplois du territoire) et donc une certaine richesse de la population et des collectivités territoriales notamment au travers de la fiscalité sur le foncier bâti et sur l'habitation. Sur le plan social, la situation conduit à une relative difficulté à faire coïncider les périodes de loisirs des parents et celles des enfants.

Le caractère résidentiel de l'économie du territoire est clairement affirmé dans le tableau ci-dessous où l'on constate que dans 4 communes au moins (toutes les communes ne peuvent

faire l'objet de ce traitement pour des raisons de confidentialité. Source INSEE fichier FLUSOFR dernier traitement effectué sur la base de revenus 2015), les revenus de pensions (principalement retraites) dépassent 50% du revenu général de la population).

Le tourisme est aussi largement identifié par la proportion de résidences secondaires (49,6%) dans l'ensemble du parc de logements pour seulement 46,6% de résidences principales même si cette proportion s'améliore, au contraire d'ailleurs du taux de vacances qui est passé de 2,7% à 3,8% qui reste cependant très faible par rapport à la moyenne nationale métropolitaine (8%).

Commune	% des		Activés
	revenu actif	revenu pension	
Bretignolles-sur-Mer	39,4	53,8	4,8
Cobix	39,8	35,1	4,9
Commequiers	62,3	32,7	5,0
Le Ferrouiller	53,4	40,8	5,8
Olveux	54,7	39,6	5,7
Saint-Hilire-de-Riez	42,1	50,6	7,3
Brem-sur-Mer	43,6	51,9	4,5
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	40,3	52,1	7,6
Moyenne nationale	66,9	39,1	4,0

La majorité des ménages vivant sur le territoire en 2016 y sont présents depuis 10 ans ou plus, ce qui en montre l'enracinement. Ils sont ainsi 11 629 ménages à vivre dans leurs résidences principales depuis 10 ans ou plus soit 51% de l'ensemble des ménages. A Fréverse, les ménages présents depuis 2 à 4 ans sont eux aussi nombreux (4 398, représentant 19,3% de l'ensemble des ménages) comme cela découle de la structure de l'emploi dans le territoire.

Le niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans est assez faible puisque 65,6% ne disposent pas d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat pour « seulement » 53,8% en France métropolitaine. Cette proportion s'améliore cependant sensiblement pendant la période intercensitaire 2011-2016. Cette situation est assez fréquente dans les zones de forts emplois traditionnels où l'entrée sur le marché du travail est facilitée par une abondance relative d'emplois.

1.2 – ADOLESCENCE ET FAMILLE

La part des jeunes dans la population totale a tendance à régesser doucement comme dans le reste de la France métropolitaine. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 18,5% de la population totale du territoire contre 24,2% pour la moyenne de la France métropolitaine. Cette importante différence s'explique pour partie par le caractère particulièrement attractif du territoire en matière résidentielle qui inclut les personnes retraitées à s'installer dans un

lieu qui, bien souvent, fut celui de leurs vacances lorsqu'ils étaient en activité. Par exemple, et pour citer le tableau des typologies de revenus, les communes de Bretignolles-sur-Mer (53,8%), de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (52,1%), de Brem-sur-Mer (51,9%), de Saint-Hilire-de-Riez (50,6%) se caractérisent par des ressources majoritairement issues des revenus de pension (d'autres communes peuvent être dans ce cas mais ne disposent pas d'un nombre de ménages suffisants, les renseignements statistiques ne détaillent pas l'origine des revenus).

Commune	% des moins de 20 ans
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	14%
Saint-Hilire-de-Riez	15,4%
Bretignolles-sur-Mer	15,7%
Brem-sur-Mer	16%
Girard	18,7%
Le Ferrouiller	20%
L'Argenton-sur-Vie	21,9%
Cobix	22,8%
Commequiers	22,6%
La Châtre-Graud	23,6%
Landevielle	24,3%
Notre-Dame-de-Riez	25,5%
Saint-Révérend	26%
Saint-Hilaire-sur-Vie	27,2%
France métropolitaine	24,2%

Ces jeunes vivent principalement dans des familles de 1 ou 2 enfants (31,1%) pour une moyenne nationale de 41,8%. Comme dans toutes les régions de France métropolitaine, le nombre d'enfants par famille tend à se réduire (63,7% des familles n'ont pas d'enfants de moins de 25 ans pour une moyenne nationale de 48,9%).

La structure familiale est caractérisée, ici comme dans le reste de la France métropolitaine, par une augmentation tendancielle et de long terme du nombre de familles monoparentales dont le nombre s'établit à 1 270 familles en 2016 contre 1 049 en 2011, soit une augmentation de plus de 21% en 5 ans. On peut aussi noter que 27,28% des familles avec enfants sont monoparentales. Le phénomène est donc loin d'être marginal et pose à notre société des problèmes spécifiques peu connus des époques antérieures. Sur le plan national ce sont 36,5% des familles avec enfants qui sont considérées comme monoparentales.

Sur 22 743 ménages du territoire, 16 832 d'entre eux n'ont pas d'enfants (74%) à charge pour une moyenne nationale de 64,7%. Ces chiffres expriment la situation démographique du territoire marquée par une forte résidentialité pourtant menée d'une population active importante et fortement tournée vers l'industrie.

1.3 – INSTITUTIONS EXISTANTES

Le territoire dispose de multiples institutions en charge directement ou indirectement de l'accueil, de l'offre de loisirs sportifs ou culturel aux adolescents.

Si pour les enfants d'âge primaire l'offre est essentiellement publique ou parapublique au travers des centres de loisirs sans hébergement, pour les jeunes à partir de la sixième, la proposition du territoire est plus difficile à identifier tant, à cet âge, la structuration institutionnelle traditionnelle semble être en décalage avec les attentes sinon les besoins. De fait, les accueils de loisirs correspondent à une population de jeunes enfants jusque vers l'âge du CM2. Dès cette époque, les enfants trouvent souvent ce type de structures en décalage avec leur aspiration à l'autonomie et expriment la volonté d'organiser par eux-mêmes leur temps disponible.



Plus largement, les adolescents ne fréquentent pas seulement des structures à eux dédiées mais utilisent souvent des ressources communes aux adultes. En ce sens, la plupart des associations sportives ou culturelles exercent un rôle important vis-à-vis des adolescents et les intègrent aisément dans leurs activités.

Cette offre est tournée logiquement vers la population municipale même si elle n'exclut pas explicitement les adolescents des autres communes si ce n'est par un ordre de priorité. Il reste que la trop faible diffusion de l'information dans le territoire communautaire des

Initiatives des diverses entités municipales freine la bonne accessibilité de chacun aux activités de son goût.



De fait, la seule coordination existante en ce domaine est celle mise en place progressivement et discrètement, par le service de la communauté de communes dirigé par Fabien David. Il s'agit d'abord d'organiser des échanges entre professionnels pour améliorer les pratiques, coordonner partiellement les activités, organiser une meilleure diffusion de l'information notamment dans les collèges.

2 – L'ETUDE

L'étude a été effectuée au travers de trois outils : des enquêtes, des entretiens en face à face, des tables rondes.

2.1 – LES MOYENS DE L'ETUDE

2.1.1 – LES ENQUETES

Quatre enquêtes ont été organisées :

- Pour les élèves de CM2 au travers d'un questionnaire papier
- Pour les collégiens
- Pour les lycéens
- Pour les familles

Sauf s'agissant des enfants de CM2, l'accès à l'enquête a été totalement libre. Les efforts d'information consentis par la communauté de communes ont été particulièrement intenses et ont contribué très certainement au succès de cette partie de la démarche. Succès qu'il faut entendre néanmoins par rapport aux résultats habituels en de telles études.

De manière générale, les enquêtes permettent principalement un cadrage statistique et donc essentiellement quantitatif. Les enquêtes ont utilisé des questions principalement fermées pour permettre un traitement quantitatif. Cette approche nécessaire apparaît à l'évidence l'information dans la mesure où elle traduit potentiellement les préoccupations des auteurs des questions plus que celles des personnes sollicitées.

Il reste que directement ou indirectement cette méthode donne des indications notamment s'agissant de l'origine géographique des réponses, des pratiques générales des jeunes ou du regard des parents.

2.1.2 – ENTRETIENS

Au total 51 entretiens ont été organisés en face à face pour une durée comprise entre une heure et une heure de demie.

Il faut noter une très réelle difficulté à organiser ces rendez-vous donnant lieu le plus souvent à quatre voire cinq appels téléphoniques chacun et ce, sans compter les nombreux refus de participer à un entretien, faute de temps, ou même de lieu. On a eu aussi à déplorer quelques annulations sans préavis alors même que le cabinet était déjà sur place.

Ces éléments pour indiquer, a contrario, que les parents ou enfants qui ont accepté ces entretiens en tête à tête font partie de ceux qui attachent le plus d'importance à l'éducation des enfants et ne peuvent donc être considérés comme représentatifs au sens statistiques du terme.

Leurs témoignages s'inscrivent donc dans la globalité de la démarche commissaire comme complètement et enrichissement des enquêtes. Le caractère aléatoire de la constitution du panel est tout à fait renforcé par les circonstances concrètes d'élaboration de l'échantillon qui, sur la recommandation du cabinet, a été fondé initialement sur une représentation proportionnelle à la population de chaque commune et a évolué en fonction des refus de rendez-vous, des adjonctions consécutives à des nouveaux appels à « volontaires ». En ce sens, l'échantillon se situe donc dans une méthodologie acceptable sur le plan heuristique même si, de fait, le volontariat des réponses aux sollicitations conduit à donner un écho important aux familles les plus engagées dans l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants.

2.1.3 – TABLES RONDES

Cinq tables rondes ont été organisées :

- avec les jeunes
- avec les conseils municipaux des jeunes
- avec les éducateurs et professionnels de la jeunesse
- avec les maires et responsables d'associations

— avec les familles.

Si la table ronde avec les enfants des conseils municipaux des jeunes a été particulièrement fructueuse, riche d'initiatives et de prises de parole, la table ronde avec les jeunes n'a pu avoir lieu du fait de l'absence du moindre participant.

Dans les trois autres tables rondes, on peut regretter une faible participation des acteurs mais les échanges ont souvent été ouverts et riches, témoignant là encore, à la fois d'une mobilisation concrète, faible numériquement, mais importante sur le plan des réflexions proposées et de l'engagement des personnes concernées.

2.2 – DONNEES DE CADRAGE

Les données de cadrage démographique sont celles du recensement de 2016 (dernier recensement complet de la population ayant fait l'objet d'une exploitation complète).

La communauté de communes est composée de 14 communes pour une population de 48 056 habitants au recensement de 2016.

Nom de la commune	Population	% de la population CC
L'Étang-sur-Arle	1 941	4,04
Arle-sur-Mer	2 029	5,53
Méjannes-sur-Mer	4 488	9,33
La Craze-Croizat	1 963	2,36
Colt	3 346	6,94
Contrevaux	3 444	7,16
La Perrière	4 488	9,33
Stenay	2 129	4,43
Lacoste	1 379	2,85
More-dans-le-Buis	2 071	4,30
St-Gilles-Croix-des-Bois	7 578	15,75
Saint-Jean-de-Sini	11 049	22,99
St-Maxent-sur-Mer	1 035	2,13
St-Michel-sur-Oron	1 425	2,95
Total	48 056	100%

Une première approche vise à tenter de mesurer l'implication des habitants vis-à-vis de l'étude réalisée notamment par rapport aux lieux d'habitation.

Dans cette perspective, les questionnaires paraissent l'élément le plus significatif compte tenu du caractère inconditionnel des réponses et de leurs modalités pratiques et de l'amplitude de la période de réponse laissée par la communauté de communes.

A ce titre, peut être examinée la géographie des réponses des questionnaires familles, collégiens et lycéens. Les réponses des CM2 ne sont pas significatives sur ce plan-là compte tenu du caractère fortement incertain utilisé pour les établir.

2.2.1 – GEOGRAPHIE DES REPONSES « FAMILLES »

S'agissant des familles, on peut noter que seules 433 d'entre elles ont répondu en ligne. Si l'on prend pour base du raisonnement le nombre de ménages avec familles (14 768) et particulièrement les couples avec enfants (4 655) et les familles monoparentales (1 270) soit 5 925 familles ayant des enfants à charge, on obtient un taux de retour de 7,3%.

Ce taux modeste est, cependant, minoré du fait que seuls les enfants à partir du CM2 ont été ciblés. Il s'inscrit pourtant dans une fourchette haute des taux de réponses aux enquêtes sociales habituellement observés. C'est dire, d'ailleurs, combien malgré les expressions répétées du besoin de concertation ou de participation, l'intérêt pour la chose publique (y compris quand il s'agit de ses propres enfants) reste marginal (moins de 10% soit 90% de personnes peu ou pas intéressées ou trop occupées, ou mal informées, ou...).

Nom de la commune	% de la population CC	Nombre de réponses familles	% de familles de réponses
L'Agly-sur-Vie	4,94	13	3
Euen-sur-Mer	5,53	25	3,8
Berthezou-sur-Mer	6,29	59	19,8
La Doune-Bisazé	2,20	14	3,2
Cohix	6,54	8	1,8
Commequiers	7,18	23	4,8
Le Freoullet	8,29	42	9,7
Olivet	4,43	19	4,6
Landevelle	2,85	20	4,6
Noon-Barne-de-Riez	4,30	34	7,9
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	15,75	51	11,8
Saint-Martin-de-Riez	22,99	85	19,6
Saint-Maxime-sur-Vie	2,19	16	3,7
Saint-Ablond	2,96	20	4,6
Non renseigné		8	1,9
Total	* ou - 100%	433	* ou - 100%

On peut noter, à ce stade, que l'implication des familles dans chacune des communes n'est pas strictement proportionnelle au poids démographique de la commune. La proportion de ménages âgés est sans doute un élément important d'explication (par exemple dans l'ensemble de la communauté de communes la part des personnes de plus de 60 ans est de 40,7%, alors qu'elle est de 50,5% à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et à 48,2% à Saint-Hilaire-de-Riez mais seulement de 31,4% à Cohix).

2.2.2 – GEOGRAPHIE DES REPONSES « LYCEENS »

S'agissant des lycéens (adolescents au-delà de la troisième) seuls 84 ont répondu au questionnaire. Un taux de réponse global peut être approché de manière très grossière en partant de la cohorte des 15 à 29 ans du dernier recensement, soit 5 340 individus pour une tranche d'âge de 15 ans, soit pour une tranche d'âge de 5 ans (15 ans à 19 inclus), soit 1 780 individus. On aurait donc un taux de retour de 4,72%.

On peut comprendre cette relative désaffection par divers éléments notamment la difficulté de joindre les jeunes sur leur lieu d'enseignement, de formation ou de travail. Plus profondément, la faiblesse du nombre de réponses témoigne certainement de la recherche d'autonomie propre à cette tranche d'âge dans notre société. Il peut donc s'agir aussi d'une certaine défiance vis-à-vis d'une démarche pouvant être vécue comme une intrusion dans le champ clos de « l'exercice de la jeunesse ».

On peut aussi voir dans cette relative discrétion des lycéens à l'égard de l'enquête, le fait que leur vie se déroule aussi hors du cadre territorial de la communauté notamment du fait de leur scolarisation.

Cette situation pourra évoluer lorsque le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sera construit entraînant une nouvelle dynamique dans le territoire et autorisant la poursuite de la construction des adolescents dans le territoire. Il s'ensuit, comme cela a été anticipé par les élus communautaires, que de nouvelles activités devront être développées.

Nom de la commune	% de la population CC	Nombre de réponses lycéens	% de nombre de réponses
L'Agly-sur-Vie	4,94	5	6
Euen-sur-Mer	5,53	3	3,6
Berthezou-sur-Mer	6,29	11	13,1
La Doune-Bisazé	2,20	1	1,2
Cohix	6,54	13	15,5
Commequiers	7,18	2	2,4
Le Freoullet	8,29	12	14,3
Olivet	4,43	4	4,8
Landevelle	2,85	1	1,2
Noon-Barne-de-Riez	4,30	8	9,5
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	15,75	9	10,7
Saint-Martin-de-Riez	22,99	10	11,8
Saint-Maxime-sur-Vie	2,19	5	6
Saint-Ablond	2,96	1	1,2
Non renseigné		1	
Total	* ou - 100%	84	* ou - 100%

Comme pour les familles, on peut noter une sous-représentation des communes les plus importantes du territoire mais de manière plus significative encore. Aux facteurs déjà évoqués tenant à la structure démographique des différentes communes, on peut ajouter une autre hypothèse tenant à la richesse particulière des deux grandes communes au regard des activités disponibles.

La commune de Coëx, alors que le taux de réponse des familles est faible, montre une réponse des lycéens significativement plus élevée. Cette distorsion, qui pourra être relevée aussi pour les collègiens, semble manifester la situation particulière de la commune vis-à-vis du territoire de la communauté de communes. Partagé entre deux « centralités », Coëx exprime au travers des réponses des lycéens, un tropisme marqué vis-à-vis du territoire de la communauté de communes de Saint-Gilles.

2.2.3 – GEOGRAPHIE DES REPONSES « COLLEGIENS »

S'agissant des collègiens 629 réponses ont été apportées au questionnaire. Si l'on reprend la même méthodologie d'évaluation que pour les lycéens, on peut établir un taux de réponses de 35,33%. La forte sensibilisation effectuée auprès des acteurs et des collègiens effectuée par les services de la communauté de communes a manifestement porté ses fruits.

De manière plus précise, les réponses relativement nombreuses des collègiens dessinent un groupe social dans lequel la référence à la vie locale est plus intense que pour les lycéens. L'horizon de cette tranche d'âge est en effet lié à la proximité de ses « générateurs » d'intérêt : la famille, le collège tous éléments qui se situent dans le territoire immédiat de la communauté de communes.

Nom de la commune	% de la population CC	Nombre de réponses collégiens	% du nombre des réponses
L'Agulhon-sur-Vie	4,04	58	9,2
Bren-sur-Mer	5,53	34	5,4
Bretignolles-sur-Mer	9,29	54	8,5
La Chaise-Drouot	2,28	21	3,3
Coëx	6,54	23	3,7
Commerquiers	7,18	27	4,3
Le Fenouillet	9,29	39	6,1
Genacé	4,43	40	6,4
Landevielle	2,20	24	3,8
Mont-Saint-Eloi	4,20	41	6,5
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	15,75	88	14
Saint-Maixent-sur-Vie	22,29	98	15,6
Saint-Maixent-sur-Vie	2,19	24	3,8
Saint-Maixent-sur-Vie	2,96	19	3
Non renseigné		15	2,4
Total	* ou - 100%	629	* ou - 100

Hors les éléments déjà notés concernant les grandes communes, la répartition des réponses des collégiens apparaît beaucoup plus conforme au poids démographique des diverses communes, en prenant en compte néanmoins la situation particulière de Coëx.

2.2.4 – GEOGRAPHIE GLOBALE DES ENQUETES

Nom de la commune	Population	% de la population CC	% moyen de réponses
L'Agulhon-sur-Vie	1 941	4,04	5
Bren-sur-Mer	2 609	5,53	4,93
Bretignolles-sur-Mer	4 498	9,29	11,76
La Chaise-Drouot	1 001	2,20	2,56
Coëx	3 146	6,54	7
Commerquiers	3 444	7,18	4,28
Le Fenouillet	4 468	9,29	11,86
Genacé	2 129	4,43	5,28
Landevielle	1 370	2,85	3,28
Mont-Saint-Eloi	2 071	4,30	7,14
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	7 510	15,75	12,18
Saint-Maixent-sur-Vie	11 049	23,29	15,78
Saint-Maixent-sur-Vie	1 955	2,19	4,50
Saint-Maixent-sur-Vie	1 425	2,96	2,29
Non renseigné			1,69
Total	48 656	* ou - 100%	99,55

Les trois enquêtes permettent de dessiner la sensibilité générale des différentes communes concernant l'objet de l'étude. Comme noté initialement, on constate une forte corrélation entre le niveau des réponses et la structure par âge de la population de chacune des communes. Ainsi, si Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Maixent-sur-Vie affichent des taux de réponses inférieurs à leur poids démographique, il faut en rechercher la raison principale dans un nombre de personnes âgées de plus de 60 ans supérieur à la moyenne. Pour Bretignolles-sur-Mer c'est le contraire qui est observé du fait de la faiblesse relative du nombre des personnes de plus de 60 ans (ils représentent 29,6% de la population pour une moyenne de 40,7%) comme d'ailleurs à Saint-Maixent-sur-Vie (17,7% de plus de 60 ans), à Notre-Dame-de-Riez (25,9% de plus de 60 ans) ou, dans une moindre mesure au Fenouillet (17,3% de plus de 60 ans).

Ainsi donc, la structure par âge de la population d'une commune, influence de manière sensible l'intérêt porté aux questions relatives à la jeunesse. Si ce constat n'est pas surprenant, il impose surtout de prendre en considération un territoire plus vaste que celui de la seule commune pour organiser de manière prévenante les réponses publiques aux besoins des

Familles et des adolescents sauf à risquer de fortes variations de périodes en périodes (4 à 5 ans) dans la fréquentation et l'utilisation des équipements, structures ou actions mises en place.

La encore, on retrouve des conclusions connues des gestionnaires publics qui constatent ce type de phénomènes cycliques dans le peuplement des lotissements. Il s'ensuit que les mutualisations permettent de mieux lisser les cycles en gommant les singularités démographiques de chaque commune.

Ce type de services, spécialisé dans une catégorie d'âge, comme à l'autre bout de la vie, les services de maintien à domicile, dépend de la présence dans le territoire des personnes concernées. Le bassin de chalandise du service doit donc être suffisamment large pour permettre d'absorber les variations démographiques de la catégorie concernée.

2.3 – LES REPONSES AUX ENQUETES

2.3.1 – LA REPONSE DES FAMILLES

2.3.1.1 – REMARQUES LIMINAIRES

Une remarque préalable ce sont très majoritairement des femmes (84,8%) qui ont répondu au questionnaire famille comme si dans notre société, les femmes restaient bien les référentes de l'éducation des enfants et de leur avenir.

De même, le taux de réponse des familles monoparentales est nettement plus faible (12,5%) que leur proportion dans l'ensemble des familles du territoire ayant des enfants (27,28%). En ce domaine encore on retrouve la difficulté propre à ce type de familles au regard de l'éducation des enfants.

2.3.1.2 – LES ASPIRATIONS DES FAMILLES

De manière très majoritaire (71,1%), les familles ambitionnent pour leurs enfants une vie équilibrée entre choix de la profession, vie sociale et affective. Aussi bien l'attachement local au détriment de la vie professionnelle (1,8%) que la réussite au détriment de la vie sociale et affective (1,2%) ne correspondent pas à l'imaginaire parental.

Dans la même veine, l'éducation avant 18 ans vise pour les familles principalement à donner aux enfants les cadres sociaux nécessaires :

- respect de soi et des autres (88,9%)
 - apprendre les règles de notre société (69,1%)
 - apprendre à être libre et autonome (37,4%)
- ainsi que les outils les plus généraux :
- bonne culture générale (62,4%)
 - initier les enfants aux expressions artistiques (37,4%)

Les apprentissages plus directement en phase avec les besoins professionnels ou techniques ne viennent que loin derrière :

- utiliser les nouvelles technologies (23,1%)
- apprendre les bases d'un métier (26,3%)

Ces réponses éclairent une situation où le temps s'allonge relayant les préoccupations professionnelles au-delà de 18 ans. La période de jeunesse n'est plus bornée par des rites de passage bien identifiés et se trouve vouée à la découverte du monde, de ses règles et valeurs comme s, paradoxalement dans une société de technocratie, les familles aspiraient à faire de leurs enfants d'abord des hommes personnes au sens du XVIII^{ème} siècle, sachant vivre en société, et connaissant un peu de tout sur le monde qui les entoure.

On retrouve cet attachement à la civilité dans l'évocation des questions débattues en familles où la quasi-totalité des réponses indiquent comme sujet des conversations familiales (419 sur 433) les relations humaines (amitié, amour, haine, immigration, intégration), la violence (403/433), les sujets environnementaux (394/433), la citoyenneté (388/433).

2.3.1.3 – PRATIQUES EDUCATIVES

L'argent de poche apparaît comme une pratique minoritaire dans les familles (29,1%) et ce quel que soit l'âge des enfants. Seules 31 sur 132 familles donnant de l'argent de poche donnent plus de 20 € à leurs enfants lycéens alors même qu'ils doivent quitter le territoire toute la journée pour se rendre dans leurs établissements. Il y a là vraisemblablement vis-à-vis des lycéens, de manière plus ou moins consciente et volontaire, le maintien d'une situation de dépendance prolongeant l'enfance.

Le règlement de l'utilisation d'internet par les familles fait apparaître une nette différence entre les pratiques vis-à-vis des enfants d'âges primaire et secondaire :

- avant la sixième 80,4% des familles réglementent l'accès
- au collège cette proportion descend à 60%
- au lycée elle n'est plus que de 13,2%.

Les parents tentent d'accompagner les enfants dans l'utilisation de l'internet mais de manière très différente entre le primaire où 80,8% des parents s'y essaient alors qu'ils ne sont plus que 17,6% pour les lycéens. Cette situation laisse entendre que les parents jugent alors que les adolescents ont acquis suffisamment d'autonomie pour ce type de communication alors que le discernement n'est peut-être pas entièrement acquis comme le montre de nombreux faits divers.

Si les parents considèrent majoritairement que leur enfant d'âge primaire ne passe pas trop de temps devant les jeux vidéo (Q12), c'est l'inverse quand ils sont au collège. Les évaluations du temps passé par les enfants devant les différents médias et jeux vidéo baissent, entendre, dans leur curium, que ces loisirs occupent une place prépondérante dans leur temps disponible. Cet élément est corroboré par l'affirmation que pour beaucoup d'enfants, les « écrans » sont considérés par les familles comme leur ou l'un de leurs principaux centres d'intérêt (Q14).

2.3.1.4 – LOISIRS

67,66% des familles déclarent partir souvent ou régulièrement pour les grandes vacances, tandis que 42,3% partent pour les petites vacances.

Sur le plan des loisirs du quotidien, les familles plébiscitent les ballades où ils vont souvent notamment en forêt ou à la mer (373/433) et en ville (247/433).

Les loisirs culturels les plus fréquents ou utilisés sont le cinéma (176/433) et la médiathèque (202/433), mais les musées, les spectacles, les festivals n'entrent pas réellement dans les habitudes familiales même si, de manière très significative, les familles déclarent emmener leurs enfants rarement (mais ce n'est pas jamais) au concert-spectacle (66,5%), musée-exposition (61,4%), au festival (43%). Ces éléments décrivent des familles soucieuses d'ouverture culturelle pour leurs enfants même si elles n'ont pas nécessairement une habitude ancrée de ce type de loisirs.

2.3.1.5 – LES STRUCTURES DE LOISIRS

Les structures de loisirs apparaissent comme plus adaptées aux jeunes âgés. Ce sont les accueils de loisirs qui recueillent le plus d'adhésion puisque 42,9% des familles leur confient les enfants. Alors que les espaces jeunes ne concernent que 21,9% des familles. Les séjours d'été se situent dans le même ordre de grandeur (20,7%).

Cette situation s'explique principalement par le fait que ces structures sont principalement considérées comme des modes de garde (63,3%), ce dont témoigne le taux réduit des enfants fréquentant les structures le mercredi (22,9%).

2.3.2 – LA REPONSE DES CM2

11,3% des enfants de CM2 fréquentent un centre de loisirs le mercredi, 19,1% pendant les petites vacances et 23% pendant les grandes vacances. Cette situation confirme l'attention des familles selon laquelle le centre de loisirs est d'abord un mode de garde. Deux phénomènes semblent sous-jacents à cette situation d'une part les enfants de CM2 sont considérés comme suffisamment « grands » pour rester seuls une journée, le mercredi, et d'autre part pendant les vacances les activités plus libres sont organisées sous la forme de programme à la carte et conviennent mieux à cet âge.

D'ailleurs, le niveau de satisfaction (61,5%) témoigne de cette hétérogénéité du rapport aux centres de loisirs selon la période et donc les activités considérées. Globalement, il ressort des explications données par les enfants que les centres de loisirs sont considérés comme peu adaptés aux « grands » (à parce que c'est pour les bébés si), qu'ils n'aiment pas que des activités leurs soient imposées (« Car on ne fait pas ce que l'on veut et des fois on s'ennuie si) et qu'ils n'ont pas de copains et copines (« Parce qu'il n'y a pas mes copains si). Les sorties et les activités sont, au contraire, considérées comme les activités les plus satisfaisantes (supérieur à 60%).

Puis que ne laisse penser le sentiment exprimé par les familles, les enfants de CM2 déclarent consacrer leur temps de loisir aux activités liées aux écrans (télévision – 47,9% des enfants la regardent tous les jours alors qu'ils ne sont que 16,5% à ne la regarder que pendant les vacances scolaires- internet, jeux vidéo, « YouTube », réseaux sociaux), même si le sport est

extrêmement présent (76,7% des réponses en font mention) avant les amis (54%) et les activités artistiques (50,3%).

Seuls 17,8% des CM2 déclarent ne jamais jouer aux jeux vidéo, tous les autres y jouent au moins pendant les vacances (19%), mais la plupart y jouent plus régulièrement notamment le week-end pour 46,8% d'entre eux. Ils utilisent en outre ordinateur (60,1%), tablette (64,7%) ou téléphone personnel (21,1%). Ils en font usage principalement pour les réseaux sociaux (60,6%), pour rechercher des informations (5,7%) mais beaucoup plus pour regarder des films (52,9%) ou pour faire des jeux en ligne (45,1%).

Les aspirations des enfants font une place importante aux rencontres avec les amis (76% des CM2 déclarent souhaiter plus de temps avec leurs amis) mais aussi à un temps plus important passé en famille (54,4%).

Les élèves de CM2 expriment des projets professionnels assez « classiques » pour des enfants de cet âge. Beaucoup rêvent de métiers en lien avec les animaux (« Vétérinaire d'animaux sauvages », « Soigneuse dans un zoo »), ou de métiers en relation avec les enfants (« M'occuper des bébés dans une crèche ou école », « M'occuper d'enfants »), de métiers d'art (« Créatrice de modes (Style) », « Créatrice de robes de mariées ») ou de métiers plus traditionnels comme pâtissier qui semble intéresser beaucoup d'enfants.

Les enfants de CM2 sont très encadrés par leurs parents. Beaucoup d'enfants sont accompagnés en voiture (74,6%) ou à pieds (9,6%) par leurs parents qui aident 57,3% des enfants à faire leurs devoirs. De même, un certain confort de vie est exprimé par le fait que 86,2% des enfants disposent d'une chambre particulière, que 96,6% ont un jardin. En outre, 24,24% des enfants ont un ordinateur personnel et 51,2% une tablette.

2.3.3 – LA REPONSE DES COLLEGIENS

Premier élément significatif, les réponses sont apportées davantage par les enfants de sixième (235 soit 37,4%) que par les troisième (108 soit 17,2%) et ce sont davantage les filles (51,5%) que les garçons (48,5%) alors, qu'à cet âge, les garçons sont plus nombreux (51,8%) que les filles (48,2%).

2.3.3.1 – L'OFFRE D'ACTIVITES

Globalement, et malgré une offre importante dans les communes, les adolescents fréquentent peu les structures de loisirs, 68,7% déclarent ne pas en fréquenter et les raisons invoquées sont nettement marquées par l'absence d'intérêt (les activités proposées ne me plaisent pas : 38,4% ; je préfère rester chez moi : 22,9% ; je n'aime pas ces structures : 10,5% ; pendant mes temps libres je suis avec mes parents : 43,7%). Bien plus que par des difficultés matérielles ou de transports (10,5% auxquels il faut ajouter les 4,9% d'enfants déclarant qu'il n'y a pas de structures à côté de chez eux).

Pour ceux qui les fréquentent, « rejoindre et retrouver des copains est la motivation principale (64,4%) avant les activités qui ne sauraient ou ne pourraient être réalisées à la maison (63,9%) sont les motivations principales.

Si les centres de loisirs sont tout à fait marginaux dans les loisirs des collégiens (85,7% ne les fréquentent jamais). Les espaces jeunes sont un peu mieux considérés puisque seul 61,9%

des collégiens ne les fréquentent jamais. Il faut néanmoins noter que près de la moitié des jeunes ne connaissent pas ces structures ou leurs activités.

2.3.3.2 – OCCUPER LE TEMPS LIBRE

Le temps libre est occupé principalement à faire du sport pour 74,2% des collégiens et à voir des amis (65%). Les activités manuelles, artistiques, la musique occupent au total un nombre important de jeunes (environ un tiers). Il reste que pour plus de la moitié d'entre eux les loisirs sont occupés à la télévision (57,2%), Internet (45,6%), réseaux sociaux (52,1%), Jeux vidéo (53,7%) et à écouter de la musique (58,4%).

Le temps non scolaire est aussi largement consacré à des activités faiblement organisées ou institutionnalisées, ainsi 87,7% des collégiens effectuent régulièrement des balades en ville et 89,8% en forêt ou à la mer (principalement au minimum 1 fois par mois). A contrario, le cinéma, activité institutionnalisée la plus utilisée, ne concerne que 74,4% des enfants et encore avec une forte proportion de fréquentation trimestrielle tout comme la piscine fréquentée au moins une fois par trimestre par 71% des collégiens. La médiathèque ne recueille plus que 41% de fréquentation régulière.

En ce domaine, les souhaits des collégiens pour occuper leur temps libre recourent largement ce qu'ils vivent réellement puisque pour 57,2% d'entre eux, ils voudraient seulement passer plus de temps encore avec les copains ou pour 54% faire davantage ce qu'ils veulent. Les centres d'intérêt exprimés par les adolescents sont très proches de leurs pratiques et de leurs souhaits : le sport bien sûr, les animaux beaucoup encore mais peut-être un peu moins fortement que pour les CM2 (« Promener et jouer avec mon chien », « Passer du temps avec mon animal de compagnie chez moi », « entretenir les chevaux du voisin »).

On peut noter que 22,7% des collégiens désiraient faire des activités qu'ils ne peuvent exercer du fait de l'éloignement.

Il reste que globalement les collégiens déclarent très majoritairement ne pas s'ennuyer (87,3%) et qu'il y a assez de loisirs pour les jeunes à proximité (56,4%).

2.3.3.3 – LES ECRANS

Ils ont d'ailleurs connaissance de ces activités ou de ces événements par Internet (42,4%), par les réseaux sociaux (32,6%) et par le collège (38,8%), notamment plus que par la communication de la structure (15,9%) ou par les tracts et annonces (21,3%).

Il faut dire que les collégiens disposent très majoritairement d'un téléphone portable (71,4%) et d'un ordinateur (72%). Seuls 28,4% d'entre eux ne vont que rarement ou jamais sur leur téléphone portable alors qu'ils sont 55,16% à déclarer qu'ils y passent plus d'une heure par jour et jusqu'à plus de quatre heures pour 13,8% d'entre eux. Si l'on ajoute la télévision devant laquelle 48,4% des collégiens passent plus d'une heure, les jeux vidéo qui accaparent l'attention de 33,4% d'entre eux plus d'une heure par jour et enfin l'ordinateur qui occupe 31,9% des enfants au moins une heure par jour, on retrouve un niveau d'utilisation des écrans particulièrement élevé.

2.3.3.4 – CENTRES D'INTERET ET DE PREOCCUPATION

Si les parents expriment des difficultés liées aux déplacements dans le territoire, les collégiens ne les ressentent pas directement pour 89,3% d'entre eux. Beaucoup expriment avoir un projet professionnel (67,7%) et les domaines concernés sont très variés avec des préférences faiblement marquées : médecine soins aux personnes (10,4%), bâtiment et artisanat (10,1%), sport et loisirs (9,4%), commerce (7,4%), nouvelles technologies (6,7%), sécurité et armée (5%). On ne retrouve pas dans ces projets professionnels les archétypes habituels mais plutôt un « réalisme » assez prononcé.

On peut lire, dans cette approche, l'influence familiale et du collège qui apparaisse comme les deux lieux principaux d'information et de discussion des jeunes. Que ce soit en matière d'orientation scolaire, de politique, de débats environnementaux, de consommation de produits illicites, d'alcool, de relations humaines et même de prévention sexuelle, la famille représente bien le lieu principal des débats pour les collégiens suivis du collège. Ainsi les jeunes discutent principalement des questions les concernant avec leurs parents (84,3%) et de manière beaucoup plus marginale avec les professeurs (15,9%).

Les débats entre amis sont aussi, dans certains domaines, les lieux de formation des idées comme par exemple la politique, la consommation des substances illicites ou de l'alcool, la violence. L'argent (plus que la famille sur ce point), les relations humaines. Pour 68,8% des collégiens c'est entre amis que l'on débat des questions concernant la jeunesse.

Les collégiens apprécient favorablement de vivre dans le territoire qu'ils envisagent d'habiter dans le futur pour 57,6% d'entre eux. Si certains restent dans l'expectative (« Je sais pas quoi mettre donc j'ai mis au pilé »), beaucoup ont des arguments liés à la famille (« pour rester proche de ma famille », « Rester en famille ») ou aux amitiés du territoire (« Car j'y suis bien », « Oui Brétignolles-sur-Mer est la plus belle ville du monde », « Près de la Mer et gens gentils »).

La force de la vie familiale s'exprime aussi par le fait que 97,1% des collégiens pratiquent des loisirs avec leur famille. Ils sont 76,2% à partir en vacances chez des membres de la famille. Il faut aussi noter que la plupart des enfants partent en vacances l'été (82,2%) et beaucoup aussi lors des « petites vacances » (58,2%), 67,9% des jeunes sont partis à l'étranger avec leurs parents.

Se dessine au travers du questionnaire un groupe de collégiens plutôt satisfait de sa situation dans le territoire et y trouvant une bonne écoute pour 76,9% d'entre eux.

2.3.4 – LA REPOSE DES LYCEENS

Le faible nombre de réponses (84) ne permet pas de donner une image fiable à certains thèmes comme les choix professionnels par exemple. Pour les adolescents de plus de 15/16 ans (après le troisième), les filles sont encore une fois plus actives que les garçons. Elles représentaient 59,5% des réponses.

Les jeunes expriment clairement une vision de leur formation portée par l'apprentissage de la vie sociale, notamment le respect (79,8%), le rôle de la société (67,9%), la culture générale (66,7%), l'autonomie (56%) bien avant les apprentissages à vocation plus utilitaires : le métier (44%), les nouvelles technologies (21,4%), l'expression artistique (26,2%).

On se trouve devant une expression très « humaniste » de l'éducation qui se trouve en contradiction avec le recours très importants à des outils qui ne favorisent pas cet apprentissage notamment de l'esprit critique et du discernement comme les réseaux sociaux ou Internet. Il reste que cette aspiration est prégnante puisqu'on la retrouve en résonance dans les aspirations des jeunes à mener à l'âge adulte une vie sociale et affective épanouie pour 88,1% d'entre eux.

2.3.4.1 – LE RAPPORT AUX STRUCTURES JEUNESSE ET AUX LOISIRS

Les structures jeunesse ne concernent que 15,5% des jeunes. Ils préfèrent rester avec leurs amis pour 73,2% d'entre eux ou plus largement rester chez eux pour 19,7%. D'ailleurs s'ils fréquentent une structure, c'est d'abord pour rencontrer leurs amis (50,5%). Cette fréquentation n'est plus évidemment considérée comme un mode de garde et se concentre donc sur les samedis, et les vacances.

Si le sport garde une place importante dans les activités (61,9% pratiquent un sport), ce sont les rencontres avec les amis (81%), les sorties loisirs (67,9%) et l'utilisation d'Internet (47,6%) ou des réseaux sociaux (73,8%) qui font la trame principale des loisirs de cette tranche d'âge. La musique reste aussi omniprésente (76,2%). La télévision (38,1%), les jeux vidéo (29,8%) et la lecture (38,1%) trouvent une place moindre.

La participation à la vie associative est surtout liée aux sports peu d'adolescents participent à la vie associative si ce n'est certains d'entre eux comme entraîneurs ou aide entraîneurs.

Quelle que soit la formulation des questions, les liens avec les amis forment le fond de toutes les expressions concernant les loisirs ou les centres d'intérêt. Ainsi, 56% désiraient passer plus de temps avec leurs amis contre seulement 14,3% le passer en famille. Une part significative exprime diversément le fait d'avoir un temps personnel (faire ce que le veut : 36,9% ; avoir davantage de temps à moi : 23,8%).

Les loisirs les plus pratiqués restent le cinéma (77,4% y vont au moins une fois par trimestre), la piscine (50%). La médiathèque n'est fréquentée au moins une fois par trimestre que par 20,2% des adolescents. Mais ce sont pour cette tranche d'âge aussi, les balades en forêt ou à la mer qui occupent le plus les jeunes (82,1% en effectuent au moins une par trimestre et 54,8% au moins une par mois).

Les activités sont connues essentiellement par Internet (46,4%) par les réseaux sociaux (54,8%) et par le bouche à oreille (64,3%).

Si 63,1% des adolescents estiment qu'il n'y a pas assez de loisirs près de chez eux, ils sont 79,8% à déclarer pour autant ne pas s'enuyer.

2.3.4.2 – FORMATION

Sur le plan intellectuel 64,3% des jeunes déclarent aimer lire. Il s'agit principalement de romans et de « Polars » (64,3%), suivi des mangas et bandes dessinées (50%), d'articles sur Internet (37,5%) devant la presse et magazines (33,9%).

L'intérêt pour l'actualité est affirmé par 88,1% des jeunes qui utilisent la télévision (74,4%), Internet (74,4%), les réseaux sociaux (69,2%) et la radio (21,8%) pour s'informer, très loin devant la presse écrite (20,5%). On perçoit à cette aune, la place réelle de l'écrit et de la lecture dans la vie quotidienne des adolescents.

Le lieu de formation est à la fois un lieu de dispense de savoir (91,7%) et un lieu de rencontre des amis (97,6%). On y trouve donc un agrément certain pour 84,5% des jeunes sans être pour autant, au même niveau, un lieu où on aime se rendre (67,8%). Il reste que 72,6% des jeunes déclarent avoir un projet professionnel et s'inscrivent donc dans une démarche cohérente vis à vis de leurs études qui devraient les conduire vers des professions de la santé ou du soin aux personnes (29%), le bâtiment et l'artisanat (11,3%), le commerce (9,7%), le sport et les loisirs (8,1%).

91,7% des jeunes disposent d'un ordinateur ou d'une tablette utilisés moins de deux heures par jour par 82,1% d'entre eux. A l'autre extrême, ce sont les téléphones qui occupent le plus les jeunes avec une utilisation supérieures à deux par jour pour 70,2% d'entre eux.

2.3.4.3 – VIE FAMILIALE

Beaucoup de jeunes passent une partie de leurs vacances dans la famille (57,1%) et la plupart partent en vacances l'été (78,6%), beaucoup moins pendant les petites vacances (40,5%). Une large majorité est déjà partie à l'étranger (70,2%) et une grosse minorité travaille l'été (45,2%).

92,9% des jeunes ont des activités de loisirs avec leurs parents au moins de « temps en temps » dont 31% souvent.

Tous les sujets de discussions sont abordés principalement en famille, sauf les questions de citoyenneté où l'établissement se situe avant la famille. Par exemple, ils sont 64,2% à discuter de la vie politique, 65,4% de sujets environnementaux, 60,7% de consommation de produits alcoolisés, 65,4% de prévention sexuelle, 75% de relations humaines. De même, c'est principalement vers les parents (88,1%) que les jeunes se tournent pour obtenir des informations sur les questions qui les touchent, avant Internet (72,6%), les amis (73,8%), les réseaux sociaux (47,6%) et largement avant l'établissement de formation (32,1%).

Les jeunes se sentent donc écouter par leur entourage à 66,7%.

Ils portent donc sur leur entourage et le territoire une vision plutôt favorable qu'ils jugent attractif (75%) et accueillant (84,5%). Ils souhaiteraient donc y rester à l'avenir pour 53,6% d'entre eux même s'ils jugent que certains éléments manquent pour favoriser leur vie comme les transports (60,7%), des activités (56%), des lieux de rencontre (52,4%). Ils sont 84,5% à estimer qu'espace citoyen pour informer les jeunes sur leurs droits, démarches, évoquer et proposer des formations, serait nécessaire sur le territoire.

3 – PRINCIPAUX RESULTATS

Un certain nombre de résultats apparaissent particulièrement partagés et donc significatifs, ils apparaissent dans les enquêtes comme dans les entretiens, voire dans les tables rondes.

3.1 – UNE SATISFACTION GLOBALE DES FAMILLES ET DES ADOLESCENTS

Vivre dans le territoire de la communauté de communes du Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie apparaît pour une très grande partie de la population comme une chance. Sont évoquées les conditions de vie liées à la ruralité et à la proximité de la mer, à la qualité des services disponibles et, spécifiquement, s'agissant du parcours scolaire, la proximité ouverte d'un lycée.

Un large consensus se dégage pour décrire un territoire animé, agréable, « à taille humaine », disposant d'une large gamme de services publics et privés dans les différents domaines de l'activité humaine. Le territoire est souvent loué pour ses aménités (présence de la mer, forêts, tranquillité), son dynamisme économique, ses équipements culturels et sportifs, son aménagement notamment les pistes cyclables.

Un élément souvent évoqué même s'il n'est pas relevé comme un atout du territoire mais plutôt présenté comme une évidence, consiste en la proximité familiale au sens gentille du terme, laquelle permet de multiples facilités liées à l'entraide dont bénéficient les enfants et adolescents (vacances, mercredi ou fin de semaine chez les parents collatéraux ou les ascendants).

On n'évoque nulle part ce sentiment de relégation qui est souvent décrit, dans les discours contemporains, comme lié à la ruralité. Il faut d'ailleurs remarquer que ces termes aux définitions trop lâches ne peuvent raisonnablement pas être utilisés autrement que comme des « idiaux types » au sens de M. Weber, c'est-à-dire comme des schémas très généraux permettant de seulement polariser une réflexion. En ce cas, le territoire de la communauté de communes exprime une ruralité dynamique, qui ne souffre pas réellement d'un éloignement des métropoles.

3.2 – MODE DE VIE ADOLESCENT

L'étude donne à prendre en considération un mode de vie adolescent qui semble naître dès la fin du primaire (CM2 ?) se développe progressivement dans les années de collège et s'affirme au lycée. Plusieurs éléments apparaissent significatifs :

3.2.1 – LA DIFFICULTÉ DE CATEGORISER LES ADOLESCENTS EN FONCTION DE L'ÂGE

Des entretiens avec les adolescents, avec les parents et surtout avec les professionnels, il ressort clairement que les enfants évoluent à des rythmes particulièrement différents et qu'ainsi les organisations collectives fondées sur l'âge éprouvent de très réelles difficultés à répondre aux aspirations différentes, voire divergentes des adolescents d'âge « officiel » identique mais se vivant et peut-être étant comme d'âge différent.

Il s'ensuit qu'en la matière, des limites d'âges beaucoup plus souples sont à recommander notamment en laissant les individus participer aux activités qui les intéressent sans trop tenir compte de l'âge mais plutôt en consultant et en informant au mieux des contenus des actions proposées.

23

Si la puberté correspond à strictement parler au moment de l'adolescence sur le plan biologique, cette limite est souvent relativement floue, notamment chez les garçons, mais, surtout, elle peut ne pas correspondre sur le plan affectif, intellectuel, voire spirituel à une écure réellement appréciable. On constate, notamment dans les entretiens, que les préoccupations adultes, particulièrement celles relatives à la vie de la cité, ne sont guère présentes chez les adolescents y compris les plus âgés. On ne note nulle part, un souci particulier concernant les événements politiques ou sociaux (par exemple « gilets jaunes ») et même environnementaux.

3.2.2 – LE FACTEUR « INDIVIDUALISME »

3.2.2.1 – LES GROUPES D'ELECTION

Dans les entretiens, comme dans les enquêtes, les adolescents font montre d'une propension importante, et croissante avec l'âge, à se penser dans une relation interindividuelle plus que comme membre d'un groupe constitué et à fortiori institutionnalisé.

On se sent moins appartenir à une communauté humaine que participant à un groupe de pairs au caractère aléatoire et circonstanciel. On choisit son groupe et on est choisi par lui dans une relation bilatérale qui se fonde sur des vicissitudes plus que sur une appartenance manifeste à un groupe constitué familial ou local. Hasard du cursus scolaire, des activités sportives ou de loisirs, des goûts musicaux, du voisinage parfois, des affinités surtout, ces petits clans organisent au final la vie des adolescents dès les alentours de la cinquième ou quatrième. Parfois enracinés dans le souvenir de l'école primaire, ces groupes se manifestent particulièrement au collège et constituent le premier élargissement de l'horizon affectif et amical des enfants au-delà des connaissances de voisinage. C'est dans ce temps que se constituent les rencontres nouvelles où s'exercent davantage les recherches affinitaires entre ces jeunes individus en construction sur des bases variées du sport, des jeux, des expériences initiatiques qui vont d'ailleurs colorer chacun des groupes de couleurs ou de nuances différentes.

Ces groupes d'élection induisent certainement une propension à l'exclusion, chacun d'entre eux s'inscrivant en aristocratie de son microcosme représenté par l'ensemble des adolescents d'une classe d'âge. Cette organisation sociale peut être une des explications de la fréquence des situations de harcèlement décrites dans plusieurs entretiens.

Si le phénomène des bandes, des regroupements d'adolescents est une figure connue de la sociologie de la jeunesse, une inflexion paraît notable notamment au regard d'une implication plus grande des filles dans ce type de forme de socialisation. Par ailleurs, la ségrégation sexuelle paraît nettement se renforcer, induisant des groupes où la mixité devient plus rare particulièrement par rapport aux situations de la fin du XX^{ème} siècle. Dans la plupart des entretiens, les groupes de pairs apparaissent très largement mono-sexuels comme si, de fait, l'altérité sexuelle apparaissait plus problématique que naturelle.

3.2.2.2 – LE SPORT

Les sports représentent l'activité majeure de nombreux adolescents. La diversité très importante de l'offre contribue certainement à cette situation notamment au regard des

24

sports liés à la mer. C'est dans ces associations sportives que les jeunes établissent ces liens qui vont structurer leur socialité et se renforcer par les réseaux sociaux.

C'est souvent au travers du sport que la vie associative est connue. Souvent en terme de consommation d'un service mais aussi, dans un certain nombre de cas, de participation concrète à la vie collective au travers de tâches diverses y compris de recherche de financement.

3.2.3 – LA « TENTATION » NUMERIQUE

Le numérique sous toutes ses formes est omniprésent dans les divers matériaux de l'étude : entretiens, enquêtes, tables rondes. Il est un phénomène majeur de la sociabilité des adolescents.

Il est principalement présent dans deux aspects particuliers : le jeu et le réseau (les deux pouvant avoir de nombreux liens). On peut noter, a contrario, qu'il n'est presque pas fait référence à une utilisation culturelle ou scolaire d'internet comme si cet outil n'avait pas encore complètement pris sa place dans les instruments de l'accès à la culture. Les CM2 évoquent cependant l'utilisation de l'internet pour chercher des informations. Significativement, les adolescents n'accèdent aux informations, au sens d'actualité, essentiellement par les réseaux sociaux.

Le jeu vidéo sur console ou en ligne apparaît comme le loisir le plus courant, avant même la musique qui n'est présentée que comme un accompagnement, un bruit de fond. Il est souvent vécu comme addictif par les enfants eux-mêmes et ressenti comme préjudicatif, de ce point de vue, un danger dans la mesure où il entraînerait un besoin répétitif et inextinguible.

Il semble qu'un certain nombre de familles aient pris la mesure du phénomène et instaure des règles d'utilisation assez claires quant aux autorisations de jeu. Certaines même, paradoxalement, mesurant bien le danger, en font un argument pour multiplier les offres d'occupation de leurs adolescents que ce soit en famille ou dans des associations. La volonté de limiter le jeu numérique est présentée fréquemment comme le ressort d'initiatives de loisirs.

Les réseaux sociaux apparaissent, plus difficiles à maîtriser et ce, à un âge plus précoce compte tenu de nouvelles applications notamment en CM2. Certains groupes fermés apparaissent comme des lieux d'autonomie des adolescents vis-à-vis des parents. Il s'ensuit un phénomène de renforcement particulier aux groupes d'élections ainsi formés. Le monde virtuel crée entraîne un enfermement du jeune dans une relation qui peut tendre à une exclusivité de type sectaire. Il est d'ailleurs à noter qu'au cours des entretiens plusieurs interlocuteurs ont noté que des signalements réguliers étaient effectués pour harcèlement auprès de la gendarmerie.

De manière plus profonde, la très importante utilisation des technologies de l'information et de la communication par les enfants et les adolescents contribue à un enfermement sensible de la culture « classique » comme de la lecture notamment dès le collège. Le temps passé sur les écrans et, particulièrement, dans les réseaux sociaux, temps sous-évalué de fait par les parents comme l'indiquent les écarts entre la perception des parents et les déclarations

des collégiens, obère leurs possibilités de découverte et d'approfondissement de leur culture natale.

Si ce danger est ressenti par certains parents, il est certainement mal évalué et parfois récusé au nom de la nécessité de « vivre son époque ». Ainsi, si des conférences ont été organisées dans le territoire, beaucoup d'acteurs ont noté la faible participation des familles (cf. une trentaine de familles représentées pour une conférence organisée par une importante association de parents d'élèves).

L'effort significatif d'un des collèges en matière de sensibilisation des élèves relate des parents qui peuvent, au travers des entretiens, exprimer un certain désarroi face à la maîtrise concrète de ces technologies fortement évolutives.

3.3 – DIFFICULTES MATERIELLES

3.3.1 – LES DEPLACEMENTS

Si l'offre d'activités de toutes natures est jugée abondante et diversifiée par les personnes enquêtées, il est souvent noté aussi des difficultés de déplacements pour les jeunes qui souhaitent pratiquer une activité dans le territoire.

En effet, si l'offre est très variée au niveau du territoire, elle peut d'une part être mal connue et surtout être située dans des communes parfois éloignées de celle de résidence. Compte tenu du souhait des adolescents de participer à des activités « à la carte », cette situation est préjudiciable à l'optimisation des efforts réalisés dans le territoire en matière de propositions d'activités.

Les déplacements en vélo sont largement plébiscités dans un territoire fort bien pourvu en pistes cyclables. Ils présentent de ce fait une réponse adaptée pour de nombreux déplacements de proximité, la condition mise souvent par les parents reste celle de disposer de pistes cyclables pour ne pas circuler sur les routes vécues comme dangereuses.

Globalement, il apparaît que les familles parviennent à s'organiser des bords qu'elles se connaissent, effectuant beaucoup de covoiturage de proximité lorsque les enfants fréquentent des activités communes. Ce système peu coûteux pourrait être amélioré par la création d'une plateforme de covoiturage liée au site de la communauté de communes, avec, éventuellement, agrément préalable des covoitureurs.

3.3.2 – LES COÛTS

Même si les prix des activités des enfants et des adolescents sont largement subventionnés par les communes, il apparaît cependant que pour certaines familles, notamment celles qui ont plusieurs enfants, le coût représenté peut réduire l'accessibilité effective des séjours, voyages et ateliers proposés.

De même, la tarification devrait s'orienter vers une harmonisation entre les diverses communes afin de permettre une amélioration de l'offre sur le territoire par la multiplication des possibilités offertes aux adolescents en passant d'une commune à l'autre en fonction des programmes d'activités.

En ce sens, une tarification sociale pourrait être imaginée de manière à favoriser des « cibles » définies par les autorités municipales et communautaires.

3.4 – DES ENGAGEMENTS PARENTAUX TRES DIVERS

Même s'il s'agit d'une évidence, il faut rappeler combien les enfants dépendent de leurs parents (même quand ils s'en défendent voire le regrettent) notamment combien leur éducation dépend du soin accordé par les parents.

Les valorisations conscientes ou inconscientes des adultes sont transférées presque sans nuance aux enfants. On a noté plus haut que l'ambition scolaire faible du territoire s'expliquait en large partie par la faiblesse des niveaux scolaires de la population adulte, l'importance des possibilités d'emplois certes peu rémunérateurs mais immédiatement disponibles, il s'ensuit que les incitations à une activité intellectuelle exigeante et de qualité ne s'inscrivent que dans des traditions familiales particulières aux groupes sociaux les plus éduqués.

Il reste que, jusque et y compris au collège, les parents font preuve de vigilance quant aux devoirs puisque seulement 6,4% des collégiens déclarent ne jamais être aidés par leurs parents.

Les questionnaires familles comme ceux des CM2 et des collégiens et ceux des grands adolescents témoignent d'une réelle attention de la part des familles vis-à-vis des enfants se manifestant par des activités communes, des vacances, des conversations diversifiées. Il est notable que sur ces questions les réponses apportées par les différents groupes d'acteurs expriment le même sentiment.

3.5 – CE QUI N'EST PAS DIT EST SIGNIFICATIF

Des entretiens, des tables rondes, des enquêtes ressortent beaucoup d'éléments concernant les attentes et besoins des adolescents et de leurs familles. Pourtant, il est surtout question dans les réponses de l'accès à des loisirs, il semble que dans l'imaginaire collectif, le temps des enfants, comme celui des parents, se subdivise en deux : d'un côté le travail, de l'autre les vacances.

Cette fonctionnalisation du temps, compréhensible pour des adultes, dans une société où le travail est considéré souvent comme un pis-aller, une occupation nécessaire mais largement étrangère à la réalisation de soi, se situe dans un exact contraire à la dimension éducative de la période de l'adolescence.

Le temps de l'enfant et de l'adolescent n'est pas segmenté de la sorte. Tout pour lui est occasion de découverte et de développement ou devrait l'être. Les éléments rapportés par les trois types d'approches de l'étude témoignent d'une vision du temps non scolaire comme temps de loisirs au sens de « famille » de vacuité presque. Certes, il est indéniable que les structures de jeunesse, comme d'ailleurs les centres aérés, tentent de proposer des activités ayant une valeur ajoutée éducative. Mais les résultats apparaissent souvent en deçà des ambitions des organisateurs comme si la société ne répondait pas ou plus à l'exigence éducative que par l'institution scolaire.

En ce domaine, il faut rappeler combien les classements internationaux témoignent de la diminution des résultats des petits français dans les domaines majeurs de la culture comme l'écriture, la lecture, les mathématiques ou les sciences. Il faut aussi rappeler qu'environ 11,5% des adolescents effectuant la Journée défense et citoyenneté (JDC) sont en situation de difficultés de lecture voire d'illettrisme. Cette situation impose une réflexion sur les contenus de l'ensemble de l'activité éducative qu'elle concerne l'Institution Education Nationale, les familles, les pouvoirs publics territoriaux acteurs majeurs de la communauté éducative au service des enfants et des adolescents.

4 – LE SENS D'UNE ACTION PUBLIQUE A DECOUVRIR

L'intitulé de l'étude met en place deux couples de termes : attentes et besoins, adolescents et familles.

— Adolescence délimitation biologique et sociale entre 10 et 19 ans inclus selon

OMS :

— La famille est devenue familles avec un « s ». Ce qui multiplie les approches des problèmes et mène à une réduction tendancielle de l'ambition sociale des familles pour leurs enfants :

— Attentes représentent aujourd'hui une appétence dans un sens marketing :

— Besoins renvoient à une nécessité constitutive du développement de l'être.

Mais ces termes que recouvrent-ils à l'issue des analyses faites au travers de nos trois outils d'investigation.

Les analyses et remarques ci-dessous visent à définir les orientations épistémiques sur lesquelles l'étude a été menée (à la fois dans la collecte du matériau et dans son exploitation) mais aussi vers lesquelles elle a conduit. De ce fait, ces orientations donnent ainsi valeur aux quatre notions clés (attentes, besoins, familles, adolescents) et à l'action publique qui devrait les unir.

4.1 – ATTENTES ET BESOINS

4.1.1 – ATTENTES

La notion « d'attentes » est référée à celle d'espérance (au sens profane du terme) ou de souhait. Elle situe l'agent dans une position passive de demande. On attend quelque chose comme on attend un train, sans donc que l'on fasse quelque chose pour le faire venir et en l'occurrence advenir.

Dans le champ sémiotique social, ce terme s'est imposé depuis une vingtaine d'années confortant l'idée d'une irresponsabilité des acteurs dans la gestion de leurs appétences ou de leurs espoirs. L'idée même « d'attentes » suggère la dépendance vis-à-vis d'autres ou de situations sur lesquels l'on n'aurait aucune prise.

On est ainsi dans l'attente quand on souhaite quelque chose pour laquelle on ne peut ou ne veut (ou les deux) entreprendre une action quelconque ou pour laquelle on suppose que l'action personnelle sera manifestement insuffisante, voire dérisoire.

En partie délie de l'action, « l'attente » porte en filigrane l'affaiblissement de la responsabilité et la propension, particulière à nos sociétés d'abondance, à renvoyer leur avenir que dans l'augmentation continue des quantités de biens et services à leur disposition.

La notion « d'attentes » est ainsi corréée à celle de souhait et à celle de passivité. Vis-à-vis du premier terme, elle s'oppose donc à l'idée d'obligation (et donc de besoin), vis-à-vis du second, elle s'oppose à la capacité ou à la volonté d'agir.

Telle que reprise dans le discours contemporain, les « attentes » s'inscrivent dans le cadre de la société de consommation mais désormais blâcée par le tropisme nouveau d'un égalitarisme devenu valeur incoercible de l'immédiate contemporanéité. Si pendant la majeure partie du XIX^{ème} siècle, la consommation s'est inscrite dans le schéma classique de l'échange marchand : « je travaille, je gagne de l'argent, je le dépense », elle apparaît depuis une vingtaine d'années comme relevant d'une contrepartie mais seulement d'un « être au monde » particulier aux sociétés les plus riches de la planète. Le schéma est donc devenu : « je suis né dans cette société fortunée, la société me doit... ».

Si depuis A. de Tocqueville, on sait que la démocratie tend à l'égalisation des conditions, on a longtemps pensé que le mérite, l'effort en tous cas, devait déterminer des conditions de vie différenciées puisque les conditions de droit étaient désormais égales. Dans la citation reproduite ci-dessous, la démocratie peut amener « les petits au rang des grands ». Mais elle peut aussi porter « les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau ».

« Il y a en effet une passion noble et légitime pour l'égalité qui excite les hommes à vouloir être tous forts et estimés. Cette passion tend à élever les petits au rang des grands ; mais il se rencontre aussi dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau, et qui réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté. » (Alexis de Tocqueville - De la démocratie en Amérique, T. I - 1835 1^{ère} édition).

Ainsi donc, telle qu'analysée et contextualisée, la notion « d'attentes » vise à décrire ce que les familles et les adolescents souhaitent que leur « fournisse » la société et particulièrement le territoire.

4.1.2 – BESOINS

La notion de besoin est en relation sémantique avec celle de nécessité ou d'obligation. Si tous les besoins ne présentent pas la même urgence, tous ont en commun de participer à la construction de l'être et particulièrement de l'être humain.

Ainsi donc on distingue habituellement dans la littérature académique les besoins fondamentaux (ou primordiaux) qui sont relatifs à la persistance de la vie (nourriture, sommeil, protection, reproduction), les besoins primaires dont la satisfaction est plutôt de l'ordre du souhaitable mais qui, au-delà, s'inscrivent dans le projet que représente chaque humain. Ainsi, l'école est un besoin primaire dans la mesure même où l'humain est un animal parlant. Le besoin secondaire représente un niveau supérieur dans la construction de

l'humain, il relève de ce qui va permettre à chacun de se définir au-delà de son groupe d'appartenance, d'envisager sa singularité, de définir sa personne au-delà de son individualité. Carl Jung évoquait à ce propos la capacité de chacun de « faire de sa vie un destin ».

D'autres typologies des besoins humains pourraient être mises en avant, mais celle-ci, outre sa très large diffusion, possède la caractéristique de révéler le besoin des Hommes à la fois à leur nature biologique, à leur nature sociale et enfin à leur nature psychologique voire spirituelle.

Dans cette perspective, le besoin s'analyse a priori comme ce qui manque, dans une gradation particulière pour ce qui concerne les Hommes depuis le besoin biologique jusqu'à la réalisation de soi si on veut se référer à la pyramide de Maslow. Compte tenu de son rapport à la nécessité, le besoin doit donc déclencher un processus visant à sa satisfaction. Les réponses apportées, individuellement ou collectivement, à la satisfaction des besoins secondaires ou à la réalisation de soi permettent de mesurer leur degré d'exigence et pertinence par rapport à un idéal humain. Ainsi, sur le plan de l'action publique, le projet politique exprime le regard porté sur la construction de l'humain dans la cité.

4.2 – FAMILLES ET ADOLESCENTS

4.2.1 – FAMILLES

La compréhension et la mesure des attentes des familles ne sauraient ignorer leur évolution au cours des derniers 150 ans pour ce qui concerne l'espace européen et particulièrement notre pays. Si l'enfant est devenu « roi » pendant cette période, et notamment lors de 4 ou 5 dernières décennies, il ne s'ensuit pas que l'attention portée à son éducation se soit accrue ou même maintenue. Il semble même que l'enfant soit entré dans le champ des relations consuméristes particulières à la civilisation contemporaine au détriment des liens généalogiques de réciprocité constructifs, sur le plan anthropologique, du système d'échanges entre les générations.

Pour aller plus en détail dans cette réflexion, il est bon d'établir un bref aperçu des familles françaises telles qu'elles apparaissent au travers des enquêtes statistiques ou de la littérature académique.

Sur le plan statistique, l'INSEE définit la famille par rapport au ménage :

« Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. ».

Sur le plan sociologique, la famille est essentiellement définie par les liens de parenté (relation de parenté) constatés par la généalogie familiale. Elle recouvre aujourd'hui des ensembles plus ou moins importants et diversifiés allant de la famille nombreuse à la famille monoparentale, en passant par la famille dite « famille recomposée ».

La définition sociologique la plus utilisée sur le plan académique caractérise la famille comme : « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance ». Cette vision recouvre la famille élémentaire (le groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parentèle. Sur un plan anthropologique, C. Lévi-Strauss et F. Héritier ont mis en avant le fait que dans toutes les sociétés, hommes et femmes sont poussés par « leurs incapacités respectives **artificiellement établies** » à conclure des associations durables fondées sur « un contrat d'entretien mutuel » distingué radicalement, par la reconnaissance juridique, de tout autre type d'échanges sexuels durables ou occasionnels.

Dire que la famille est aujourd'hui bouleversée, c'est au-delà des aspects juridiques (nombre de mariages et de divorces), considérer que ce qui fait le mariage et donc la famille, « la prestation de services mutuels entre les conjoints en fonction d'une certaine répartition des tâches entre les sexes » (F. Héritier) est singulièrement bousculé.

Sans rechercher à en effectuer une étymologie complète, il importe à notre sujet de repérer les éléments fondamentaux de ces évolutions. Le reflux de la spécialisation sexuelle des tâches dans la famille peut être considéré, à la fois comme la cause et la conséquence de la modification de la structure familiale, ce « contrat d'entretien mutuel » fondé sur des « incapacités artificiellement établies ».

Le développement de la révolution industrielle de la deuxième moitié du XIX^{ème} a conduit, notamment dans les bassins industriels, à une modification substantielle du rôle de la femme. Les romans d'Emile Zola dans l'histoire de la famille Rougon-Macquart témoignent de ces évolutions. Cohabitent dans cette série, des structures familiales différenciées notamment au regard de la position sociale des différents cousins. Ici, le rôle féminin reste celui de la maîtresse de maison un peu otative d'une famille bourgeoise (L'Argent «), là, dans la famille des mineurs de « Germinal », Catherine campe la jeune femme du monde ouvrier, affranchie du mariage mais non d'une pauvreté insurmontable, dans « l'assommoir », la vie ouvrière de Gervaise est décrite avec toute l'ambiguïté d'un rôle émanant sur le plan économique mais qui reste totalement inféodée aux schémas patriarcaux.

Ces trois exemples montrent comment l'évolution économique a conduit aux modifications des rôles sociaux intrafamiliaux. A contrario, et toujours dans l'œuvre d'E. Zola, le roman « la Terre » montre la persistance dans les milieux ruraux de la stratégie patrimoniale dont les femmes constituaient la monnaie d'échange. On en revient ainsi à Lévi-Strauss ou à Marcel Mauss décrivant les stratégies d'alliance par le don et le contre-don.

Au-delà de cet aspect essentiel du bouleversement des rôles intrafamiliaux, il est important de nommer aussi, la très fréquente mobilité géographique des familles qui ne construisent plus dans un territoire une histoire conçue comme devant courir sur plusieurs générations. La projection sociale d'une famille ne se situe guère désormais au-delà de la fin d'une carrière et l'ambition scolaire s'en ressent souvent. « Les vœux des familles en troisième montrent que le collège a une influence forte sur les aspirations des élèves : il fait évoluer les aspirations des élèves défavorisés vers des choix « plus réalistes » [par opposition aux «

métiers rêvés » (pilote, artiste, ...) ou des métiers « plus stables », et accentue la corrélation entre le milieu social et les aspirations. » (Source Cresco, rapport septembre 2016).

L'ambition familiale que l'on peut retrouver dans la notion de « besoin » de l'adolescent au contraire de « l'attente », est donc fortement corréllée au niveau culturel des personnes concernées. Elle est d'autant plus élevée que la famille dispose d'un patrimoine culturel important et renforce donc une certaine hérité des positions sociales au rebours du rêve républicain d'émancipation par l'école. Déjà décrit par P. Bourdieu dans la Distinction (1979), le phénomène est bien établi dans la littérature académique en sociologie. Son utilisation comporte cependant un biais important en caractérisant et en classant les goûts et les productions culturelles selon les groupes sociaux desquels ils relèveraient. La littérature classique serait la « marque » de la bourgeoisie, les « romans à l'eau de rose » celle du lecteur « populaire ». Ce faisant la qualité intrinsèque des œuvres devient secondaire, voire témoignage d'une « domination ». Il s'ensuit que chaque groupe social d'appartenance ou de référence s'enferme dans sa « culture » et ne vise plus à communiquer et à communiquer dans les productions culturelles les plus élaborées, les plus universelles. On en vient ainsi à mettre sur le même plan le rap de Bouda et le requiem de Mozart, le street-art de Banksy et les fresques de Michel-Ange. Le phénomène ne fait donc que renforcer « l'assignation sociale » des familles en accusant aux yeux des groupes sociaux les moins favorisés l'idée que la culture, et notamment la culture générale classique, ne serait qu'un paravent devenu inutile, le signe d'un élitisme déshé. Ce poncif idéologique hypothèque la réussite intellectuelle de ceux qui y sont soumis.

Au-delà de cet aspect, la question de l'ambition scolaire des familles, et donc de leur ambition culturelle, ne prend pas suffisamment en compte le besoin des jeunes, et au-delà de l'ensemble des humains, de dépasser l'utilité immédiate pour prendre en compte les interrogations morales et spirituelles qui semblent consubstantielles à l'homme au moins depuis qu'il dessine l'arcourène. De fait, elle n'insiste pas suffisamment sur le déficit personnel ainsi créé par manque d'ambition qui empêche de manière insidieuse d'accéder à la pleine réalisation de notre humanité, celle qui ouvre sur ce que l'enchaînement des générations a produit de plus élaboré.

S'agissant donc des familles, la difficulté de l'étude provient de l'hétérogénéité des structures familiales et donc à la fois des rôles intrafamiliaux, de la multiplication modèles familiaux depuis la famille nucléaire (père, mère, enfants), en passant par la famille recomposée et jusqu'à la famille monoparentale.

Le cas des familles homoparentales n'est pas évoqué faute d'éléments sérieux concernant les relations intrafamiliales et éducatives, faute aussi et surtout, du fait que la parentalité homosexuelle à strictement parler n'est pas aujourd'hui reconnue. Elle pourrait l'être dès lors que, pour les couples lesbiens, la PMA aurait été reconnue. On peut néanmoins inférer que ces familles seraient aussi sujettes à divorces, à recomposition et pourraient aboutir aussi à des familles monoparentales ou recomposées.

La famille est donc un élément particulièrement friable de notre double antichambre et les politiques publiques doivent prendre en compte cette fragilité en déterminant les contours d'un intérêt général (qui, faut-il le rappeler, n'est pas la somme des intérêts particuliers mais s'inscrit dans l'idée holistique de la conservation et du développement du groupe) fait-il en contradiction avec les appétences de court terme des individus.

4.2.2 – ADOLESCENCE

L'enfance et l'adolescence se pensent par rapport à l'âge adulte dans le cadre d'une analogie de la germination, c'est-à-dire du développement de potentialités disponibles dès la naissance ou même au niveau de l'embryon. Cette métaphore s'est trouvée renforcée par la génétique qui a conduit à valoriser l'hérédité comme « matériaux » de l'humain.

Cette vision trop restrictive ne rend pas compte de la « plasticité » du phénomène humain » et de sa capacité à s'enrichir de dimensions nouvelles tout au long de sa vie. Ainsi, l'opposition nature et culture qui a guidé la controverse scientifique et philosophique pendant plus d'un siècle n'apparaît plus comme suffisamment riche pour rendre compte des capacités d'adaptation, d'innovation et d'invention propres à l'espèce humaine.

De fait, la métaphore végétale réduit la part d'enrichissement permanent mis en lumière par les sciences cognitives au-delà du développement de potentialités natives. Si donc, l'enfance et l'adolescence permettent de déployer des prédispositions congénitales ou héréditaires par l'éducation, elles sont aussi le moment d'accroître les aptitudes et les talents par la mise en contact avec des expériences et situations diverses.

Il s'agit donc moins d'un graine qui se développerait que d'un lopin de terre sur lequel le jardinier a planté et semé, irrigué, élagué et taillé mais qui aurait la sagesse de laisser des adventices s'installer pour renforcer la diversité végétale comme il aurait la clairvoyance de laisser aux insectes et microorganismes la possibilité d'apporter des symbioses nouvelles.

Il s'ensuit que l'adolescence aujourd'hui n'est pas simplement un passage vers un âge adulte considéré comme un but en quelque sorte intangible mais aussi une période de remise en cause des schémas hérités.

Longtemps, l'adolescence a été bornée par des rites de passage (en France, pays catholique, la communion dite solennelle d'un côté et le service militaire de l'autre). Assez clairement identifiée, l'adolescence est alors considérée comme une étape vers un but clairement identifié et stabilisé. Cette situation s'est progressivement modifiée depuis les années 1980 et l'entrée dans une ère d'accélération de l'histoire.

On peut noter que si « l'adolescence biologique » intervient plus tôt dans notre société du début du *XXI^{ème}* siècle (12,6 ans âge des premières menstruations en France selon la dernière étude disponible de l'INED en 1994 révisée 2014 contre environ 16 ans en 1750), sa durée « sociale effective » a tendance à augmenter du fait du retardement de l'entrée dans le monde du travail considéré comme seul de l'âge adulte.

Dans ce temps particulier de l'adolescence, on ne peut manquer de noter les influences majeures qui ont modifié les relations avec l'adulte. Si l'expression « d'enfant-roi » a souvent été utilisée, elle ne recouvre pas pour autant une réalité détachée de l'imaginaire global de la société qui donne à l'individu la place prépondérante dans l'organisation sociale au détriment du ou des groupes d'appartenance (familles, villages, nations, etc.). Ce n'est donc pas l'enfant qui est devenu roi mais, plus largement, l'individu. Dans ce mouvement global, l'enfant est perçu comme une personne et depuis quelques décennies comme un sujet de droits (convention des droits de l'enfant de 1989).

En ce sens, l'enfant n'est plus un être en formation à qui l'on doit transmettre des savoirs et des expériences accumulés mais une personne chez qui l'on doit détecter et interpréter des besoins pour lui permettre de se « réaliser », c'est-à-dire d'actualiser ses potentialités (on

retrouve l'image de la graine). L'éducation se trouve profondément modifiée devenant lieu d'expérimentation de soi plus que lieu de découverte et d'inclusion dans un ordre social et symbolique constitué.

4.3 – ACTION PUBLIQUE, FAMILLE, EDUCATION

4.3.1 – ENRICHIR LES CONTENUS

4.3.2 – MODIFIER L'OFFRE

4.3.3 – AMELIORER L'ACCESSIBILITE



Analyse des besoins sociaux 2020-2026



ENFANCE - SANTÉ - HANDICAP - SOLIDARITÉ - SENIORS

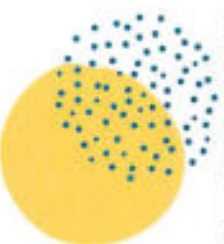


TABLE DES MATIERES

Le contexte.....	3
Le territoire et sa population.....	7
a) Les origines et les compétences de l'agglomération.....	7
b) Les particularités géographiques et démographiques.....	8
c) Le transport et le réseau routier.....	11
d) Emploi et secteur d'activités.....	13
e) Sociale.....	22
f) Le Logement.....	23
g) Equipements et structures associatives et administratives.....	24
Focus sur les rencontres avec les CCAS.....	28
a) Explication de la démarche + objectifs de rencontres.....	28
b) Synthèse avec mise en avant ressources / difficultés / informations complémentaires.....	28
c) Attentes et craintes des CCAS vis-à-vis du CIAS.....	35
Les pôles du CIAS.....	37
a) La santé, Le handicap.....	38
b) La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité.....	53
c) Le Social, la solidarité.....	72
d) Les Seniors.....	84
Suite à donner.....	102

INTRODUCTION

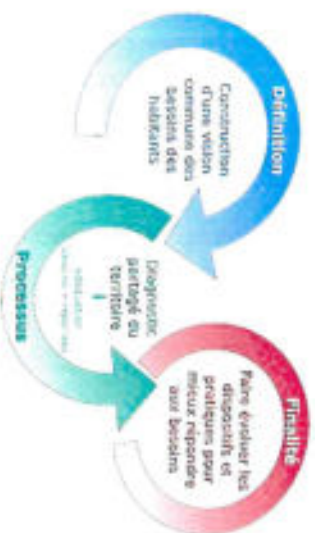
Les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes.

Il peut s'agir, par exemple, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de simplifier les gardes d'enfants en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, garderies...).

La **détermination des besoins sociaux** est donc une étape préalable à toute action sociale. Pour que cette démarche d'observation devienne systématique, l'état promulgue le 6 mai 1995, un décret contraignant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) à réaliser une **analyse annuelle des besoins de la population**, en tenant compte des différents publics que la composent (familles, personnes âgées, jeunes, handicapés...). Néanmoins, la nouvelle loi de juin 2016 décide que l'ABS peut maintenant se faire « dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux », ce qui n'empêche pas les CCAS/CIAS de réaliser des analyses complémentaires en cours de mandat.

L'ABS permet aux élus, aux associations mais aussi aux partenaires sociaux, de mieux comprendre les enjeux du territoire.

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux (ABS) sont retrancris dans un rapport, transmis au Conseil d'Administration (CA) afin d'envisager la concrétisation des solutions imaginées par le CIAS.



Le contenu

Le 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire nouvellement installé suite aux élections municipales, procède à l'élection de Monsieur François BLANCHET, nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

A l'aide d'un cabinet d'études, les élus communautaires ont souhaité mettre en œuvre sur leur première année de mandat, un projet politique de territoire qui sera présenté le jeudi 19 mai 2022 aux élus lors du conseil communautaire.

Le 17 septembre 2020, a lieu l'installation des 28 membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Lors du premier Conseil d'Administration, les administrateurs du CIAS sont informés des résultats de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2018/2019.

Afin d'aller le projet politique de territoire et les attentes des nouveaux élus à la rédaction de l'ABS 2020/2026, le CIAS a réalisé une mise à jour de l'analyse statistiques de l'ABS précédent, et axé son travail sur l'analyse qualitative.

Nous avons dans, un premier temps, exposé les particularités du territoire communautaire et de sa population, pour ensuite faire un focus sur les rencontres avec les CCAS permettant ainsi de mettre en avant les ressources, les difficultés des communes mais aussi les attentes et les cranles des CCAS vis-à-vis du CIAS. Pour finir nous avons traité les données de l'ABS autour des pôles du CIAS comme défini dans la délibération du 16 septembre 2021.

Le 16 septembre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire, et en particulier sur les champs de l'action sociale.

Pour rappel historique, par délibération n°2018-03 du 29 novembre 2018 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire avait défini l'intérêt communautaire qui détermine le champ d'intervention de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des compétences qui font appel à cette notion.

L'action sociale d'intérêt communautaire telle que circonscrite dans cette délibération ne recouvrait que trois équipements pour séviers :

- La construction et l'entretien du centre d'hébergement temporaire de Saint Gilles Croix de Vie.

- La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaze Graud.

- La construction, l'entretien et l'exploitation de la petite unité de vie pour personnes âgées de Saint-Mexéant sur Vie.

L'exercice de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie avait alors été transféré de droit au CIAS.

La compétence « politique du logement et du cadre de vie, notamment par une politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » était demeurée, tout comme la compétence « enfance », une compétence supplémentaire de la collectivité.

Dans l'optique de développer une politique communautaire de l'action sociale plus ambitieuse, il a été proposé aux élus communautaires de redéfinir l'action sociale communautaire, et ce faisant, de définir les champs d'action à transférer au CIAS.

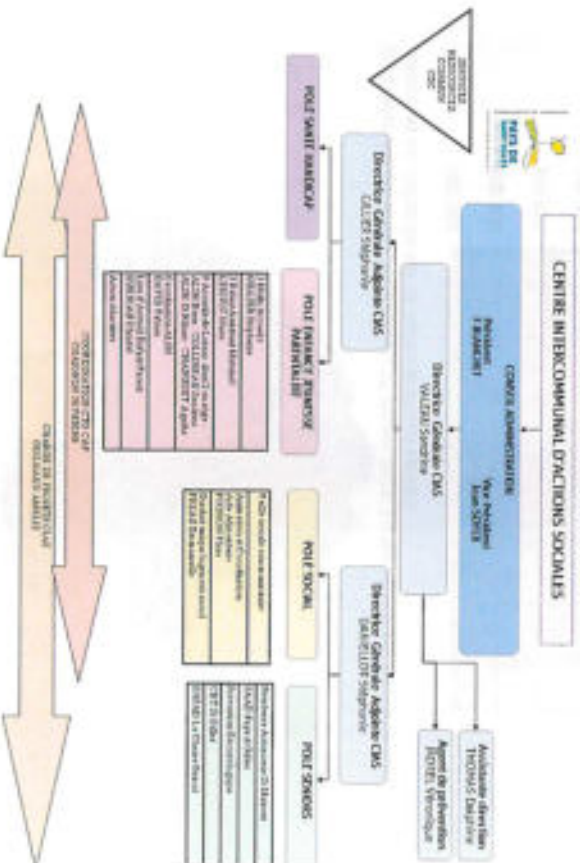
A ce titre le CIAS pourrait devenir le lieu de développement et d'animation de la préoccupation sociale communautaire, il permettrait de renforcer le maillage territorial et la mise en œuvre d'une stratégie de cohésion sur le territoire pour tous les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Afin de clarifier la gouvernance communautaire, il est nécessaire d'adapter les périmètres et les champs d'action de la politique sociale. Dès lors, le CIAS pourra, sur la base de l'Analyse des Besoins Sociaux Communautaires (ABS) et du projet politique de territoire, élaborer un schéma de développement et des orientations de l'action sociale communautaire.

Le 16 septembre 2021, après avis unanime du Conseil d'Administration du CIAIS, le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle définition de l'intérêt communautaire et défini l'action sociale d'intérêt communautaire telle que :

- **Enfance :**
 - o Coopération de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et le MSA,
 - o Gestion et coordination du Multi Accueil Multi Sites de Saint-Hilaire de Riez, de Breilignes sur Mer et de Coëx,
 - o Gestion des Relais Assistants Maternels,
 - o Gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent,
 - o Gestion de la compétence aéro-scolaire et coordination des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
 - o Gestion d'actions éducatives.
- **Seniors :**
 - o L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
 - o La construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Croix de Vie,
 - o La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaise Giraud,
 - o La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint-Maxent sur Vie,
 - o La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.
- **Santé et Handicap :**
 - o Politique de lutte contre la désertification médicale,
 - o Soutien aux actions de santé publique,
 - o Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.
- **Logement social :**
 - o Animation de la Conférence Intercommunale du Logement,
 - o Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
 - o Participation au fonds solidarité logement.
- **Solidarités :**
 - o Lutte contre la précarité,
 - o Pilotage de la Banque Alimentaire,
 - o Fonds d'aide aux jeunes,
 - o Plan Local pour l'insertion et l'emploi,
 - o Coordination des structures œuvrant en matière d'insertion et d'emploi.

Et décidé de transférer de plein droit l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie au rapport au CIAIS du Pays de Saint Gilles à compter du 31 décembre 2021.



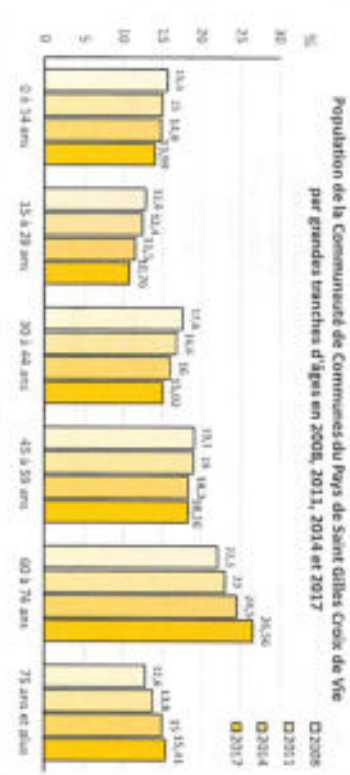
Indicateur (Unité)	Tercenaire 2008-2010 (2010)			Tercenaire 2011-2013 (2012)			Tercenaire 2014-2016 (2015)			Tercenaire 2017-2019 (2018)		
	Indice	Part de la population	Part de la population	Indice	Part de la population	Part de la population	Indice	Part de la population	Part de la population	Indice	Part de la population	Part de la population
0 à 24 ans	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
25 à 44 ans	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
45 à 64 ans	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
65 à 74 ans	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
75 ans et plus	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Tout âge	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source INSEE

Pour l'année 2017, dans la même tendance que les années précédentes (2008, 2011 et 2014), la population âgée entre 60 et 74 ans compose la part la plus importante (26,56%) de la population totale de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. De plus, il s'avère que 41% de la population est âgée de plus de 60 ans.

Parallèlement, la part de la population âgée entre 0 et 44 ans apparaît plus faible en 2017 (40%) contre 46% dans les années 90.

Cette tendance au vieillissement de la population de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles est plus accentuée que sur le reste du département de la Vendée, de la région des Pays de la Loire ainsi que de la France alors qu'elle était quasiment identique dans les années 70 et 80.

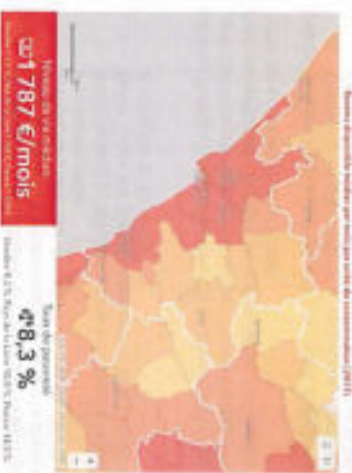


Source : INSEE 2008-2011-2014-2017

Cette tendance est justifiée par un indice de jeunesse de la population de notre territoire de 43,4 contre 77,2 pour la Vendée, 96 pour les Pays de la Loire et 86 pour la France. L'indice de

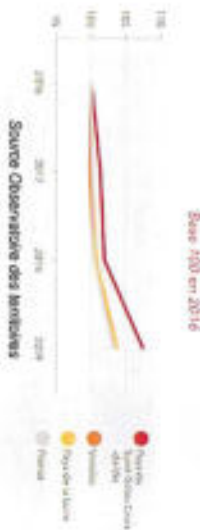
jeunesse est donc plus faible sur le littoral que la moyenne départementale : la part des moins de 20 ans étant plus faible et à l'inverse la part des 60 ans étant plus élevée.

L'indice de jeunesse est très contrasté selon les communes de l'agglomération, puisqu'il est au minimum de 25 à Saint Gilles Croix de Vie (les 60 ans et plus sont 4 fois plus nombreux que les moins de 20 ans) et est supérieur à 100 sur les communes de Saint-Mexant-sur-Vie et Saint-Révérend (la population des moins de 20 ans est supérieure à celle des 60 ans et plus) : ces communes concourent à la fois une part des 60 ans et + plus faible et une part de familles avec enfants) plus élevée.



Source Observatoire des territoires

Personnes couvertes par une allocation CAF (2016-2019)



Source Observatoire des territoires

On constate que sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie le nombre de personnes couvertes par une allocation CAF augmente fortement depuis 2016 pour atteindre 40% de la population en 2019 : alors qu'en parallèle le nombre de personnes couvertes par le RSA diminue depuis 2017. Cette tendance est identique pour le département.

Personnes concernées par le RSA (2016-2019)

Base 100 en 2016



Source Observatoire des territoires

c) Le transport et le réseau routier

Le territoire s'articule autour de :

- 4 axes routiers principaux : RD 38, RD 32, RD 6, RD 12. Le territoire se caractérise par une forte augmentation du flux en période estivale avec une augmentation d'environ 5 000 véhicules en moyenne/jour.
- 1 réseau ferroviaire : Liaison SNCF vers Nantes (gares de Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie). En 2018, près de 100 000 voyageurs ont été comptabilisés en gare de Saint Gilles Croix de Vie et plus de 38 000 en gare de Saint Hilaire de Riez
- 1 liaison maritime : Saint Gilles Croix de Vie -> Ile d'Yeu, d'avril à septembre
- 5 sites de concourtage

Comme le démontre le schéma ci-dessous, le Pays de Saint Gilles est un territoire entouré car éloigné des grands axes routiers mais profitant d'un maillage de routes départementales.



Source Observatoire des territoires

Le taux de motorisation des habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est comparable à la moyenne départementale mais plus élevé que les moyennes régionale et française : 92% des ménages du Pays de Saint-Gilles possèdent au moins une voiture.

87% des actifs habitant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie utilisent principalement leur voiture pour leur trajet domicile-travail (86% des Vendéens, 79% des Ligériens et 70% des Français). A cela se rajoute le fait que 70% des actifs du Pays de Saint Gilles travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

Services de transports existants sur le territoire :

	Région « Académie d'Orléans-Touraine »	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles et de Saint-Hilaire-de-Riez	Communes
Statut financier	Financé par le réseau régional des transports collectifs	Financé par le réseau régional des transports collectifs	
Trajet	Lignes : Nantes - Saint-Hilaire-de-Riez - Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Lignes : Nantes - Saint-Hilaire-de-Riez - Saint-Gilles-Croix-de-Vie	
Lignes de bus régulières	Lignes de bus régulières	Lignes de bus régulières	
Vieilles	Lignes de bus régulières	Lignes de bus régulières	
Transports scolaires	Transports scolaires	Transports scolaires	
Transports à la demande	Transports à la demande	Transports à la demande	
Services à la personne	Services à la personne	Services à la personne	
Services à la personne	Services à la personne	Services à la personne	

En 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles a délégué au cabinet ITEM la réalisation d'une étude des transports et mobilité du territoire.

Cette étude sur les mobilités et l'établissement d'un Schéma Local de Transports (SLT) a été conduite sur 18 mois de janvier 2017 à juin 2018, et cofinancée par la Région des Pays de la Loire. 4 grandes orientations ont été validées par la Communauté de Communes :

- Elaboration d'un schéma directeur du réseau cyclable
- Mise en œuvre opérationnelle du schéma d'axes de concourtage
- Développement du transport à la demande mis en place en 2015 à l'échelle intercommunale
- Réorganisation des transports scolaires à l'échelle de l'ouverture du lycée de Saint Gilles Croix de Vie en septembre 2021, avec aménagement d'accès cyclables aux 2 collèges et au lycée.

Lors du Bureau Communautaire du 14 janvier 2021, les élus ont pris acte de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022, ayant pour conséquence la prise de compétence « transport et mobilité » et le développement de l'offre de service sur le territoire.

Les incidences du passage en Communauté d'Agglomération :

- Compétence « transports » obligatoire : transports scolaires, TAD, lignes régulières, ...
- L'EPIC devient « Autorité Organisatrice de la Mobilité » AOM
- Conception et exploitation des services de transports, tarification fixée par l'EPIC
- Possibilité de mise en place du versement mobilité.

Le transport à la demande du Pays de Saint Gilles

Ce service de transport individuel est destiné aux habitants du territoire selon ressources et conditions. Entre 2015 et 2020, le nombre d'adhésions est passé de 18 à 414. Sur les

414 personnes ayant utilisé le transport à la demande en 2020, 58% avaient plus de 70 ans, 35% étaient sans véhicule motorisé et 11% étaient des personnes à mobilité réduite.

Il a pour objectif de faciliter les déplacements au sein de la Communauté d'Agglomération des personnes ayant des difficultés pour :

- Une correspondance avec un autre moyen de transport régulier (train, lignes régulières du Conseil Régional...) (2,1% en 2020)
- Un rendez-vous médical ou visite à un proche médicalisé (67,9% en 2020)
- Un entretien d'embauche, une formation ou une reprise d'emploi (5,5% en 2020)
- Un rendez-vous à caractère social (15,8% en 2020)
- Un rendez-vous administratif (2,4% en 2020)
- Des achats (hors commerce si le bien n'est pas existant dans les commerces de proximité) (5,4% en 2020).

On note donc un accroissement significatif du transport social avec une prédominance pour les trajets médicaux.

Les transports scolaires

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose 175 points d'arrêts sécurisés sur tout le territoire.

En 2021, le service « Transports scolaires » de l'Agglomération a transporté 2 316 usagers sur le territoire.

Destination ST GILLES : 34 circuits (aller/retour)

- Le collège privé « Saint-Gilles »
- Le collège public « Garcia Ferrandis »
- Le lycée public « Saint-Gilles »

Destination CHALLANS : 17 circuits aller / retour : 13 circuits 17h – 10 circuits 18h

- Le collège privé « Saint Joseph »
- Le collège public « Charles MILCENDEAU »
- Le collège public « Jacqueline AURIOL »
- Le lycée privé « Notre Dame »
- Le lycée professionnel « René COUZINET »
- Le lycée public « François TRUFFAUT »

Le service « Transports scolaires » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie travaille en étroite collaboration avec les transporteurs HERVOUET, NOMBALAIS et VOISNEAU et la Région Pays de la Loire, organisatrice principale des transports scolaires.

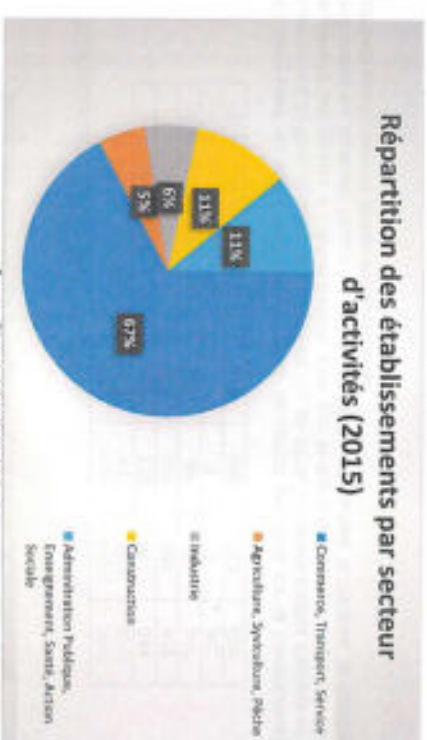
d) Emploi et secteur d'activités

En 2017, La Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie compte 15 014 emplois dont 8 200 sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez.

Au 31/12/2015, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie comptait 4 819 établissements actifs (une entreprise peut composer plusieurs établissements).

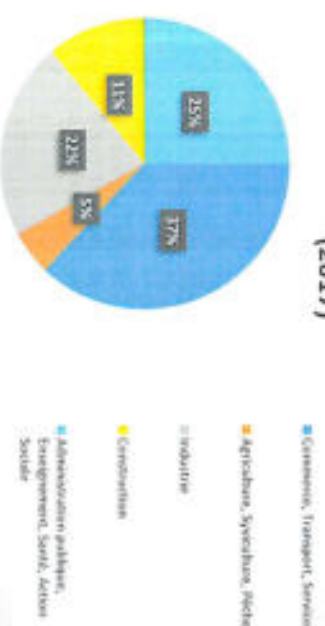


Environ 2/3 exercent dans le secteur des commerces, transports et services (soit une surreprésentation au regard de la moyenne départementale), à l'inverse des autres secteurs qui y sont légèrement sous-représentés.



Il est intéressant de mettre en parallèle le nombre d'emplois générés par chaque secteur d'activité. Ainsi, on observe que le secteur de l'industrie qui ne représente pourtant que 6% des établissements génère à lui seul 22% des emplois sur notre territoire. Tout comme le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui représente 25% des emplois présents sur le Pays de Saint Gilles.

Nombre d'emplois par secteur d'activités (2017)



L'intercommunalité est dotée de 19 Zones d'Activités Economiques qui totalisent 1 500 actifs. Au sein du parc d'établissements implantés sur le territoire, 4 emploient entre 250 et 499 salariés (La Vendée compte 83 établissements de plus de 250 salariés) :

- 2 établissements du groupe BENEFAU : Bio Habitat à Givrand (fabrication de bungalows et résidences mobiles) et SPBI à Saint Hilaire de Riez (construction de bateaux de plaisance)
- CNH Industrial France à Coix (fournisseur de matériel agricole)
- Parc Commercial Océanis

Année	Offre d'emploi	Evolution année 2019
2019	2 810 (2)	+ 5,7%
Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	38 249 (%)	- 4,8%
Vendée	215 343 (%)	- 2,2%
Région Pays de la Loire		7,3%

Poids de la Communauté de Communes Pays de St Gilles / Vendée

Année	2016	2017	2018	2019
Nb d'offres d'emploi	1 947	2 399	2 295	2 810

En décembre 2019, nous observons une augmentation de 5,7% du nombre d'offres d'emploi entre 2018 et 2019 au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Cette tendance est à l'inverse des évolutions du nombre des offres d'emploi relevées au niveau du département de la Vendée et au niveau de la région des Pays de la Loire car un taux de -4,6% est observé pour le premier et -2,2% pour le dernier.

RÉPARTITION DE L'OFFRE D'EMPLOI PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL

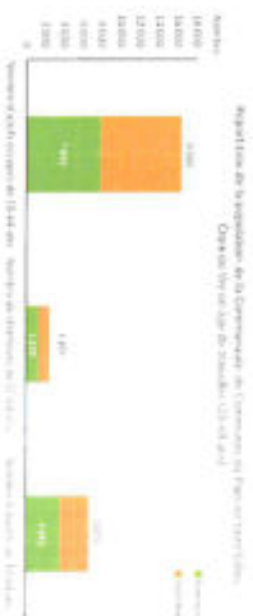


Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire - 30 septembre 2019

	Sept 2016	Sept 2017	Sept 2018	Sept 2019
Nb de CDD	787	738	811	844
Nb de CDI	400	954	561	838
Nb de contrats intérimaires	93	49	89	247
Nb de contrats saisonniers	1	3	5	NC
	612	632	703	501

Offres d'emploi par type de contrat

En comparant les offres d'emploi par types de contrat proposés sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en 2019, le nombre d'offres d'emploi en CDI augmente par rapport à l'année passée ainsi que le nombre d'offres d'emploi en contrat intérimaire qui triple par rapport aux quatre années précédentes. A l'inverse, le nombre de contrats saisonniers n'a jamais été aussi faible.



Source Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire

En 2019, les actifs en âge de travailler (15-64 ans) sont principalement des hommes alors que les chômeurs et les inactifs de cette catégorie sont majoritairement des femmes.

Pour information, les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi selon 5 catégories : A, B, C, D et E.

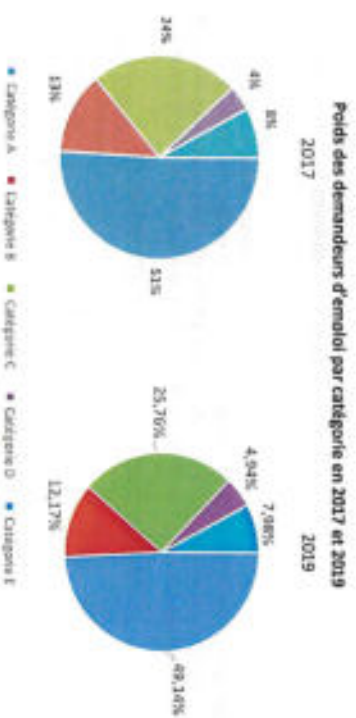
La répartition permet d'établir une classification selon la disponibilité et d'adapter les offres d'emploi proposées par Pôle Emploi.

Cette classification se compose de 5 catégories :

Catégorie	Demandeurs d'emploi concernés
A	Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)
B	Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
C	Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
D	Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (Demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.)
E	Personne pourvue d'un emploi, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

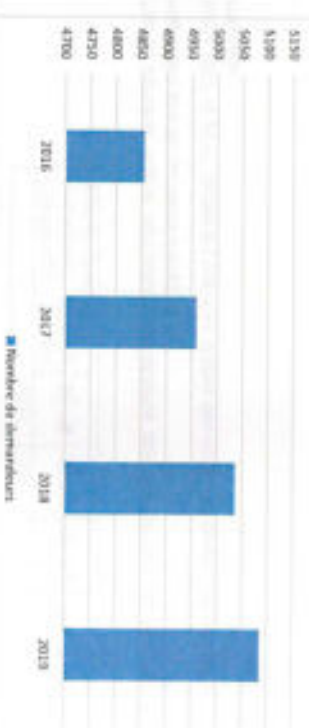
En 2017 et en 2019

Les données du Pôle Emploi au 31/12/2017 et au 31/12/2019 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire, 31 décembre 2019

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) sur une période allant de 2016 à 2019



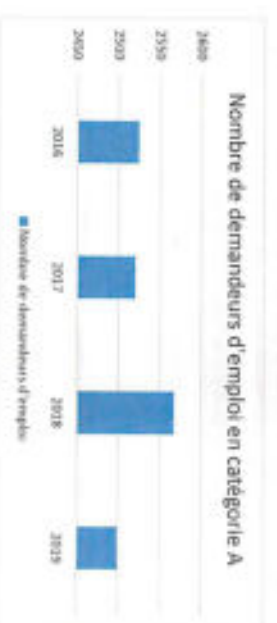
On observe une hausse des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues de 4,73% entre 2016 et 2019 sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Contrairement à l'évolution du taux de chômage toutes catégories des Pays de la Loire (-1,3%) et celui de la Vendée qui diminue (-1,4%) entre 2018 et 2019, une augmentation de 1% de ce taux est constatée pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles.

Toutes catégories confondues le nombre de demandeurs d'emploi est donc en légère hausse depuis quelques années tout comme le taux de chômage. Cependant, lorsque l'on exporte les données relatives aux demandeurs d'emploi catégorie A (voir page 17), on observe que le nombre de demandeurs d'emploi sur la même période de référence est relativement constant passant de 2 524 en 2016 à 2 499 en 2019.

Définition INSEE :
Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A



Les chiffres clés des demandeurs d'emploi en catégorie A

	Efficatifs demandeurs d'emploi	Evolution 2018-2017	Efficatifs demandeurs emploi - déc. 2019	Evolution 2018-2019
CC Pays de St Gilles	2 520	-0,2%	2 499	- 2,6%
Vendée	28 953	-2,2%	28 900	- 1,9%
Région Pays de la Loire	170 313	- 1%	168 988	- 1,3%
Poids de la Communauté de Communes Pays de St Gilles / Vendée			8,7%	8,6%

Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire

De même que le taux de chômage de cette catégorie baisse de 2,6% entre 2018 et 2019 pour la population intercommunale. En comparaison avec les autres territoires, cette baisse est importante. En effet, une baisse de 1,9% est constatée pour le département de la Vendée et une baisse de 1,3% pour la région.

Le sexe et l'âge des demandeurs d'emploi



Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire, 31 déc 2019

	Nombre - déc 2019	%
Moins de 25 ans	347	1,6%
25 à 49 ans	1 235	4,9%
50 ans et plus	917	3,7%

Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire

Evolution du taux de chômage chez les 15/24 ans et les 25/64 ans sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles entre 2007 et 2017



Source Observatoire des Territoires

Sur l'ensemble des années étudiées, les femmes représentent toujours le public majoritaire des demandeurs d'emploi en catégorie A (voir page 17) et ce pourcentage a légèrement augmenté au fur et à mesure des années. En effet, le pourcentage des femmes au chômage est passé de 51,8% en 2016 à 53% en 2019.

Pourcentage de femmes au chômage	2016	2017	2018	2019
	51,8%	52,7%	53,1%	53%

Le pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi a légèrement augmenté entre 2016 et 2019 : 13,1% en 2016 à 14% en 2018.

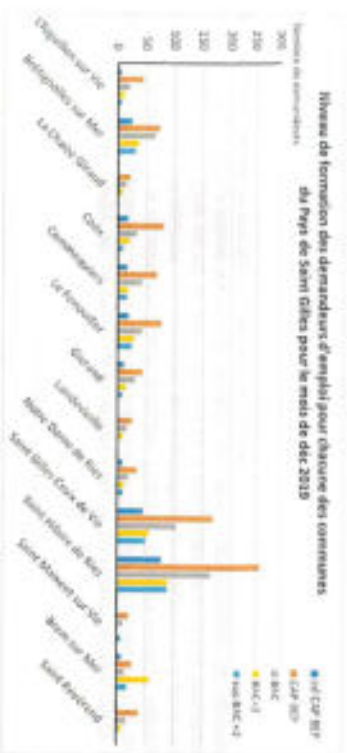
Pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi	2016	2017	2018	2019
	13,1%	13,6%	13,4%	14%

Les personnes âgées de 50 et plus connaissent, comme les autres catégories d'âge, une hausse de leur taux de chômage.

Pourcentage des demandeurs d'emploi âgés de 50 et plus	2016	2017	2018	2019
	35,1%	34,3%	35,4%	37%

Toutes tranches d'âges confondues, on observe que les femmes représentent le public majoritaire des demandeurs d'emploi.

Entre 2007 et 2017, toutes les tranches d'âges des actifs ont connu une hausse du taux de chômage.

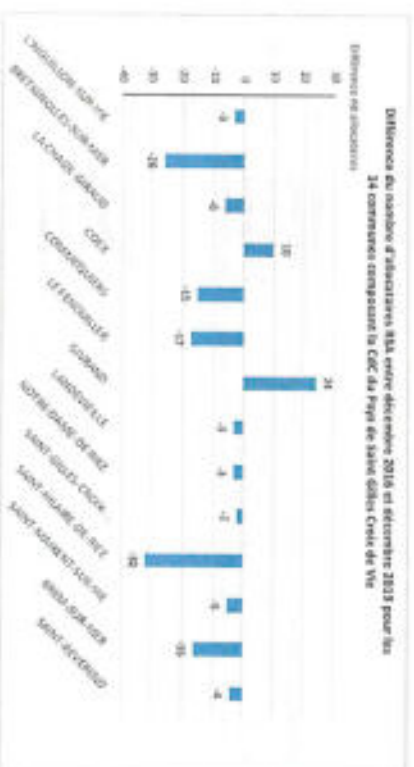


En 2019, les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose majoritairement, pour 13 communes sur 14, de personnes diplômées d'un CAP ou BEP sauf pour la commune de Brem sur Mer où le nombre de personnes demandeuses d'emploi ayant un BAC+2 est supérieur aux autres niveaux de formation.

En comparaison avec les années précédentes, une forte progression du chômage des cadres est constatée puisqu'il atteint 13% en 2019 contre, 4,2% en 2016, 3,1% en 2017 et 5,5% en 2018.

En décembre 2016, 587 personnes bénéficiaient du RSA sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

En décembre 2019, ce nombre de bénéficiaires est descendu à 499 personnes, soit une baisse de 88 bénéficiaires, malgré l'augmentation constatée de la population sur le territoire intercommunal.



La comparaison du nombre d'allocataires du RSA en décembre 2016 et 2019 met en évidence une baisse du nombre de bénéficiaires sur quasiment toutes les communes composant la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Seules les communes de Coëlec (+10 allocataires) et de Gyrand (+24 allocataires) connaissent une augmentation du nombre d'allocataires RSA en 2019, par rapport à 2016.

La commune de Saint Hillar de Riez connaît la plus forte baisse du nombre de bénéficiaires du RSA en 2019 (-32 allocataires) suivie de la commune de Brétignolles sur Mer (-26 allocataires).

Pour la moitié des communes, le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA varie peu entre 2016 et 2019, avec une différence inférieure à 10 personnes.

LES STRUCTURES D'INSERTION

Sur le territoire, il existe des structures d'insertion actives :

- **ARIANE** Association pour la réinsertion et les actions nouvelles en faveur de l'emploi, qui met à disposition, à titre onéreux, mais à but non lucratif, auprès de particuliers, d'associations, de collectivités et d'entreprises, des personnes qu'elle embauche et qui connaissent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Cette association est basée à Saint Hillar de Riez.
- **ASFODEL** (association pour la formation et le développement de l'emploi) est un Atelier Chantier d'insertion (ACI) avec pour support d'activité l'entretien des espaces verts et des espaces naturels sensibles. Le chantier salarié, accompagne les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles par une reprise d'activité, un suivi individualisé, un encadrement, des formations adaptées. L'association est aussi basée à Saint Hillar de Riez.
- **ASPIRE**, entreprise d'insertion et de nettoyage, dont une antenne se situe à Gyrand au sein de la ZAE.

A noter que certains demandeurs d'emploi en situation précaire cumulent plusieurs facteurs d'inaccessibilité (absence de permis, de véhicule, conditions physiques insuffisantes...)

Pour compléter l'offre, il serait nécessaire d'envisager de compléter l'offre par des chantiers d'insertion, auto-école sociale, garage social...

e) Scolaire

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie totalise :

- 24 écoles primaires dont 13 privées et 11 publiques. 1 seule commune ne dispose pas d'établissement élémentaire (La Chaize Giraud)
- 2 collèges situés sur Saint Gilles Croix de Vie dont 1 privé et 1 public
- 1 Maison Familiale Rurale qui accueille ses élèves en alternance dès la 4^{ème}, et spécialisée dans :
 - Les métiers du bâtiment (maçon, peintre, décorateur + métrier, chef d'équipe conducteur de travaux, gestionnaire de travaux, économiste de la construction, agent de maintenance, câbleur-raccordeur de réseaux fibre optique...)

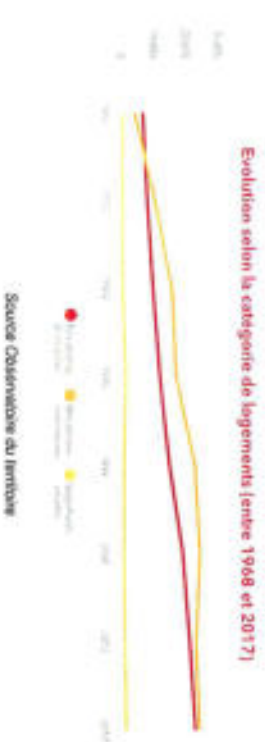
- o Les métiers du nautisme, de la plaisance et des composées (stratifeur, plasturgiste, constructeur nautique, menuisier nautique...)
- 1 lycée public polyvalent à Saint Gilles Croix de Vie depuis septembre 2021 pour les élèves en 2^{ème}, et pour les élèves de 2^{ème} et 1^{ère} en septembre 2022. Il propose des matières générales et technologiques en métier de la beauté et du bien-être (MABBE), installateur en chauffage, climatisation et énergie renouvelable (ICCER) et sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STID0).

Action éducative

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération finance intégralement les fournitures nécessaires aux collégiens des communes du Pays de Saint Gilles, en partenariat avec les collèges publics et privés de Saint Gilles Croix de Vie et d'Azrenay, la FCPE et la ville de Coëx pour organiser la distribution. Cette action a pour but de permettre à chaque élève de disposer des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

f) Le Logement

Le territoire du Pays de Saint Gilles a la particularité d'avoir une part de résidences secondaires supérieure aux résidences principales. On observe cependant que le nombre de résidences principales augmente plus que le nombre de résidences secondaires depuis 1999, réduisant ainsi l'écart entre les 2 courbes. A noter que les résidences secondaires sont principalement sur le littoral.



Il est important de mettre en parallèle l'augmentation de la population et le nombre de logement. En effet, depuis une cinquantaine d'années, on constate que le nombre de logements a quadruplé alors que le nombre d'habitants a doublé. Plusieurs facteurs viennent expliquer ce phénomène. La composition des ménages est aujourd'hui en moyenne de 2 personnes contre 3 auparavant. Cela est dû au vieillissement de la population ainsi qu'aux séparations entraînant donc, pour un même nombre d'habitants, un besoin supplémentaire de logements adaptés à la composition des foyers c'est-à-dire, plus petit.

En 2022, 1 230 logements sociaux ont été recensés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

5 bailleurs sociaux sont représentés sur notre territoire :

- Vendée Habitat
 - o Avec 639 logements en 2022
- Vendée Logement
 - o Avec 345 logements en 2022
- Habitat et Humanisme
 - o Avec 77 logements en 2022
- ICF
 - o Avec 19 logements en 2017 et 19 en 2022
- Podeltha
 - o Avec 93 logements en 2022

Les communes quart à elles, sont propriétaires de 47 logements sociaux en 2022 contre 39 en 2017 (+20.5%), et le Pays de Saint Gilles en gère 10 qui seront repris par des bailleurs sociaux courant 2022.

g) Equipements et structures associations et administratives

841 associations sont présentes sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie (source Observatoire des territoires).

Les associations sportives, culturelles et artistiques sont les plus nombreuses. Elles représentent 45% de l'offre associative globale.

Comme indiqué dans le focus sur les rencontres avec les CCAS (p.27), chaque commune mesure l'importance et la richesse de son tissu associatif local. Il est recensé et transmis à chaque administré par plusieurs voies de communications (annuaire, site internet, bulletin...).

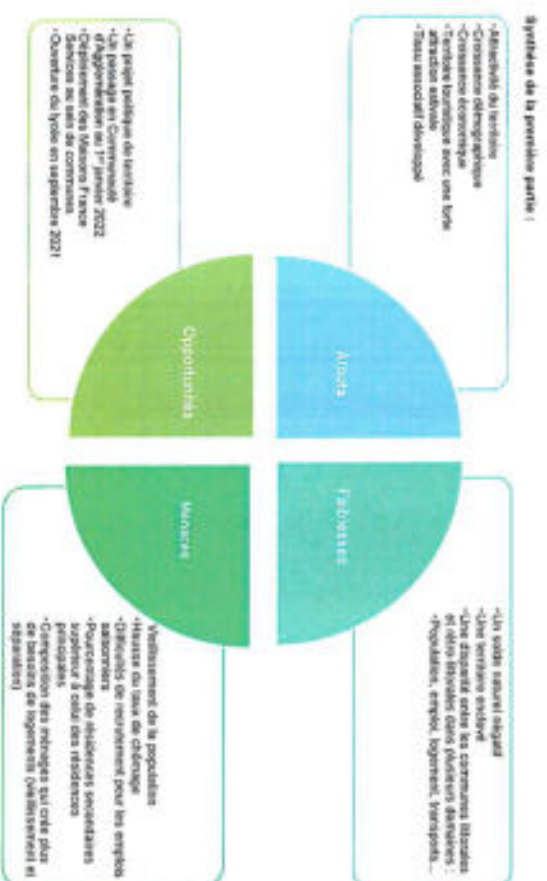
Les structures administratives délocalisées ou absentes de certaines communes peuvent engendrer des difficultés pour les usagers.

Afin d'y remédier, Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a souhaité mettre en place le réseau France Services pour accompagner au mieux ses habitants dans leurs démarches administratives en ligne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Des permanences ont lieu au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Sur place, les usagers bénéficient gratuitement :

- D'un accueil personnalisé pour un accompagnement dans les formalités administratives en ligne,
- D'un espace multimédia en libre accès,
- D'ateliers numériques par thématique (uniquement sur inscription),
- De facos sur rendez-vous aux permanences des services proposés.

Un large choix de services publics sont représentés au sein de l'espace France Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont un bouquet de partenariats que sont la CAF, la CPAM, la Poste, Pôle Emploi, la MSA, la CARISAT, 3 représentants de l'Etat (le Justice avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Vendée, les Finances avec la Direction Générale des Finances Publiques, l'Instituteur avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (guernis, carte gris, carte d'identité, passeport...), et le réseau SINCIF TER Aéroport Pays de la Loire.



27

FOCUS SUR LES RENCONTRES AVEC LES CCAS

a) Explication de la démarche + objectifs de rencontres

De septembre 2021 à janvier 2022, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint-Gilles a souhaité rencontrer les représentants des Centres Communaux d'Actions Sociales des communes qui composent le territoire. Dans le cas des communes n'ayant pas de CCAS, nous avons rencontré les élus aux affaires sociales et/ou le maire de la commune.

Ces rencontres ont eu pour objectifs de :

- Aller à la rencontre des communes,
- Présenter l'organigramme du CCAS et sa gouvernance,
- Faire un point de situation quant aux aides sociales légales et facultatives accordées par les communes,
- Recenser les ressources et les difficultés de chaque CCAS,
- Recueillir leurs attentes et leurs craintes.

Ces échanges ont été menés avec une frame commune qui s'est avérée trop lourde et inadéquate. En effet, le document trop conséquent n'a pas été exploité par les CCAS en amont de nos rencontres. Le support sera donc à revoir pour les fois prochaines.

En ce qui concerne les aides sociales accordées par les CCAS, plus des 3/4 d'entre eux constatent une stagnation dans le nombre d'aides accordées par an. Même si les aides et les accompagnements ont été intensifiés durant les périodes de confinement. Les élus ne reviennent pas d'impact post Covid-19 sur le nombre de bénéficiaire. En ce qui concerne l'accompagnement des usagers via les aides sociales légales et obligatoires, le lien est fait par les assistantes sociales du secteur. Ce travail partenarial est très apprécié et essentiel au regard de la complexité de certaines situations.

Les élus sociaux s'interrogent sur la connaissance de la population au sens large des CCAS et de leurs missions d'accompagnement et de soutien. La création d'un guide (en référence au guide de l'enfant) recensant les aides accordées par commune ainsi que les coordonnées des partenaires sociaux a été évoquée comme une piste d'action.

Les rencontres avec les CCAS ont mis en avant l'importance de la proximité des services. Plus que de la bienveillance envers autrui, on constate dans les communes un lien privilégié entre les habitants, les agents et les élus. Au-delà de la notion d'aides sociales légales ou facultatives il est question de l'accompagnement au quotidien. Cette qualité de service est essentielle et en aucun cas le CCAS n'a pour vocation de substituer ce lien. Ce facteur « proximal » est amplifié dans les plus petites communes.

b) Synthèse avec mise en avant ressources / difficultés / informations complémentaires

Comme évoqué précédemment un des objectifs de ces rencontres était de recenser les ressources et les difficultés du territoire, en voici la synthèse catégorisée par domaines ou publics.

→ La petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité

Ressources

Les structures « petite enfance » et « enfance » présentes sur le territoire sont globalement bien identifiées. Pour plus de la moitié des communes, la « jeunesse » est un domaine qui pose question. Certaines ont entamé des démarches, des réflexions. Il est mis en parallèle tout le travail mis en place par la Communauté de Communes pour l'harmonisation de la politique liée à l'enfance qui serait nécessaire pour la jeunesse, afin d'obtenir une équité en termes de services, d'accueil et d'actions pour ce public sur le territoire. On note l'envie des communes de « penser » la prise en charge de ce public. Plus de la majorité d'entre elles ont commencé à aménager des espaces dédiés à l'enfance/jeunesse tels que des city stades ou encore des skate parks.

Difficultés

A noter cependant que les actions parentales, comme le LAEP, ne semble pas bien identifiées par les agents ou les élus sociaux. On peut donc supposer qu'il en est de même pour les familles. Une proposition a été faite à l'ensemble des communes de déposer des flyers pour les familles avec enfants lors de la distribution de l'aide alimentaire. Pour rappel, le LAEP est un lieu d'échange gratuit et anonyme en itinérance sur le territoire. Il a été mis en place avec l'aide de la CAF dans le cadre des actions parentales. Il est animé par deux professionnelles et à destination des enfants de 0 à 6 ans et leurs accompagnants.

Informations complémentaires

Il est nécessaire d'avoir un suivi quant aux outils de communications créés par la Communauté d'Agglomération ou le CIAS. Les accueils des maires sont très sollicités, donc, au-delà du dépôt de flyers ou d'affiches, il est nécessaire d'expliquer le service associé. L'exemple du LAEP est d'autant plus parlant que ce service à la population est recensé dans le guide de l'entrant disponible à l'accueil de chaque mairie. Il semble nécessaire d'améliorer la communication entre les services, la transmission d'informations à la population, le partage ainsi que le relai d'informations entre les partenaires, services et publics concernés.

→ Les seniors

Ressources

Les CCAS permettent grâce à leurs actions de garder le lien de proximité avec le public « seniors », ce lien est accentué sur les petites communes. Ce lien de proximité est une richesse et une plus-value sur le territoire. D'ailleurs, toutes les communes en fort état lors des périodes de confinement et de vaccination ou les CCAS ont assuré le lien, parfois la prise de rendez-vous et le transport vers les salles de vaccination. En période « normale », c'est aussi le relai vers les différents aides existantes à destination des seniors, la gestion de structures comme les EHPAD ou encore l'animation de temps conviviaux comme les repas des aînés très présents sur le territoire.

Difficultés

Le vieillissement de la population engendre des problématiques en cascade. D'une part, les personnes souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Le maintien à domicile renforce parfois l'isolement et engendre pour les CCAS une mission de recensement des personnes isolées. Ces dernières ont souvent besoin d'être accompagnée pour les courses, le ménage, les repas... Le quotidien. D'ailleurs on note sur le territoire une forte hausse

d'implantation de sociétés privées de services à la personne. D'autre part, les CCAS sont confrontés au manque de place dans les établissements d'accueil pour personnes âgées.

Les CCAS sont impactés et interpellés pour renseigner et accompagner des personnes âgées mais aussi leurs proches. Le territoire connaît une pénurie de places d'accueil sur le territoire côtier mais également un manque de places spécifiques pour les personnes désorientées. Le constat est fait par les CCAS que beaucoup sont sans famille à proximité et que l'accompagnement, le lien fait avec les CCAS est essentiel. Les CCAS deviennent parfois des élus aidants. Pour rappel « L'aïdent familial est « la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques ... » (Source charte Européenne).

Informations complémentaires

A noter, l'implantation sur le territoire du Nid des Aidants (plateforme d'accompagnement et de répit spécialisée dans les maladies dégénératives) à compter du 1^{er} janvier 2022 et mise en place d'actions à partir de mars 2022

A ce jour, le nombre de places en établissements n'est pas suffisant, notamment pour les personnes désorientées.

→ Le logement

Ressources

Le logement est le domaine pour lequel les maires sont les plus interpellés. Pour chacune des communes c'est au moins un appel par jour et de nombreux dossiers en attente.

Il existe le guichet d'enregistrement de demande de logement social géré par le CIAS situé au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles.

Difficultés

En ce qui concerne l'offre relative aux logements sociaux, sur le territoire il y a beaucoup de demandes par rapport à l'offre actuelle. Chaque commune déplore le manque de logements sociaux et le système d'attribution de ces derniers. En effet, les CCAS travaillent en collaboration avec les assistantes sociales du secteur pour les dossiers de demandes mais ce sont les bailleurs sociaux qui valident l'attribution. Il est donc très difficile de faire en sorte que ce soit une personne habitant déjà sur la commune qui se voit attribuer un logement vacant.

Plusieurs problématiques sont identifiées :

- Le manque de localités,
- La hausse du foncier,
- Les réserves foncières qui s'amenuisent et ne permettent pas de projeter la construction de logements communaux,
- Le manque de logements sociaux,
- Le manque d'échanges avec les bailleurs sociaux et la « non prise » en compte de l'état des CCAS quant à l'attribution des logements,
- Le manque de solutions pour pallier à l'urgence en matière de logement,
- L'arrivée de nouveaux habitants depuis le début de la crise sanitaire.

Une des résolutions de l'absence d'offres locatives et de logements communaux est qu'il n'y a pas de renouvellement dans les infrastructures liées à l'enfance telles que les écoles ou encore les structures d'accueil collectif. De nombreuses communes vont donc être confrontées à des fermetures de classes à court terme. De même que les emplois saisonniers restent vacants du fait du manque de logements en location.

Informations complémentaires

La mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution du logement au sein du parc localif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs sociaux et les réserves et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

L'impact du manque de logement sur les infrastructures à court ou moyen terme, ainsi que sur l'emploi.

→ Les structures associatives et administratives

Ressources

Le territoire du Pays de Saint Gilles a un tissu associatif très développé. Chaque une des communes a créé son outil pour les recenser et les faire connaître à la population que ce soit dans un livret, au sein du bulletin municipal ou encore via les réseaux sociaux et les sites internet. Les usagers ont accès facilement aux informations relatives aux structures associatives. Il a été noté l'intérêt pour la mise en place de la Maison France Services en itinérance sur le Pays de Saint Gilles ainsi que les permanences assurées au sein de la Communauté d'Agglomération.

Difficultés

Les structures associatives ont connu des difficultés résultantes des confinements successifs qui ont engendré une perte de revenus nécessaires au maintien de leurs activités. De manière globale, il est aussi constaté un manque de bénévoles.

Les difficultés rencontrées concernent les fermetures de service comme le centre des impôts de Saint Gilles Croix de Vie ou encore l'absence de service dans une commune (exemple : agence postale). L'absence ou la délocalisation d'un service provoque des difficultés d'accessibilité faute de transport.

L'absence d'antenne pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au sein de Maison France Services ou au sein des Maisons Départementales de la Solidarité et de la Famille (MDSF) a aussi été notée comme étant un grand manque. Les CCAS accompagnent les usagers dans la constitution des dossiers MDPH mais sont eux-mêmes parfois demeurés quant à la complexité du document.

Informations complémentaires

Des structures administratives qui se veulent plus accessibles en se délocalisant au sein des mairies.

La problématique du transport et de la mobilité qui reste transversale à tous les domaines.

→ L'emploi

Ressources

L'emploi est, au même titre que l'enfance, peu questionné par les usagers car les services sont localisés sur Saint Gilles Croix de Vie avec Pôle Emploi, la mission locale et les agences d'interim. De plus ces services sont bien identifiés par les usagers qui s'y rendent donc directement.

Difficultés

Le constat fait par tous autour de l'emploi concerne plutôt la difficulté à recruter dans les métiers de services à la personne. Que ce soit pour les seniors en établissement, pour accompagner les enfants en situation de handicap ou encore les amateurs sur les temps extrascolaires et périscolaires ; on constate un manque de valorisation de ces métiers.

Quelques communes nous ont fait remonter qu'elles recevaient moins de CV et de candidatures spontanées pour des postes d'agents communaux.

Informations complémentaires

Des postes sont à étudier comme la mutualisation, la création de banques de CV partagées, la mise en lumière de ces professions via l'organisation d'un forum de l'emploi.

Il est important de mettre en lien les problèmes de recrutement avec ceux du logement.

A noter également que d'autres secteurs d'activités sont impactés comme les emplois saisonniers en restauration.

→ Le handicap

Ressources

Les rencontres avec les CCAS ont mis en évidence le peu de structures implantées sur le territoire et la méconnaissance des associations ou autres services existants.

Difficultés

Globalement, le handicap est le domaine qui ressort le moins des entretiens et pour lequel les personnes ne se renseignent pas, du moins, en mairie et/ou CCAS. L'explication donnée lors de nos échanges est le manque de connaissance, la difficulté d'accès à l'information et la complexité des dossiers de demandes d'aide.

De plus, le manque de structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap sur le territoire est à mettre en lien avec celle absence de questionnement des usagers.

Le manque de structures concerne aussi bien les enfants que les personnes handicapées vieillissantes. Comme expliqué précédemment, le manque de personnel qualifié entraîne des difficultés importantes concernant l'accès à l'éducation pour les enfants ayant besoin d'un accompagnement par un(e) AESH ou AVS ; mais aussi dans le maintien à domicile de personnes handicapées.

Informations complémentaires

Le manque de structures et de professionnels pour accueillir ou accompagner les personnes (tout âge confondu) en situation de handicap.

Un diagnostic handicap va être intégré au diagnostic santé engagé avec la signature du contrat local santé.

→ La santé

Ressources

La santé est au cœur des préoccupations des élus. Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de répondre à cette problématique récurrente sur tout le territoire. On voit donc se créer des maisons de santé pluridisciplinaire ou encore des centres municipaux de santé comme celui de Saint Gilles Croix de Vie.

De nombreux spécialistes viennent également compléter l'offre paramédicale.

Difficultés

Le domaine de la santé interpelle beaucoup et provoque de nombreuses inquiétudes sur le territoire. Toutes les communes ont des problématiques liées au manque de médecin généraliste, soit elles n'en ont pas assez pour assurer le suivi de la patientèle soit elles n'en ont pas du tout. Le zonage établi par l'Agence Régionale de la Santé pose question et provoque des incompréhensions sur le territoire.

Informations complémentaires

La volonté des communes de passer à ce manque.

La signature du CUS afin de lancer le diagnostic santé nécessaire à l'élaboration d'un plan d'actions.

→ Le transport

Ressources

Sur le territoire il existe plusieurs systèmes de transport collectif ou individuel :

- Train Saint Gilles Croix de Vie / Nantes via les gares de Saint Hilaire de Riez et Chialans,
- Lignes régulières « Cap Vendée »,
- Héliobus,
- Glibus Bus,
- Service de Transport à la Demande (TAD) de la Communauté d'Agglomération,
- Service TAD du CCAS de Saint Gilles Croix de Vie,
- Transport solidaire du Fenouillet et un en réflexion à Saint Hilaire de Riez via le dispositif Movable.

L'offre actuelle de transport à la demande est très appréciée.

Difficulté

A ce jour, on constate que les services existants ne suffisent pas et ne répondent pas entièrement au problème de la mobilité. Par exemple les conditions d'accès du transport à la demande mettent un bon nombre de personnes à l'écart du dispositif. Les CCAS sont confrontés à un public parfois à la limite des aides et qui ne correspond pas au public cible pour le TAD.

Informations complémentaires

On définit la mobilité comme étant la capacité ou propriété pour des personnes ou des objets à se déplacer dans un espace. A partir de cette définition, il convient d'intégrer l'accès aux infrastructures des communes (trotoirs, aménagement de voirie, jardin public...) à la thématique « mobilité ».

La problématique du transport et celle de la mobilité sont à mettre en parallèle avec toutes les problématiques rencontrées sur le territoire.

L'étendue du territoire du Pays de Saint Gilles complexifie la question du transport. En effet, le Pays de Saint Gilles s'étend sur 282,2 km² et est composé de communes ayant des caractéristiques et des populations différentes.

On note une réelle attente des communes par rapport à la prise de compétence de la mobilité et du transport par la Communauté d'Agglomération.

Synthèse des ressources et des difficultés par domaines :

RESSOURCES	DIFFICULTES
<p>Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre dédiée à l'enfance et à la petite enfance bien identifiée • Forte volonté politique de développer l'offre jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de communication et de travail partenarial entre les acteurs pour les actions parentale
<p>Les seniors</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population qui a une forte proximité avec les CCAS • Les actions mises en place localement sont vecteurs de lien social et ont pour vocation de rompre l'isolement 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillessement de la population qui souhaite rester le plus longtemps possible à domicile • Pénurie de place d'hébergement notamment pour les personnes désorientées • Les élus se retrouvent parfois dans une position d'aideant.
<p>Le logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guichet d'enregistrement du logement social • Mise en place de la CIL en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la population qui entraîne une augmentation des besoins • Hausse du foncier • Manque de locaux • Des réserves foncières qui s'amenuisent • Manque de logements sociaux • Manque d'échange avec les bailleurs sociaux
<p>Structures associatives et administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tisssu associatif très développé • Chaque commune a mis en place des outils pour communiquer sur les associations présentes sur son territoire • Mise en place de Maison France Services au sein de l'agglomération et en décalé sous forme de permanences au sein des mairies 	<ul style="list-style-type: none"> • La crise sanitaire a fortement impacté les associations (perte de revenus, non renouvellement des bénévoles...) • Manque de bénévoles généralisés • La fermeture de structure administrative, comme prochainement les Impôts, entraine des problèmes d'accès et de mobilité

L'emploi	
<ul style="list-style-type: none"> Services existants comme Pôle Emploi, la Mission locale et les agences d'insertion sont bien identifiées par la population 	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de recrutement généralisé dans les métiers de services à la personne : en établissements pour seniors, en structures petite enfance, enfance et jeunesse, mais aussi à domicile pour tous les publics Problèmes de recrutement liés au manque de logement
Le handicap	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un diagnostic handicap dans le cadre de la signature du Contrat Local Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de connaissance Difficulté d'accès à l'information Complexité des dossiers MDPH Manque de structures sur le territoire Problèmes de recrutement
La santé	
<ul style="list-style-type: none"> Volonté des élus de passer aux marges sur le territoire Implantation de maisons de santé pluridisciplinaires ou de centres multiplexes de santé Offre paramédicale importante Mise en place de mutuelle communale dans certaines communes du territoire Signalisation d'un Contrat Local Santé avec l'ARS 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de médecins généralistes et de spécialistes Problèmes de recrutement de nouveaux médecins accoutumés par le zonage de l'ARS qui ne positionne pas le territoire comme étant prioritaire
Le transport	
<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs systèmes de transport collectif déjà en place et géré par les communes Transport à la demande géré par la Communauté d'Agglomération Prise de compétence des transports par la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Offre inégale sur le territoire Crénes d'attribution du transport à la demande parfois trop restrictif

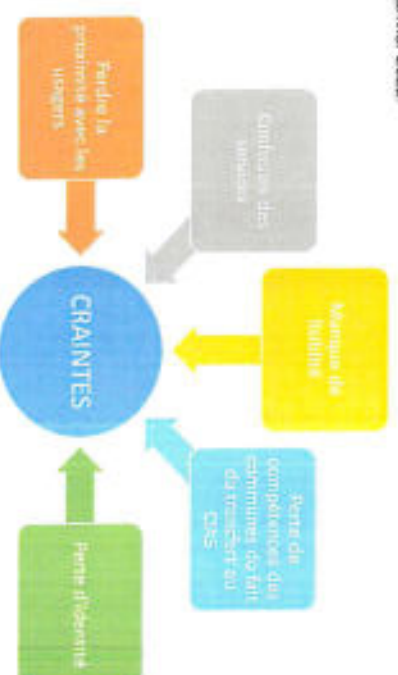
c) Attentes et craintes des CCAS vis-à-vis du CIAS

La majorité des communes s'accordent à dire que la plus-value d'un CIAS est de mettre en avant le travail partenarial et de permettre à chaque habitant du Pays de Saint Gilles d'avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes services. L'idée de mutualiser les savoirs en matière de veille juridique par exemple apparaît comme un plus, ainsi que la mutualisation d'actions telle que la prévention gérontologique ou encore la mutualisation d'agents notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. Les plus petites communes voient le CIAS comme un soutien dans la résolution de problématiques spécifiques. Chaque commune a de nombreuses attentes quant à la prise de compétence de la mobilité et du transport par la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022. Certaines communes émettent le souhait

de voir le pôle handicap se développer pour répondre aux problématiques du territoire dans ce domaine.



On note durant nos échanges que la proximité est très importante pour les CCAS. Ce lien qui les unit aux usagers de leurs communes respectives est très important et est une richesse pour le territoire. Tous les CCAS ont eu cette crainte de se voir retirer leurs missions. On note que nos visites ainsi que la présentation du CIAS ont eu pour effet d'atténuer ou d'annuler ces craintes. Cependant, le transfert de pôles au CIAS au 1^{er} janvier 2022 reste concret et peu lisible pour les communes. On note que la communication est essentielle et est plus efficace en "face à face". Même si une grande partie des informations passe par l'envoi de mail il ne faut pas que cela soit au détriment des échanges notamment avec les agents des différents CCAS. Le contexte complexifié par le passage en Communauté d'Agglomération rajoute à la confusion des communes quant aux compétences du CIAS. Il est aussi important de prendre en compte les nombreux élus communautaires investis dans des groupes de travail à ce jour "Communauté de Communes" comme l'enfance ou la jeunesse, qui ne souhaitent pas se détacher de leurs engagements et qu'il faudra donc intégrer aux instances CIAS à compter du 1^{er} janvier 2022.



LES POLES DU CIAS

Préambule

Un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public administratif à caractère obligatoire, qui participe à la mise en œuvre de la politique sociale locale définie par les élus. Lorsque plusieurs communes se regroupent au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tel qu'une communauté de communes ou d'agglomération, elles peuvent le doter de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » confiée à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Telle est la situation actuelle du CIAS du Pays de Saint Gilles.

L'existence d'un CIAS représente une plus-value pour un territoire.

Cela permet aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens en matière d'action sociale. L'existence d'un CIAS constitue une opportunité pour les communes, présentes notamment en milieu rural, de développer leur politique d'action sociale. Le CIAS s'appuie sur les communes dans leur rôle d'accueil de proximité.

Le CIAS est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération. Les membres de son Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Communautaire ou nommés par le Président. En effet, le CIAS est un organisme paritaire, dont le Conseil d'Administration est composé, à parts égales, de membres élus et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale. Cela lui permet de s'inscrire pleinement dans la réalité sociale et partenariale de son territoire. La composition du Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Saint Gilles est la suivante :

- Un Président
- 14 élus communautaires élus en conseil communautaire
- 14 membres désignés par le Président parmi les personnes participant à des actions d'animations, de prévention ou de développement social menées sur le territoire communautaire.

Le conseil d'administration élit également un vice-président chargé de remplacer le président dans tous les actes définis par le président en son absence.

Le conseil d'administration fixe la politique générale du CIAS et détermine les orientations stratégiques dont il suit la mise en œuvre. Il contribue à la gestion et à l'administration du CIAS : définition du budget, moyens matériels et financiers et décide des actions à mener.

Le CIAS assure un rôle de coordination de la politique sociale communautaire. Il peut accompagner ou soutenir les CCAS des communes sur des problématiques d'intérêt communautaire, mais ne remplace en aucun cas les CCAS dans leur place de proximité auprès des administrés et dans leurs missions d'aide sociale (aides sociales obligatoires et facultatives, domiciliation...).

Le CIAS a pour objectif d'observer et d'analyser la demande sociale intercommunale, de répondre aux besoins des habitants, de mettre en place des actions de prévention pour tous les publics, de travailler en coordination et de veiller aux complémentarités entre tous les acteurs (associatifs, institutionnels...). Le CIAS apparaît donc comme un outil partenarial.

L'article R 123-1-1. stipule que- « Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ». En parlant de cette définition, nous avons fait le choix d'organiser le document autour des pôles du CIAS. En complément de la première partie qui nous a dressé

une photographie globale du territoire, il s'agit ici de mettre en avant les besoins du territoire en lien avec les compétences et le champ d'action du CIAS. Pour cela, nous avons recueilli des données chiffrées ainsi que des données « qualitatives » à partir de rencontres, d'entretiens, d'études ou encore de rapports d'activités. Tous ces éléments sont liés également aux rencontres effectuées avec les CCAS.

a) La santé, Le handicap

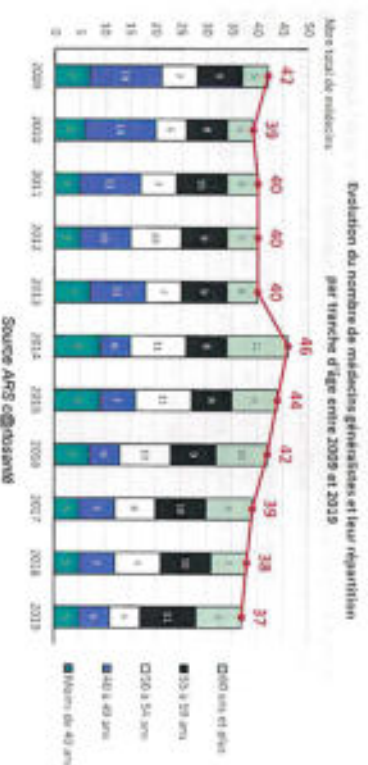
POLE SANTE

L'état des lieux : L'offre médicale par rapport aux caractéristiques clés de la population

➤ Au niveau intercommunal

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie voit son nombre de médecins généraliste diminuer depuis 2014 passant de 46 à 37. Cette baisse s'explique par le départ progressif à la retraite des médecins âgés de 60 ans et plus n'ayant pas été remplacé.

Les chiffres recensés en 2019 nous indiquent que ce phénomène va se poursuivre puisque sur 37 médecins 54% sont âgés de plus de 55 ans et 24% de plus de 60 ans.

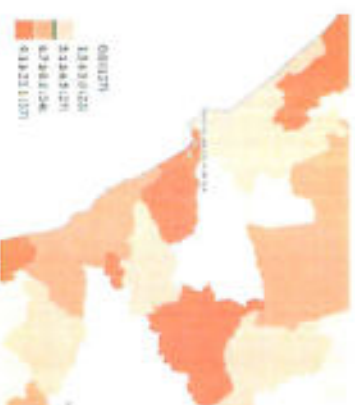


En 2022, le conseil de l'ordre des médecins recense 44 médecins sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie répartis de la manière suivante :

Repartition des medecins traitants et specialistes libéraux



Sur la totalité de médecins généralistes (128), 25 exercent sur une ville côtière : 14 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 5 à Saint-Hilaire-de-Riez et 6 à Briégnolles-sur-Mer.



Densité médicale (nombre de médecins pour 10 000 habitants) pour chaque commune de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2019

Source ARS e@ssanté

Liste des communes

Code	Librairie	Population	Non exerçants	Non diplômés	Sans spécialisation	Librairie médecin généraliste	Non de exerçants médicaux	Librairie médecin	Non de exerçants médicaux
85002	Coëx-Beaucouze-Vie	1 542	1	3			1		3
85013	Érignolles-sur-Mer	4 249	4	6			1	1	6
85042	La Croix-Verte	1 803	1	1		2	0	0	0
85016	Coëx	3 544	3	3		1	1	1	0
85021	Corseaux	2 444	3	4		1	2	1	1
85027	Lafrenouille	2 102	2	4		1	2	1	0
85026	Coëx	2 725	2	2		1	1	1	1
85112	Lambouille	1 376	0	1		1	0	0	0
85119	Notre-Dame-de-Riez	2 071	1	3		1	1	0	0
85023	Cardonville	7 832	16	27		11	10	1	1
85028	Coëx-Beaucouze-Vie	11 649	9	12		10	7	1	0
85029	Saint-Hilaire-de-Riez	1 673	0	0		1	0	0	0
85038	Saint-Vincent-sur-Mer	1 673	0	0		1	0	0	0
85041	Beaucouze	1 639	2	4		0	0	0	0
85039	Châtelleraud	1 423	0	2		0	0	0	0

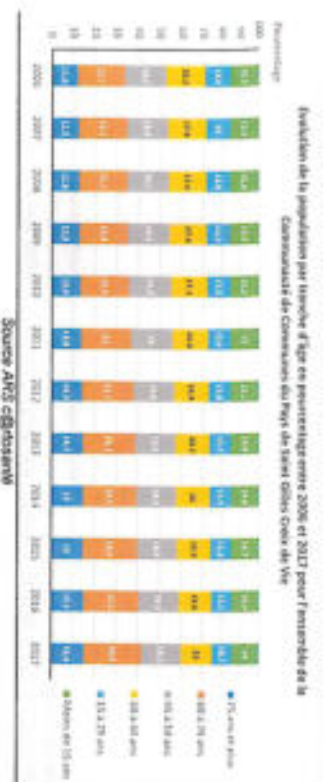
Source : ARS e@ssanté

En 2019, Saint-Gilles-Croix-de-Vie est le pôle de santé principal de la Communauté de Communes Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec le plus grand nombre de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens dentistes.

3 communes ne possèdent toujours pas de médecins généralistes sur le territoire : Landevennel, Saint-Révérend et Saint-Maxent-sur-Vie. Depuis 2021, la commune de Coëx a vu ses 3 médecins généralistes partir à la retraite simultanément sans être remplacé.

A ce jour les modèles de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec la maison de santé et de Briégnolles-sur-Mer avec le centre de soins démontrent que l'implication de la commune tant organisationnelle que financière fonctionne et permet l'implantation de nouveaux médecins.

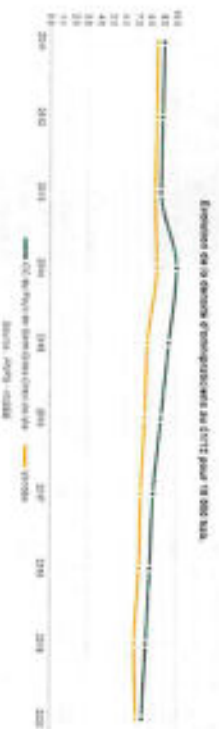
L'état des lieux de l'offre médicale met en avant un manque de médecin généraliste et spécialiste. En effet, la population du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie continue d'augmenter avec une part de plus en plus importante de personnes âgées de plus de 60 ans.



En effet, on voit ici qu'en 2017, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 41,9% de la population totale.

Dans la même lignée, l'indice de vieillissement de la population intercommunale est largement plus élevé (flouide) que celui de la population française que ce soit en 2007, 2012 ou 2017. De plus, cet indice augmente de manière plus prononcée pour le Pays de Saint Gilles que pour le reste des territoires français. En effet, l'augmentation de l'indice de vieillissement du Pays de Saint Gilles entre 2012 et 2017 est de 36,3 contre une augmentation de 9,3 pour la population française, ce qui souligne d'autant plus la part grandissante des personnes âgées de plus de 60 ans sur la Communauté de Communes.

L'évolution de ces deux paramètres (médecins + population) entraîne une diminution de la densité de médecins sur notre territoire.



Cette situation pourrait s'accroître dans les années à venir. En effet, l'âge moyen des départs en retraite des médecins installés en Vendée a été estimé entre 58,6 et 59,7 ans. Ainsi, 9 médecins (âgés de plus de 60 ans) exercent actuellement sur le territoire intercommunal pourant partir en retraite. Il n'y aurait plus que 28 médecins pour une population d'environ 50 000 personnes, si aucune nouvelle installation n'est prévue dans les prochaines années.

A noter que ce phénomène est accentué par la saisonnalité et le nombre de consultations croissantes sur la période estivale.

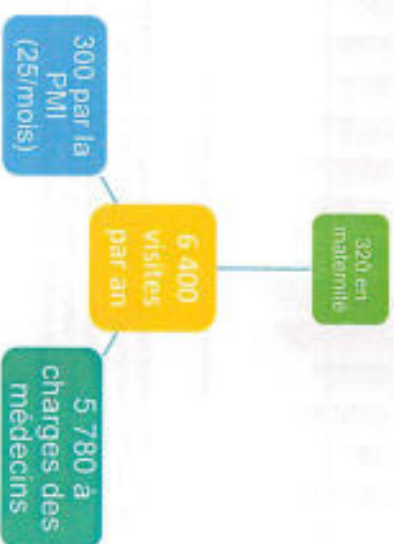
Dans l'analyse de ces données, il est important de prendre en compte la tranche d'âge des 0/16 ans et ses besoins spécifiques.

En effet, durant cette période, un enfant bénéficie de 20 visites obligatoires remboursées à 100% par l'assurance maladie.



Elles sont destinées à suivre sa croissance, sa santé, sa psychologie et à dépister rapidement d'éventuels problèmes médicaux, de handicaps ou psychologiques. Ces visites sont distinctes de celles effectuées en raison d'une maladie.

Sur le Pays de Saint Gilles nous avons depuis 3 ans une moyenne de 320 naissances par an ce qui correspond à un besoin de 6 400 consultations par an réparties de la manière suivante :



Ce reste à charge d'environ 5 780 consultations par an est imputé sur les médecins généralistes car il n'y a aucun pédiatre sur le territoire du Pays de Saint Gilles. Les plus proches sont aux Sables d'Olonne et à la Roche sur Yon.

Un autre facteur vient aggraver cet état des lieux : il s'agit du traitement des Urgences. En effet, depuis de nombreuses années les urgences rencontrent des difficultés et sont en souffrance. Cette problématique n'est pas localisée, et est rencontrée au niveau national, régional et départemental. Les services d'urgences sont sous tension et font face à une pénurie de médecins. Depuis 2020, début de la crise sanitaire mondiale, il faut rajouter à cela du personnel épuisé et avec un nombre d'heures supplémentaires intolérables. Plusieurs articles de presse font état de situation extrêmes allant jusqu'à la fermeture des urgences la nuit, comme ça a été le cas du 21 juillet au 15 août 2021 à Montlangu (Ar. du 26/07/2021 France Bleu, Info santé-sciences). En effet, durant cette période, le service des urgences a été fermé de 20h à 9h. Cette fermeture est dû à une réorganisation des services validée par l'ARS pour palier le manque de médecins et permettre à des sites comme Châtains ou La Roche Sur Yon, avec une population plus importante (16k, de pouvoir maintenir leurs services.

L'article du 18/09/2021 du Quasi France Montlangu-Vendée, tirait « En Vendée, la pénurie médicale paralyse les services d'urgences » et expliquait qu'en Vendée « dans l'ensemble des services de nos urgences, il nous manque 40 équivalent temps plein ». Ce phénomène est accentué par la présence des médecins internistes dans les centres de vaccination ainsi que par une année blanche en matière de recrutement à cause de la transformation de la formation des internes en médecine d'urgence qui ont une année de plus à faire dans leur cursus.



Pour finir, le Quasi France du 29/12/2021, faisait état de la tension présente aux urgences de l'Hôpital de Châtains et rappelle à la population qu'il faut appeler avant de se rendre physiquement aux urgences afin d'éviter l'engorgement du service.

Cette tension au sein des urgences est encore d'actualité en avril 2022.

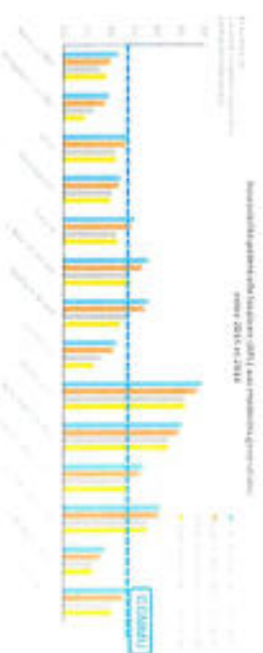
- La conjugaison de ces différents facteurs à savoir :
- Le vieillissement de la population,
 - Les besoins spécifiques à la tranche d'âge des 0-16 ans et l'absence de pédiatre sur notre territoire,
 - Le manque de médecins spécialistes,
 - Ainsi que la déresse et le manque de moyens alloués aux urgences.

Ont pour conséquence une augmentation de l'activité des médecins (plus de 5 500 en 2020) ce qui provoque un engorgement des services existants et une attente parfois conséquente pour les patients ayant la « chance » d'avoir un médecin généraliste.



De plus, les habitants des communes non pourvues de médecins doivent parcourir de nombreux kilomètres pour accéder aux soins. Malheureusement, trouver un médecin qui accepte encore de nouveaux patients est quasiment impossible aujourd'hui.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur d'accessibilité aux soins. Cet indicateur est disponible par commune. Plus l'APL est élevée, plus l'accessibilité aux soins est meilleure.



France	: 3,9
Pays de la Loire	: 3,7
Vendée	: 3,3
Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles	: 3,4

Source : SNIH-AR 2018, ESTD 2018, CNVAH-TS : population par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE : Travaux de DREETS

Depuis 2015, on observe que l'APL est en baisse démontrant ainsi que l'accès aux soins est plus difficile. La baisse de cet indice est constatée pour l'ensemble des communes du territoire.

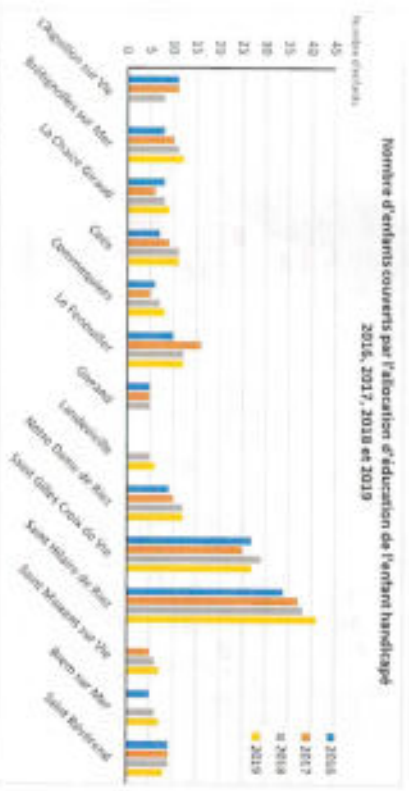
Pour la majorité des communes, une forte baisse de cet indice est constatée entre 2016 et 2017 alors qu'en 2017 et 2018, l'indice a tendance à stagner pour 10 communes.

Pour toutes les tranches d'âges et toutes les pathologies, la pénurie de médecins et de spécialistes sur notre territoire est un vrai problème de santé publique. La hausse du vieillissement de la population, le non remplacement des médecins partant à la retraite et la baisse de l'APL sont autant de raisons qui démontrent que la notion de désert médical n'est plus hypothétique mais bien réelle.

Un désert médical désigne à la fois une zone où les habitants doivent parcourir plus d'une dizaine de kilomètres avant de trouver un médecin mais aussi une zone où le délai d'attente pour un rendez-vous médical dépasse une semaine pour un généraliste à plusieurs mois pour certains spécialistes. La désertification concerne ainsi tout type de territoire, les campagnes comme les grandes villes et leurs périphéries ou structures et collectivités peinent à attirer ces professionnels de santé.

POLE HANDICAP

La situation de désert médical que connaît notre territoire a aussi un impact sur le public handicapé. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles, on observe que le nombre d'enfants handicapés ou d'adultes handicapés bénéficiant d'une allocation augmente au fil des années. En 2016, 140 enfants recevaient une allocation contre 160 enfants en 2019.

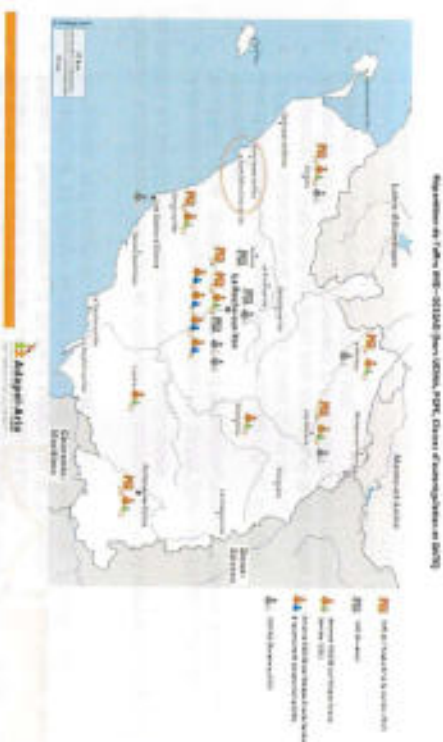


Source CAF (M) : certains données sont manquantes car indisponibles.



Source CAF

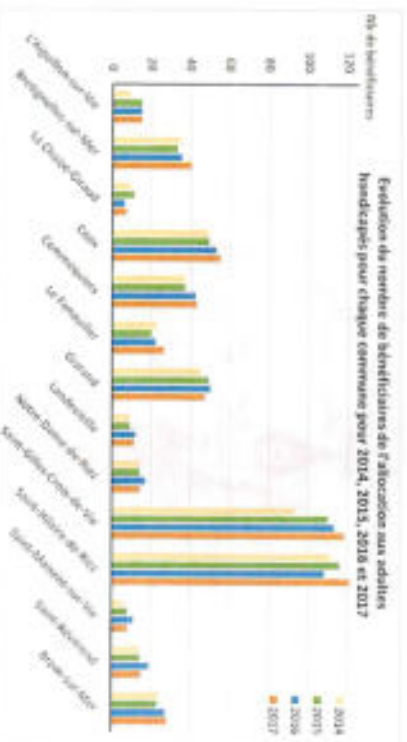
Qu'est-ce que l'AEEH ?
L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complète, dans certains cas, par d'autres allocations.



C'est-à-dire la répartition de l'offre pour les enfants et les jeunes montrant l'absence de propositions sur notre territoire. Les établissements les plus proches sont à Châtains et Auzeray. Il convient donc de mettre en parallèle la problématique de l'offre et celle de la mobilité.

Dans la même ligne, 478 adultes recevaient l'allocation en 2014 contre 548 adultes en 2017.

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	478	508	530	548



Source : FLEAS Base Communale Allocations (BICA), CMWF-OSERF, 2014-2017 (Allocation adulte handicapé)

Il est important de rappeler que seules les personnes reconnues et donc enregistrées sont comptabilisées dans ces données.

Aujourd'hui il est très difficile d'estimer de manière précise le nombre de personnes en attente d'un diagnostic ou d'une prise en charge. On peut donc dire que le nombre de personnes en situation de handicap est supérieur au nombre de personnes reconnues et percevant une allocation handicapée.

QU'EST-CE QUE L'AAH ?

L'allocation adulte handicapé (AAH), créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente, et sont sans ressource, ou disposant de revenus modestes, et qui ne peuvent prétendre à un avantage de vieillesse ou d'invalidité ou à une rente d'accident de travail.

Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par la CAF et les caisses de la MSA et du régime minier. L'AAH est une prestation individuelle dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail.

Malgré cette augmentation, peu d'équipement sont à leur disposition sur le territoire intercommunal et peu de changements ont été constatés ces dernières années.

Repartition de l'offre de logement sans mobilier et SAVS sur le territoire



Repartition de l'offre travail (ESAT et EA) sur le territoire



Sur le territoire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 2 établissements peuvent accueillir des adultes handicapés mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé :

- Foyer « Le Val Fleury » à Coix géré par l'association Handi-Espoir, avec une capacité de 26 places en hébergement permanent, 9 places en hébergement temporaire et 15 places en filie active avec l'accueil de jour les 3 Lacs.
- Maison « Perce Neige » à Givrand gérée par la fondation Perce-Neige, avec une capacité de 30 places en interne, 5 places en externe, 2 places en hébergement temporaire et 6 places en habitat inclusif.

Plusieurs associations, services et dispositifs d'accompagnement viennent compléter l'offre de service du territoire pour les personnes handicapées :

- Association Handi-Espoir à Coix avec la SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
- Les dispositifs d'accompagnement scolaire (JULIS, SEGPA)
- Le Centre médico-social de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- L'Association APEAVMS 85 avec son annexe à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées
- L'association d'handisport ACCESS VIE
- Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARVA de Vendée et AFDAEMV pour les personnes handicapées maritimes.

Afin de compléter ces données, nous avons rencontré certains partenaires de manière à recenser l'offre mais aussi les problématiques rencontrées sur le territoire. Ces rencontres sont non exhaustives.

ACCESS VIE

Créé en 2000, ACCESS VIE avait pour objectif d'apporter des conseils en accessibilité dans le but d'intégrer les personnes handicapées aux clubs de sports valides. En 2003, création de la SEMVIE afin de développer les activités touristiques pour les personnes handicapées. En 2003, ouverture de la section handisport au sein d'ACCESS VIE qui mita pour une offre générale sur le territoire. A ce jour, ACCESS VIE est la plus grosse association de Vendée avec une trentaine d'adhérents qui viennent parfois de Nantes pour faire du sport.



Les problématiques évoquées lors de notre échange concernant le transport et la mobilité, il est important de penser la mobilité de manière globale en incluant la mobilité douce et les équipements. La communication et le recensement des offres et services à destination des personnes handicapées ont été aussi évoqués. En effet, il est difficile de trouver les informations adaptées sans aide extérieure.

Afin de remédier à ces problématiques des attentes ont été formulées :

- La création d'un support de communication recensant les aides sociales du territoire pour mettre en avant les aides et les interlocuteurs existants sur le territoire intercommunal.
- La création d'un réseau social d'échange avec pour objectif de créer du lien entre des bénévoles venant du milieu médical pouvant apporter leur aide et leur expertise à des personnes handicapées.

HANDI-ESPOIR



Historiquement née en 1990 à l'initiative d'une famille de Coëx pour parler à un manque d'offre sur le territoire, Handi-esprit est aujourd'hui la 3^{ème} plus grosse association du département. L'offre proposée par l'association est multiple et très étendue géographiquement. On retrouve des établissements d'accueils médicalisés ou non, des SAVS ou SMASSAH pour accompagner les projets de vie à domicile, un service d'accueil familial, une maison d'accueil familial et des lieux de vie. Tous ces projets sont articulés autour de 4 axes du projet associatif qui sont :

- Territoire et citoyenneté
 - Développement durable
 - Accueil, accompagner, prendre soin
 - Démarche managériale employeurs et salariés responsables
- En ce qui concerne notre territoire, l'association rencontre de fortes difficultés d'accès aux soins dû au manque de médecins, problème accentué sur la commune de Coëx. Des problèmes de maintien à domicile à cause de logements non adaptés aux handicaps autres que PMR, exemple logement mal isolé. L'accès au travail en milieu ordinaire est aussi problématique. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises peinent à recruter et de nombreuses

personnes en situation de handicap ne trouvent pas d'emploi : il est essentiel d'associer les entreprises à une réflexion partagée. Pour finir la mobilité, avec une question : comment intégrer les personnes handicapées dans la cité ?

ADAPEI ARIA

La rencontre avec l'ADAPEI ARIA s'est faite en deux temps, une première rencontre avec le directeur général, M. SOUQUA et une autre à l'IME (Instituts Médico-Educatifs) de Châtains.

Pour rappel l'ADAPEI est une association à but non lucratif française organisée en délégations départementales, avec une affiliation à l'UNAPEI affirme son engagement « au service des personnes qui, de par leur handicap, présentent une limitation de leurs capacités adaptatives ou vivent des difficultés importantes dans leur insertion sociale » (statut des statuts). C'est en ce sens qu'elle promeut, met en œuvre et adapte l'accompagnement des personnes présentant des déficiences ou troubles neuro-développementaux (différence intellectuelle, trouble du spectre autistique, troubles du langage et de la communication), sensoriels, moteurs ou psychiques.



La rencontre avec le directeur de l'IME de Châtains a permis d'évoquer les difficultés liées aux manques de structures sur le territoire.

Il est important de rappeler que c'est l'environnement qui crée le handicap, d'où l'importance de penser à déployer l'offre sur les lieux de vie des enfants accueillis en IME. Apprendre à l'enfant à être autonome en dehors de sa commune ou de son domicile n'est pas permis.

L'objectif premier de la structure est d'aller vers le droit commun, c'est pourquoi une partie des groupes de l'IME sont délocalisés dans la cité scolaire de Châtains. L'IME est une ressource pour ces lieux de droits communs. De plus, il est important de rappeler que certains enfants font 3h de route par jour pour aller et venir. Déployer des places de l'IME vers les communes des enfants accueillis peut être une solution pour pallier le manque de place.

Un diagnostic interne à l'IME est en cours afin de mesurer le nombre d'enfants et jeunes fréquentant l'établissement résidant sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Ces rencontres mettent donc en avant plusieurs problématiques dont voici la synthèse :

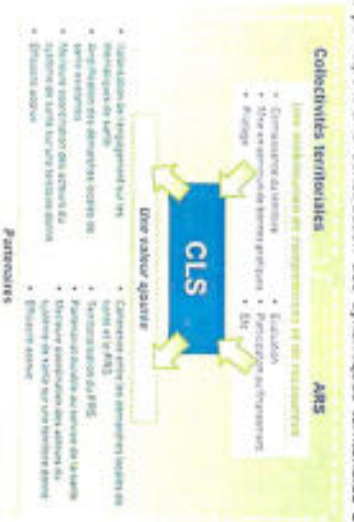


Le contrat local santé = une action en cours sur le Pays de Saint Gilles

L'article L. 1424-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social »

Les contrats locaux de santé participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des politiques des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Le Contrat local de santé (CLS) permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il crée des synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



Une dynamique collective

Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et l'ARS. Le Préfet, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et d'autres acteurs de santé peuvent y être associés.

Un projet participatif

- ✓ Une stratégie et des objectifs définis en commun,
- ✓ Un programme d'actions plurisectoriel co-construit à partir des besoins locaux,
- ✓ Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- ✓ Mettre en cohérence le projet stratégique de l'ARS et la politique de santé menée par les collectivités, décliner le PRS (Projet Régional de Santé) sur les territoires
- ✓ Mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux de santé,
- ✓ Consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Les initiatives sont souvent dédiées à la promotion et la prévention de la santé. Le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires afin de :

- ✓ Faciliter les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement médico-social
- ✓ Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des Populations : logement, environnement, éducation, relations sociales, mobilité.

Trois objectifs prioritaires pour les territoires

- ✓ Améliorer l'état de santé des populations
- ✓ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- ✓ Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité

Considérant la problématique de désertification médicale sur le territoire du Pays de Saint Gilles, et le transfert de compétence au CIAS lié à la santé et au handicap, le Conseil Communautaire a approuvé le 30 septembre 2021, l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans la mise en œuvre d'un Contrat Local Santé, avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Feuille de route prévisionnelle :

- Début 2022 : Lancement d'un appel d'offre pour réaliser un audit par un cabinet spécialisé (diagnostic quantitatif et qualitatif partagé, définition des priorités, définition et rédaction d'un plan d'actions concerté).
- 2022 : Recrutement d'un coordinateur de Contrat Local Santé, mise en œuvre des partenariats, comité de pilotage, écriture et signature du Contrat pour une durée de 3 ans.

L'ARS apporte un financement de 15 000 € pour cette mise en œuvre.



C'est dans le cadre de cette démarche que le CIAS a également rencontré l'association AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médico-social et Social) qui intervient dans le champ de la prévention, de la protection, du soin, de l'éducation, de la formation, de l'inclusion et de l'action sociale et médico-sociale. Elle accompagne près de 4 000 personnes, enfants, adolescents, adultes et familles en situation de handicap et/ou en difficultés sociales sur les territoires de la Vendée et des départements limitrophes.

L'AREAMS souhaite accompagner le CIAS dans la démarche de diagnostic lié au contrat local santé. Notre objectif commun est le développement de l'offre handicap sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour répondre aux besoins de la population.

Pour conclure cette partie concernant le pôle santé / handicap nous pouvons dire que la diminution du nombre de médecins et de spécialistes entraîne des difficultés en cascades qui se répercutent sur toutes les tranches d'âges de la population.

A ce jour l'offre de santé est en péril et la pénurie de professionnels de santé engendre une forte augmentation de l'activité des médecins en activité et un engagement des urgences. Ces phénomènes sont fortement accentués par la saisonnalité. Des solutions voient le jour comme l'installation de centre de soins ou de maisons de santé communales. La signature du contrat local santé avec l'ARS vise également à améliorer l'état de santé des populations, réduire les inégalités sociales et territoriales en mettant en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le CLS va également permettre de compléter l'état des lieux du handicap qui, à ce jour, met en évidence le manque de structures sur notre territoire alors que le nombre de personnes (adultes et enfants) bénéficiant d'une allocation augmente. Les rencontres avec les partenaires intervenant dans le champ du handicap ont aussi mis en évidence un manque de visibilité et de visibilité sur ce qui existe à l'échelle de notre territoire. L'inclusion en milieu ordinaire et la mobilité au sens large du thème ont également été nommé comme des grands champs d'actions à inclure au pôle handicap.

La petite enfance et la parentalité :

La petite enfance recouvre la période allant de 0 à 6 ans, la période des 0-3 ans pouvant être considérée comme la toute petite enfance. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie il existe plusieurs modes de garde et d'accompagnement de ce public aux besoins spécifiques. Nous retournons :

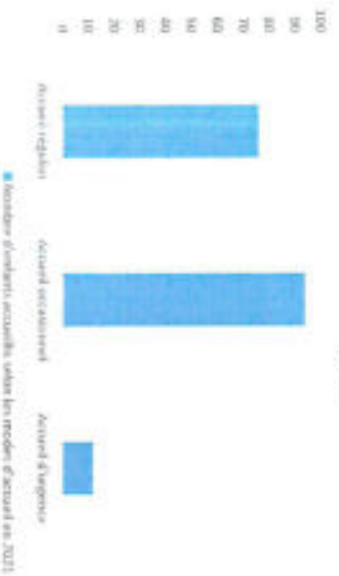
➤ L'accueil individuel :

- 270 assistantes maternelles sont recensées sur le territoire ce qui correspond à 939 places d'accueil au total.
- Sur ces 270, 25 exercent au sein de MAM (Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s) et sont implantées sur les communes de Coëx, Commequiers, Saint Malvert sur Vie, Breilgrolles sur Mer, Bressin sur Mer, Givrand, La Châze Giraud, L'Aiguillon sur Vie et Saint Hilaire de Riez. Ces places en MAM représentent 10% des places d'accueil soit 97 places.
- 91% des assistants maternels sont inscrits au RPE (règlement parent enfant anciennement RAM pour retrait d'assistantes maternelles) et ont donc un contact avec les animatrices. Il existe également 4 prestataires privés de garde à domicile : AXED, ADMR, VIVA SERVICE et CARPE DIEM 85.

➤ Les structures collectives gérées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales :

- La crèche de Saint Hilaire de Riez nommée « L'île aux couleurs » : 35 places.
 - La crèche de Breilgrolles sur Mer nommée « L'île aux rêves » : 15 places.
 - La crèche de Coëx nommée « L'île aux jardins » : 12 places.
- Trois modes de gardes sont possibles : l'accueil régulier (type crèche), occasionnel (type halte-garderie) et d'urgence.

Nombre d'enfants accueillis selon les modes d'accueil en 2021



➤ Les structures collectives agréées :

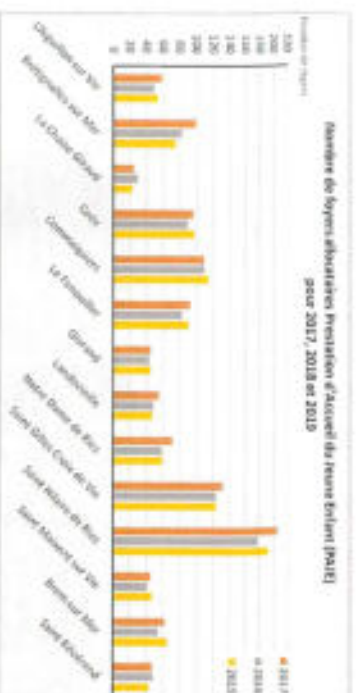
- Micro crèche de L'Aiguillon sur Vie : 12 places
- Micro crèche de Commequiers : 12 places

Les services communautaires

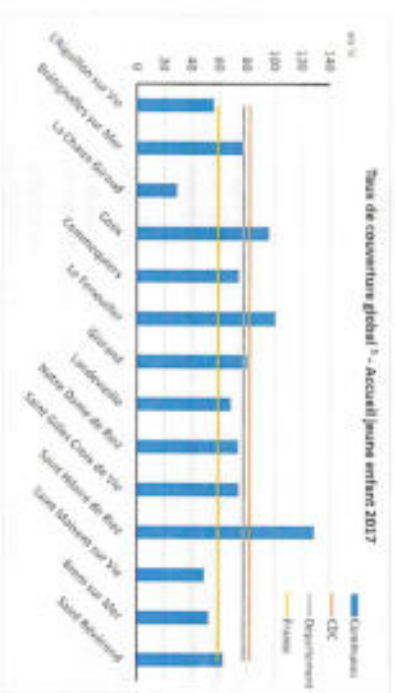


Les services non communautaires





Source : Catelka, Open Data des Allocataires Familiales



Taux de couverture global = Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de

Le nombre de foyers bénéficiant de l'allocation de prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a diminué sur la quasi-totalité des communes du territoire entre

2017 et 2018 pour ensuite augmenter en 2018. Seules les communes de Bédignonles-sur-Mer, La Chapelle-Gironard et Saint-Rémy-de-Provence ont vu la baisse du nombre de foyers allocataires du PAJE continuer sur 2018.

En 2017, le taux de couverture globale de la Communauté de Communes est de 80%, très nettement supérieur au taux départemental et national (90%). La capacité d'accueil pour les enfants de moins de trois ans est suffisante au regard du besoin de territoire.

PAJE : Allocation de la CAF pour la garde d'enfant(s) de moins de 6 ans par un assistant maternel agréé, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche

On notera la richesse des modes d'accueil mais une absence de partenariat et de centralisation pour mieux informer et accompagner les familles dans leur recherche.

La parentalité :

➤ Les structures d'accompagnement à la parentalité sur le territoire :

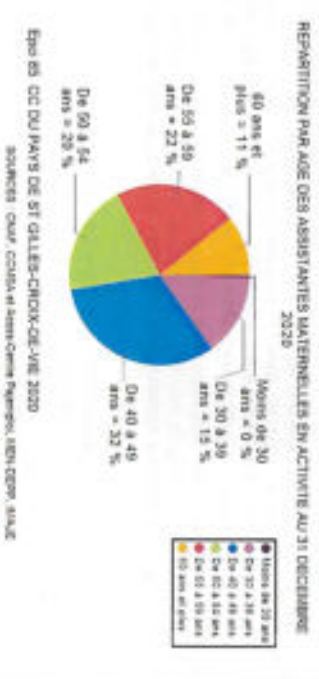
Les relais « petite enfance » RPE (parcèlement RAA relay d'assistants maternels), sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement à destination des parents, des assistantes maternelles et des enfants. Sur le territoire, il y a un RPE « fixe » sur la commune de Saint-Hilaire de Riez et 7 RPE itinérants. Il existe des permanences dédiées aux parents et des ateliers d'éveil à destination des assistantes maternelles. Le RPE organise aussi des temps forts à destination des familles et des assistantes maternelles sous forme de conférences ou encore de soirée théâtre forum. Le fait de déployer les relais sur le territoire a créé une proximité avec les familles et les professionnels.

Le RPE en quelques chiffres :

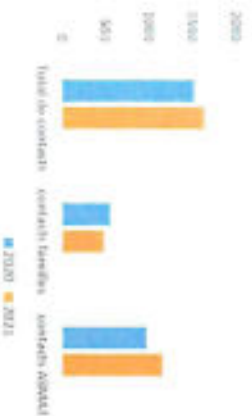
En 2020	En 2021
<ul style="list-style-type: none"> • 291 ASMAT (assistants maternels) • 8 MAM (maisons d'assistants maternels) • 91% d'ASMAT inscrits au RPE 	<ul style="list-style-type: none"> • 270 ASMAT • 9 MAM une nouvelle s'est ouverte à Saint-Maixent sur Vie • 91% d'ASMAT inscrits au RPE

Source RPE CIMS Pays de Saint-Gilles

La diminution du nombre d'assistantes maternelles s'explique par le départ prochain d'assistantes maternelles à la retraite. En effet, sur le territoire on note que 33% des ASMAT ont plus de 55 ans. Ce taux est le même pour le département. La promotion du métier sera ainsi inscrite au sein du Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2025 de la CAF et du département.



Contacts familles et ASMAT avec le RPE



En 2021, on observe que moins de familles ont pris contact avec le RPE. Cependant, sur ces 494 contacts, 409 sont des familles différentes. A noter aussi des demandes de liste d'ASMAT de familles nouvellement arrivées sur le Pays de Saint Gilles. Le RPE est un lieu ressource en matière d'informations relatives aux modes de garde.

Les contacts pris par les assistants maternels ont bondi de 19% pour des questions très souvent liées au contexte sanitaire (covidage partiel, conditions d'accueil des enfants...)

Le total des contacts pris, tout public confondu, a augmenté de +7,5% par rapport à 2020.

Le RPE a été aussi des Maternelles d'éveil, avec des propositions de sorties extérieures (journées pédagogiques, zoo, jardins, plage, forêt) en juin/juillet puis en septembre, puis la reprise des matinées habituelles sur sites à partir de septembre 2021 pour presque toutes les communes.



La baisse de fréquentation peut s'expliquer par le contexte sanitaire, peu propice aux rassemblements, et le départ à la retraite d'assistants maternels.

En ce qui concerne les soirées thématiques proposées aux assistants maternels et aux familles, la fréquentation est en légère hausse avec 27 familles présentes en 2021 pour une soirée en visioconférence sur les réflexes archaïques contre 16 familles en 2020 pour une soirée théâtre forum intitulée « 1^{er} contact » sur le thème « relations parents, ASMAT, enfants ».

Difficile pour autant de comparer les deux événements puisque le thème et le mode d'organisation (présentiel ou visio) influent sur le taux de présence.

« La Pause Parent/Fants », Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEPE) est ouvert depuis septembre 2017. Ce service, itinérant sur l'ensemble du Pays de Saint Gilles, a été mis en place dans le cadre des actions en faveur de la parentalité, en partenariat avec le CAF.

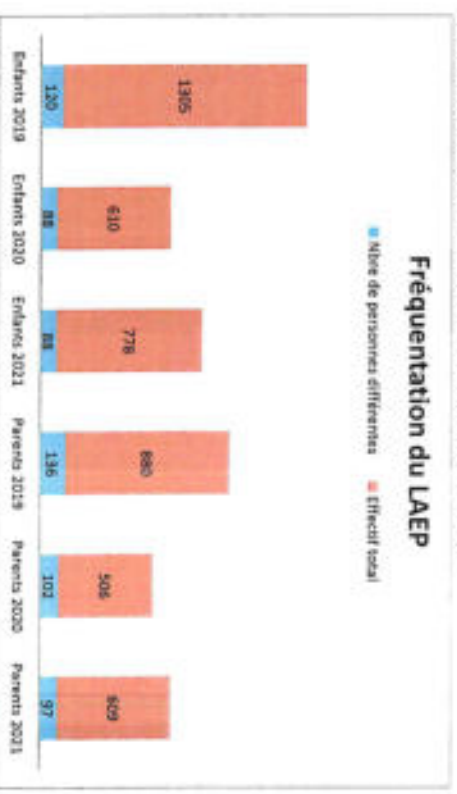
Ce dispositif est un espace aménagé pour l'accueil de tout enfant âgé de 0 à 6 ans accompagné de son parent ou de tout autre adulte référent, il s'adresse également aux futurs parents. Le LAEP est un lieu convivial, anonyme, gratuit qui accueille de manière libre et sans inscription.

Il est animé par 2 accueillantes qui sont présentes pour écouter, chercher des échanges en toute confidentialité et répondre aux questions des adultes sur des thématiques éducatives (Alimentation, sommeil, santé, modes de garde sur la Communauté de Communes...). Il favorise la socialisation de l'enfant par le jeu, prépare à la séparation en offrant l'entrée en multi-accueil ou à l'accueil maternelle ou à l'accueil chez une assistante maternelle.

La Pause Parent/Fants est ouverte sur 3 sites du Pays de Saint Gilles Agglomération (Saint-Hilaire de Riez, Brem sur Mer et Cotox) afin de pouvoir répondre à l'ensemble des familles. Cet espace est ouvert pendant toute l'année hors vacances scolaires.



Fréquentation du LAEP



En 2020, le service est resté ouvert malgré la Covid-19, les usagers ont pu s'exprimer quant à l'importance de ce service dans ce contexte sanitaire ou l'isolement familial, géographique

était renforcé. Ce lieu, leur a permis un maintien du lien social afin que leurs enfants ne s'isolent pas dans la sphère familiale voire parentale.

En raison de la situation sanitaire, la fréquentation 2021 a été de nouveau très impactée : inscription obligatoire, accueil limité à quelques familles, site de Brem sur Mer ouvert uniquement 4 mois. Le fonctionnement du service n'a donc pas pu correctement répondre à l'ensemble des familles. Les parents connaissent le dispositif sont venus plus nombreux mais l'accueil de nouvelles familles a été plus difficile.

Cependant, il est important de noter que la Pause Parent/Famils semble répondre à une réelle attente des parents : se retrouver avec son enfant mais aussi d'autres adultes dans une structure où l'on peut se poser, jouer, passer un bon moment, échanger, s'exprimer librement. Ils souhaitent rencontrer d'autres parents, échanger, partager leurs expériences, trouver des informations, avoir des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'éducation, la santé, le bien-être de leur(s) enfant(s), les structures et activités existantes pour la petite enfance.

Avec la pandémie, il a été difficile de répondre à l'attente des familles sur l'ensemble des communes. Certaines d'entre elles, du fait d'un lieu d'accueil unique sur Saint Hilaire, n'ont pas pu fréquenter la structure aussi souvent qu'elles l'auraient souhaité.

Même si l'anonymat a été respecté, autant que faire se peut, la Covid-19 a nécessité la mise en place d'une fiche d'inscription et de réservations qui ont limité la fréquentation.

Les périodes successives d'ouverture, de fermeture, de modifications de fonctionnement n'ont pas toujours permis aux familles de se repérer même si un important effort a été réalisé concernant la communication, l'information.

De nombreux parents se sont rendus à La Pause Parent/Famils, sur les conseils du multi-accueil où leur enfant sera accueilli dans quelques semaines ou suite aux informations données par le RAM. Cet espace permettant une transition tout en douceur, une préparation à la séparation vers un lieu collectif.

✓ Le Centre Socio Culturel « La P'tite Gare » et l'association Familles Rurales de Coëx proposent également des animations pour le soutien à la parentalité.

La crise sanitaire a pu mettre en exergue les besoins des familles autour du lien social, une amélioration du dispositif pourrait être envisagée entre le Centre Socio Culturel et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, avec le développement d'un réseau de parentalité (REAAP CAF), et un réseau de garde solidaire.

Focus sur la PMI

Dans le cadre des rencontres partenariales, nous avons échangé avec l'équipe de la PMI (protection maternelle infantile) présente au sein de la MDSF (Maison des Solidarités et des Familles) de Saint Gilles Croix de Vie. Pour rappel, la Maison des Solidarités et de la Famille (MDSF) est un lieu d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement pour tous les publics. Différents services d'action sociale du Département de la Vendée sont présents :

- Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)



VENDEE
LE DÉPARTEMENT

- Le service Départemental de l'Autonomie (SDA)
- Le service de pilotage de la Transversalité en Territoire (SP2T)
- Le service Insertion par l'Emploi (SIE)
- Le service Insertion Prévention et Accompagnement Social (SIPAS)

La MDSF de Saint Gilles Croix de Vie est une des 6 antennes de proximité qui dépend de l'antenne principale de Challans.

Notre rencontre avait pour objectif de créer du lien entre les deux instances que sont la PMI et le LAEP, mais aussi d'identifier le réel et le partenarial possible entre les deux.

Le constat fait état d'un manque de temps très impactant concernant les équipes du département avec des pénurlies qui croulent sous la charge de travail. Pour rappel, la PMI est là pour accompagner les familles et les enfants de 0 à 6 ans. A ce jour, la réalité leur impose de ne voir que les enfants de 0 à 2 ans, les plus âgés sortent via si une demande ou un fort besoin est exprimé.

Un développement du partenariat entre la PMI et le LAEP semble complexe par manque de temps et de moyens humains pour intervenir conjointement sur le registre de la prévention.

En résumé, nous pouvons dire que l'offre de service pour la garde des moins de 3 ans est riche sur le territoire. A noter cependant, une vigilance sur les besoins en horaires atypiques. En effet, on relève qu'en 2018 et 2019, 20 familles en moyenne ont bénéficié d'une aide financière de la CAF pour une aide « garde d'enfant à domicile » en horaire atypique. La crise sanitaire a impacté les services dans leurs fonctionnements mais a aussi permis de mettre en avant l'importance de ces actions qui permettent un accompagnement des familles et des professionnels, sur le plan social mais aussi sur le plan administratif.

Un point de vigilance est cependant apporté sur le départ à la retraite de nombreuses ASMA-T d'ici quelques années.

A noter également que l'offre de service de garde tout comme celle de la parentalité peuvent être améliorées par la mise en réseau des partenaires, une communication et un accueil des familles centralisés.

L'enfance :

De la même manière que nous avons précédemment défini la période de la petite enfance, il convient de préciser que ce qu'on appelle « l'enfance » est définie comme la période allant de 3 à 12 ans. Depuis septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris la compétence enfance définie comme étant : La gestion des accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Le transfert de la compétence à la Communauté de Communes avait pour objectif d'harmoniser l'offre de service aux familles tout en préservant la richesse des différents intervenants. La prise de compétence « enfance » par la Communauté de Communes a entraîné la rédaction d'un projet éducatif communautaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de la compétence est transféré au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Au 1^{er} janvier 2022 nous démontreons 9 accueils de loisirs sur le territoire :



ALSH	Mode de Gestion Mercredis & Vacances	Organisateur Mercredis & Vacances
Brem sur Mer	Régie directe CIAS	CIAS
Coeux	Associative (Fédération Familles Rurales)	Association
Commequiers	Communale (Mise à disposition de service pour le CIAS)	CIAS
Le Fenouillet	Communale (Mise à disposition de service pour le CIAS)	CIAS
Givrand	Marché Public (IFAC)	CIAS
Notre Dame de Riez	Associative (sans fédération)	Association
Saint Gilles Croix de Vie	Associative (Fédérations des Centres Socioculturels)	Association
Saint Hilaire de Riez	Régie directe CIAS + Mise à disposition des personnels permanents	CIAS
Saint Réverend	Marché Public (IFAC)	CIAS

Les compétences liées à l'enfance jeunesse sont partagées entre différentes collectivités : les communes d'un côté et le CIAS de l'autre.

ALSH	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Compétences communes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Compétences CIAS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Entre 3 et 12 ans : les enfants fréquentent des structures qui dépendent soit d'une compétence communale soit d'une compétence intercommunale. Les compétences périscolaire, restauration scolaire et jeunesse sont portées par chaque commune.
En plus des compétences partagées, les modes de gestion des services à l'enfance diffèrent d'une commune à une autre :

Service	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS	ALS
Accueil de loisirs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Restauration scolaire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Compétences communes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Compétences CIAS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Il n'existe pas de collectivité, sur le territoire, avec un mode de gestion unique

Les familles doivent compléter 2 à 3 dossiers d'inscription par enfant à chaque rentrée scolaire. De l'autre côté : 2 à 3 professionnels saisissent, chacun à leur tour, ces mêmes dossiers d'inscription identiques dans leur grande majorité... C'est le même schéma pour les pièces justificatives demandées à plusieurs reprises par les gestionnaires.

Selon les gestionnaires, deux conventions collectives s'appliquent :

- Celle de l'animation : pour le secteur associatif,
- Et celle de la fonction publique territoriale : pour les communes et le CIAS.

Sans entrer dans les détails différenciant ces deux applications du cadre de travail des animateurs, on peut nommer les principales inquiétudes et leurs conséquences :

- Traitement des salaires
 - Inégalité pour l'ensemble des professionnels du territoire,
 - Inégalité qualitative : les meilleurs profils préféreront travailler là où la rémunération est la plus intéressante.
 - Droit à la formation
 - Accès inégal : gratuité dans la fonction publique avec le CNFPT, pour les formations continues (SST, formations techniques...)
 - Evolution de carrière
- A noter que tous les directeurs/trices des ALSH s'accordent sur la pénurie d'animateurs/trices disponibles sur le territoire (difficulté identique à l'échelon national) depuis quelques mois. Les mouvements de grèves nationales de la fin de l'année 2021 témoignent des difficultés de ce secteur, en réclamant :
- Une meilleure reconnaissance du métier
 - De meilleurs statuts
 - Une amélioration des conditions de travail

La réflexion sur la mutualisation des personnels d'animation va devenir de plus en plus pressante.

Les compétences partagées, les modes de gestion différents, la diversité des acteurs sur le territoire entraînent la superposition de plusieurs politiques éducatives :

- ✓ 1 projet éducatif communautaire validé par les élus de la Communauté de Communes et les membres du Conseil d'Administration du CIAS
- ✓ 14 politiques éducatives communales
- ✓ 3 projets fédératifs : Familles Rurales, F.F.A.C, Centre Sociaux et Socio-culturels
- ✓ 6 projets éducatifs des associations locales (Brenn sur Mer, Landevielle, Coex, L'Aigillon, ...)

Dans un monde souvent en perte de repère, la lisibilité d'une politique éducative à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, serait un plus, tant pour les usagers (enfants et familles) que pour les professionnels.

Au regard des éléments décrits plus haut, selon son lieu d'habitation, de scolarisation, de loisirs, ... un enfant est amené à vivre sous la coupelle de différentes politiques éducatives, avec différents co-éducateurs (Professeurs des écoles, animateurs, personnels de restauration, ...)

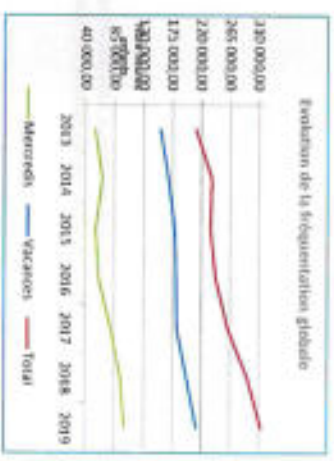
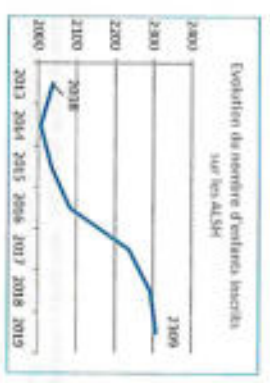


Les enfants sont pris en charge par 2 à 3 équipes éducatives qui les encadrent, souvent sans se concerter. La crise sanitaire a montré ce manque de communication entre les acteurs pour la gestion des cas contacts, des cas positifs... Il semblerait cohérent que les équipes éducatives se réunissent à deux niveaux :

- 1- Réunion des équipes éducatives par commune : périscolaire + extrascolaire + scolaire + restauration + jeunesse ; ceci afin d'assurer une continuité et une complémentarité éducative pour les enfants.
- 2- Réunion des équipes éducatives par secteur d'activité (périscolaire / extrascolaire / scolaire / restauration / jeunesse) : afin de réfléchir aux problématiques communes et apporter des réponses construites et cohérentes à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

A noter que la coordination enfance du CIAS organise ces temps de travail partagés avec les professionnels : de l'extrascolaire et de la jeunesse.

Sur le territoire, on constate une forte hausse du nombre d'enfants inscrits presque 300 de plus entre 2013 et 2019, ainsi qu'une augmentation de la fréquentation globale généralisée sur les temps de vacances comme sur les temps extrascolaires du mercredi (voir graphique ci-dessous, source Communauté de Communes).



Synthèse de l'état des lieux :

FORCES	FABLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une même politique éducative pour les mercredis & vacances scolaires 3/12 ans - Richesse de la pluralité des acteurs : Médiateurs d'Education Populaire, Familles Rurales, F.F.A.C, centres sociaux, fondation patrimoniale... - Nombreux professionnels qualifiés sur le territoire - La coordination intercommunale des ALSH mercredis & vacances qui apporte une plus-value qualitative 	<ul style="list-style-type: none"> - La compétence enfance exercée partiellement par Le CIAS depuis le 01/01/2022 - Une somme importante de politiques éducatives enfance et jeunesse. Pour les 3 et 12 ans cela représente plus de 20 politiques enfance - Un financement et une justification inéquitables des services extrascolaires, périscolaires, restauration scolaire... - Manque de repère pour les enfants et les familles - Complexité pour les familles : plusieurs inscriptions et factures - Offre d'accueil inégale des 3/18 ans : animation, restauration, professionnels...
OPPORTUNITES	MÉTIERS
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération - Définition d'une politique d'actions sociales d'intérêt communautaire portée par le CIAS - La CTG (Convention Territoriale Globale) qui couvre le champ de l'enfance : réflexions intercommunales sur les problématiques, aides financières - Politique de la ville : prévention de la délinquance - Reprendre la réflexion sur la politique jeunesse associée en 2019 - La mutualisation des personnels d'animation - Simplifier les démarches administratives tant pour les familles que pour les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de continuité et de complémentarité éducative pour les 3/12 ans et les 12/18 ans - Inégalité d'accès aux services pour les familles - Pénurie d'animateurs tant localement qu'au niveau national - Différentes équipes qui interviennent auprès des mêmes groupes d'enfants : brouillage des messages éducatifs - Des coûts supplémentaires pour les collectivités (communes + CIAS)

L'enjeu est bien la réussite de la politique éducative sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La concertation des acteurs et des familles du territoire

Au cours de l'audit réalisé en 2021, sur la compétence enfance exercée par l'intercommunalité, tous les acteurs ont été concertés : professionnels de l'animation, directions générales des services, élus municipaux et associés fédérateurs. Les familles utilisatrices des services ont pu répondre à un questionnaire en ligne : 559 réponses ont été reçues soit environ 30% des usagers.

➤ Focus sur les familles

D'une façon générale, les familles fréquentent leur accueil de loisirs de proximité, l'harmonisation tarifaire leur donne la liberté de choisir l'ALSH selon plusieurs critères :

- Horaires d'ouverture
- Périodes de fermetures
- Proximité du lieu de travail, ou sur la route
- La satisfaction ou non du service

10% des familles disent ne pas fréquenter d'ALSH, pour les raisons suivantes :



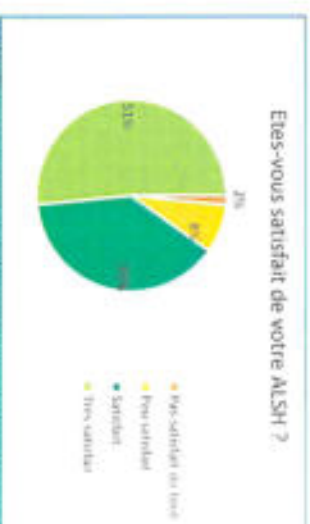
La distance et les tarifs sont des difficultés à prendre en compte pour favoriser l'accessibilité des familles.

Une réflexion pourra être menée sur les 8% des familles pour lesquelles les horaires de fonctionnement des ALSH ne sont pas adaptés. Dans les réponses reçues, cela représente :

- 6 familles dont :
 - o 2 de Saint Malxent sur Vie
 - o 1 de Brétignolles sur Mer
 - o 1 de Commequiers
 - o 1 de L'Aiguillon sur Vie
 - o 1 de Saint Hilaire de Riez

A noter que les ALSH de Commequiers et Givrand/L'Aiguillon sur Vie sont ouverts de 7h à 19h, et que les ALSH de Brem sur Mer et Saint Hilaire de Riez sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Etes-vous satisfait de votre ALSH ?



Globalement les familles sont satisfaites, voire très satisfaites de l'ensemble des services mercredis & vacances scolaires, on comptabilise 90% d'avis positifs.

Les familles devaient laisser un commentaire pour cette question, elles sont satisfaites pour les raisons suivantes :

- Les activités : diversité / qualité / ludique
- Personnel (animation/direction) : écoute / accueillant / dynamique / réactif / professionnel
- Qualité de l'accueil et de l'organisation
- Le bien-être des enfants / l'envie de venir / la joie de participer

Pour les 10% qui sont peu ou pas satisfait du tout, les commentaires font état le plus fréquemment :

- Des animations jugées peu adaptées, pas assez encadrées
- Des fermetures : en août, à Noël
- Des bâtiments pas adaptés
- Du manque de communication
- Du manque de place lors des inscriptions
- Des horaires peu adaptés

Tous les commentaires laissés sont très suggestifs, néanmoins ils témoignent d'une certaine tendance. Ce qui est intéressant c'est de les traiter ALSH par ALSH. L'audit présenté n'a pas vocation à pointer tel ou tel dysfonctionnement d'un ALSH, c'est pour cette raison que le détail par ALSH n'est pas intégré.

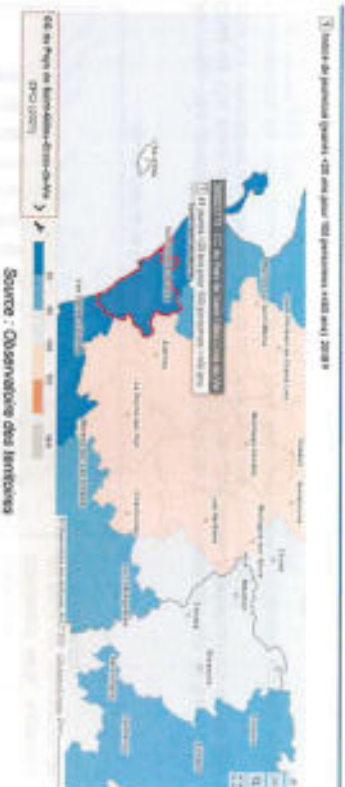
Dans une démarche constructive le détail de tous les commentaires (positifs et négatifs) a été envoyé à tous les ALSH : directeurs trices et organisateurs concernés à fin janvier 2022.

➤ Synthèse des concertations élus, professionnels, familles

FORCES	FABL ESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une grande satisfaction de la compétence exercée par la Communauté de Communes (élus, salariés, professionnels) - La coordination intercommunale des ALSH marocains & vacances qui apporte une plus-value qualitative - Les mutualisations (matériel, formations, ...) - L'harmonisation tarifaire des ALSH - Les temps d'échange entre les professionnels et les élus - L'apport financier de l'intercommunalité - Les harmonisations de fonctionnement (réservations, annulations, ...) - Le Portail Familial 	<ul style="list-style-type: none"> - La perte de la compétence marchés & vacances scolaires - Le manque de lien / de communication (entre les acteurs) - Le manque d'harmonisation (temps de préparation, des coûts, ouvertures, ...) - Les lourdeurs administratives - Le manque d'une volonté politique claire - La gestion des ressources humaines
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt social communautaire porté par le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2022 - Soutiens de plus d'harmonisations (fonctionnement, tarifs périscolaires, investissements, ...) - Volontés d'un élargissement de la compétence (périscolaire, jeunesse) - Proposer une politique éducative communautaire - Soutiens de plus de mutualisations des fonctionnements et des moyens humains - Aller vers une simplification pour tous : élus, professionnels et usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Les craintes de pertes d'identité et d'autonomie - Le manque de communication et d'informations - Ne pas suivre l'évolution démographique et sociologique du territoire et de ses habitants

La jeunesse

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes. Sur notre territoire, l'indice est de 41 (jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans). Le territoire est donc favorable aux personnes âgées. Cet indice ne vient qu'espérer la proportion de la population présente sur le Pays de Saint Gilles.



Source : Observatoire des territoires

Pour rappel, la compétence jeunesse est communale et concerne la tranche d'âge des 10-18 ans.

Sur le territoire, il existe plusieurs établissements accueillant ce public.

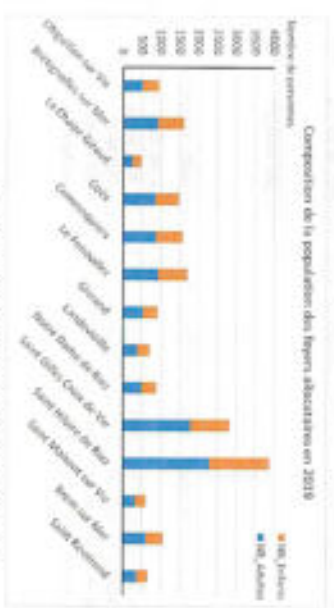


Comme évoqué précédemment lors de nos rencontres avec les CCAS, la jeunesse est un sujet qui interroge aussi beaucoup au sein des communes. Nous avons relevé l'intérêt des élus à penser la prise en charge de ce public aux besoins spécifiques.

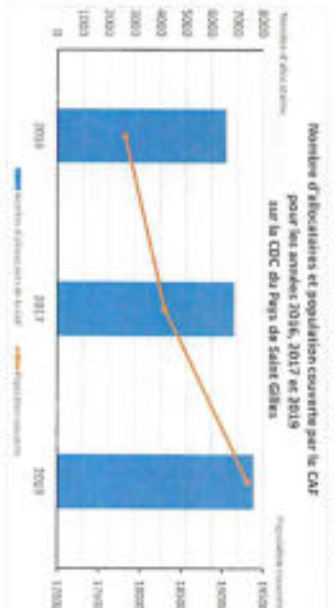
Au cours de l'année 2019, la Communauté de Communes a fait réaliser, par le cabinet OCP, une enquête jeunesse afin de mieux définir les besoins et attentes des jeunes et de leurs parents. A la suite de la restitution en fin d'année 2019, les élus avaient souligné qu'un petit groupe de travail se constituait afin d'écrire les contours d'une politique jeunesse intercommunale. Mais, l'année 2020 sera marquée par deux événements d'envergure, mettant

Malgré ces différentes variations, il apparaît, que ce soit en 2016 ou en 2019, que la commune de Saint Maloent sur Vie reste la commune ayant le taux de couverture CAF le plus important du territoire intercommunal (54% en 2016 vs 57% en 2017). De plus, nous remarquons que seulement 3 communes dépassent le taux départemental de 40%, soit les communes de Saint Maloent sur Vie (57%), l'Aiguillon sur Vie (48%) et Landevieille (47%).

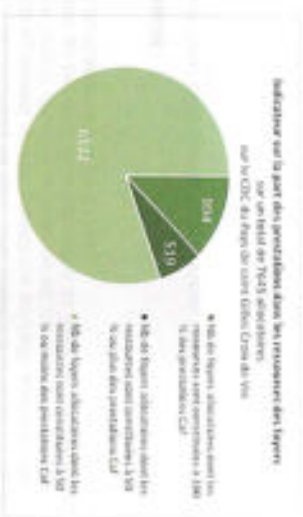
En 2016, la commune de Saint Hilaire de Riez possédait le taux de couverture le plus faible sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes avec 31% de sa population communale couverte par une allocation CAF. En 2019, avec une augmentation de 3% de son taux, elle se retrouve ex aequo avec la commune de Brelignolles sur Mer avec un taux de 34%, celle dernière ayant connu une plus faible augmentation, seulement de 1%.



Source : Catwalk, Open Data des Allocations Familiales



Source : Catwalk, Open Data des Allocations Familiales

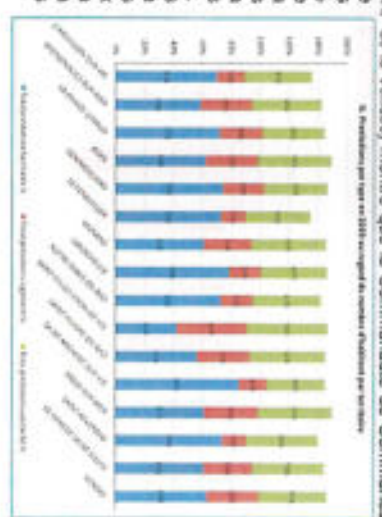


Source : Catwalk, Open Data des Allocations Familiales

En 2019, sur l'ensemble des foyers de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Saint Gilles Croix de Vie recevant des prestations de la CAF, 694 foyers (soit 13%), ne possèdent que ces allocations comme ressources pour leur foyer, et 519 foyers (7%) pour lesquels leurs ressources sont constituées à 50% et plus des prestations de la CAF.

Les données quantitatives ci-dessus sont analysées au regard du type de prestations versées par la CAF de la Vendée.

Cette représentation (Source CAF de la Vendée) montre que la Communauté de Communes possède un pourcentage de prestations plus faible pour les prestations familiales (91% pour la Communauté de Communes contre 84% pour la Vendée) et pour les prestations de logements (13% pour la Communauté de Communes contre 16% pour la Vendée). Par contre, le pourcentage des prestations solidaires pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix est plus élevé que celui de la Vendée (50% pour la Communauté de Communes contre 47% pour la Vendée).



Seules les communes de Brem sur Mer et Coix possèdent un pourcentage total de l'ensemble des prestations de la CAF supérieur à celui de la Vendée en 2016. En 2016, seule la commune de Saint Maloent sur Vie dépassait le pourcentage départemental.

Au niveau des prestations familiales :

→ **Définition CAF de la Vendée :** Les prestations familiales correspondent aux allocations familiales au complément familial, à l'allocation de soutien familial, à l'allocation de rentrée scolaire, à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, à l'allocation journalière de présence parentale, à la prestation d'accueil du jeune enfant aide à la famille pour l'embauche d'une assistante maternelle agréée, à l'allocation de garde d'enfant à domicile et à l'allocation d'adoption.

Nous observons que la commune de Saint Gilles Croix de Vie possède en 2019 le pourcentage le plus faible de population percevant des prestations familiales (42%) contrairement à 2016 où il s'agissait de la Commune de Saint Hilaire de Riez.

En 2019, huit communes dépassent le pourcentage des prestations familiales du département (64%). Il s'agit des communes de Saint Maxent sur Vie (66%), de sa population perçoit une ou des prestations familiales de la CAF), Landrevolle avec 79%, Saint Révérend et Commeyriers avec 74%, Notre Dame de Riez et le Fenouillet avec 73%, La Chaise Giraud avec 72% et L'Aigulion sur Vie avec 70%.

Au niveau des prestations logement :

→ **Définition CAF de la Vendée :** Les prestations logement correspondent aux aides personnalisées au logement, à l'allocation de logement familiale et à l'allocation de logement sociale

Contrairement au pourcentage des prestations familiales, la commune de Saint Gilles Croix de Vie possède le pourcentage le plus élevé du territoire intercommunal avec un pourcentage de 48% contre 36% pour le département. La commune de Briem sur Mer possède également un pourcentage plus élevé que celui de la Vendée, mais avec une différence moindre (37%, pour Briem sur Mer vs 36% pour la Vendée).

Avec 16% de prestations logement, Saint Révérend est la commune avec le plus faible pourcentage.

Au niveau des prestations solidarité :

→ **Définition CAF de la Vendée :** Les prestations solidarité correspondent au revenu de solidarité active, aux allocations adultes handicapés, au complément AAH et aux primes d'activités.

La commune de Saint Gilles Croix de Vie possède le pourcentage de prestation solidarité le plus élevé atteignant 50% de la population.

De plus, 7 communes dépassent le pourcentage de prestations solidarité de la Vendée.

La commune de Saint Maxent sur Vie obtient un pourcentage de 40%, niveau le plus faible de l'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le taux de pauvreté touche en 2019 principalement les personnes âgées de moins de 30 ans et jusqu'à 49 ans.

On note que le taux de pauvreté pour toutes les tranches d'âges sauf celle des 30 à 39 ans est inférieur au taux départemental. Alors que le taux de pauvreté est inférieur pour la communauté de communes, pour toutes les tranches d'âges par rapport au taux régional.



	Taux de pauvreté en 2019					
	Population totale	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans
CC du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	7.9	11.0	9.8	10.2	9.5	5
Vendée	5.1	12.8	9.8	10.1	9.6	6.2
Pays de la Loire	10.7	18.3	12.3	11.5	10.5	7

Source INSEE

Au travers des données quantitatives de la CAF de la Vendée, il apparaît que le nombre d'allocataires est relativement proportionnel au nombre d'habitants par commune.

Cependant, le taux de couverture qui comprend les allocataires et leurs ayants droit s'hétérogénéise sur le territoire. La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles présente un taux de couverture de 39%, donc inférieur à la moyenne départementale qui est de 46%. On note également que les prestations solidarité sont plus élevées sur le territoire que pour le département alors que la tendance est inversée pour les prestations logement et familiales. Le taux de pauvreté de la population du Pays de Saint Gilles est également plus faible que celui du département et de la région.

Le logement social :

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération représente un parc de 1 230 logements sociaux au 1^{er} janvier 2022.

Sur ces 1 230 logements on compte :

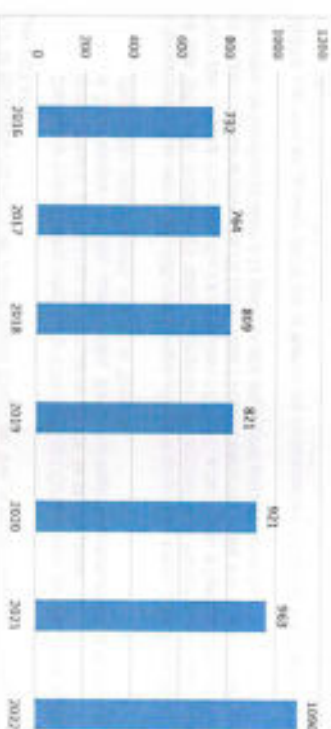
- 57 logements locatifs publics dont :
 - o 47 gérés par les CCAS, situés sur 7 communes du territoire (Brem sur Mer, Briegnoties sur mer, La Chaze Giraud, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Malvent sur Vie et Saint Révérend).
 - o 10 logements gérés par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Ces derniers seront repris en gestion par un bailleur social courant 2022.
- 77 logements, en gestion par l'association AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) d'Habitat et Humanisme qui accueilli des ménages en difficultés.
- 1 096 logements sociaux gérés par 4 bailleurs sociaux sur notre territoire :
 - o Vendée Habitat : 639 logements (58,3% du parc 2022)
 - o Vendée Logement : 345 logements (31,5% du parc 2022)
 - o ICF : 19 logements (1,7% du parc 2022)
 - o Podalnia : 93 logements (8,5% du parc 2022)

Représentation par commune du parc de logement « Social » gérés par les bailleurs sociaux

Communes	Nombre de logements du parc locatif social 2016	Nombre de logements du parc locatif social 2022
L'Aiguillon sur Vie	20	54
Briegnoties sur Mer	33	51
La Chaze Giraud	8	15
Coëx	80	110
Commequiers	43	77
Le Fenouillet	13	22
Giraud	40	42
Landevielle	16	16
Notre Dame de Riez	8	8
Saint Gilles Croix de Vie	279	365
Saint Hilaire de Riez	150	336
Saint Malvent sur Vie	11	12
Brem sur Mer	35	50
Saint Révérend	12	30

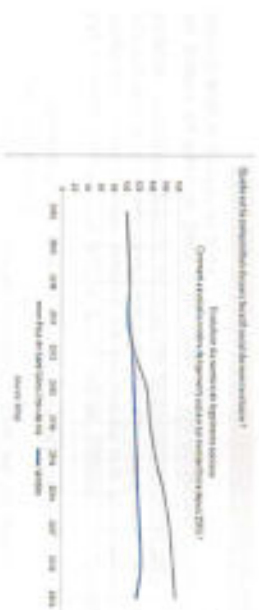
Source : bailleurs sociaux/AIVS/CCAS – 01/01/2022

Evolution du parc de logements sociaux gérés par les bailleurs sociaux vendéens



Source : bailleurs sociaux/AIVS/CCAS – 01/01/2022

On observe que l'évolution du nombre de logements sociaux a évolué de manière plus conséquente sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie que sur la Vendée +49% entre 2016 et 2022. En effet le graphique ci-dessous montre une augmentation significative des logements à partir de 2012 et jusqu'en 2017 passant de 115 à 185 pour ensuite stagner légèrement jusqu'en 2019 et arriver à presque 180. La courbe de la Vendée est quant à elle stagnante passant de 100 à 120.



Typologie du demandeur (source bailleurs sociaux/AIVS/CCAS-01-01-2022)

Au 1^{er} janvier 2022, 54,9% des demandeurs vivent seuls.

25,4% représente un foyer monoparental ou un foyer avec un adulte accompagné d'un parent(s) ou autre. Ces chiffres expliquent le fait que 42,6% des demandés représentent un logement de type 2 soit d'une chambre, et 32,4% des personnes recherchent un logement de type 3 soit 2 chambres. Les logements individuels sont sollicités par 34,2% des demandeurs.

39% sont des demandeurs résidant dans la même commune que leur choix de demande de logement, 20,7% sont habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, 16,8% vivent en Vendée.

23,5% des demandeurs sont originaires d'autres départements. Cette dernière donnée est en légère augmentation.

78% des demandeurs perçoivent les minima-sociaux.

Le taux de rotation des locaux est actuellement de 15,4 mois.

La demande de logement social

Les demandes de logement peuvent être faites auprès du guichet unique du CCAS, des lieux d'accueil et d'informations des maires, des bailleurs sociaux ou directement en ligne sur demandelogement85.fr.

Lors de l'enregistrement, les personnes peuvent choisir un nombre limité de communes. Lorsque l'on extrait des données relatives au nombre de demandes concernant le Pays de Saint Gilles nous pouvons donc trouver un total allant jusqu'à 12 000 demandes.

En effet, une personne qui aurait demandé par exemple la commune de Saint Gilles Croix de Vie en choix numéro 15 sera comptabilisée alors qu'il est peu probable que ce soit ce choix qui soit retenu. De plus, ce chiffre est en perpétuelle évolution du fait des modifications apportées quotidiennement sur les dossiers.

Ici, nous avons fait le choix d'exposer le nombre de demandes en prenant en compte uniquement le premier choix d'une des 14 communes en première position. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, 1 175 demandes de logements sociaux sont enregistrées sur le fichier départemental pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Missions du guichet unique d'enregistrement de la demande de logement social :

Le guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande de logement social existe au sein de notre EPCI, depuis mars 2017.

Il a pour mission :

- L'accueil physique, téléphonique et dématérialisé pour tout demandeur souhaitant avoir accès à son dossier ou souhaitant déposer une demande.
- La vérification de la complétude du dossier et l'accompagnement du demandeur dans ses démarches ainsi que dans l'actualisation de sa demande.
- L'enregistrement et/ou l'annulation de la demande sur le fichier partagé départemental des demandes de logement social et la numérisation des justificatifs

Le public accueilli se présente au guichet, pour recevoir :

- De l'information générale sur la demande de logement social (le parc existant, le délai d'attente d'une attribution, le montant des loyers défini dans le PPGD).

- Un soutien dans la complétude du dossier : compréhension du formulaire.
- Réorientation vers les services compétents comme :
 - ✓ Une recherche d'aide financière pour le paiement des loyers et autres charges (DALO, Banque de France) : MDSF, CCAS.
 - ✓ Un soutien alimentaire : CCAS, Resto du Cœur, MDSF
 - ✓ Une recherche d'information sur les logements insalubres/indignes et respect du droit du locataire : ADILE 85
 - ✓ Absence d'accès à l'information, production de justificatif, gestion dossier administratif : Maison France Services (CAF, Centre des Finances) / Pôle Emploi
 - ✓ Conseil protection contre la violence : Accueil d'urgence – Femme en Difficulté, 39-19.
 - ✓ Demande d'hébergement en urgence : 115 / VISTA, CCAS
 - ✓ Problèmes de transport : Transport à la Demande, CCAS
- Recherche de logements prioritaires pour les travailleurs, saisonniers, stagiaires, personnes d'origine étrangères, mineurs...
- Proposition d'un accueil des demandeurs décentralisés, dans les CCAS.

Les usagers expriment le besoin d'être écouté, reconnu (méconnaissance, détresse pay, impuissance), accompagné, rassuré. Ils démontrent une démotivation pour les démarches administratives. C'est pourquoi il est important de mettre en évidence le rôle du guichet qui propose un accompagnement complet aux personnes s'y présentant.

Au guichet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération 499 ménages ont pris un contact avec le guichet en 2021.

• L'hébergement d'urgence

L'étape, association de bénévoles créé en 1992, gère l'accueil d'urgence des personnes sans toit. Les 70 bénévoles de l'association se relaient pour gérer l'accueil, le soir, à 18 h, puis le départ, à 9 h, ainsi que les courses, le ménage et la lessive. Les personnes sont accueillies pour 2 nuits consécutives contre une nuit avant le début de la crise sanitaire. Ce nouveau mode d'accueil permet aux personnes de se reposer plus longtemps et d'avoir un besoin en bénévoles moins important.

Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il existe deux lieux d'accueil gérés par l'ETAPE :

- Dans une maison propriété de la Ville de Saint Gilles Croix de Vie, mise à disposition gratuitement, situés près du complexe sportif de la Chapelle.
- A Saint Hilaire de Riez, depuis peu, dans une maison appartenant à la Ville et mise à disposition gratuitement, rue de la Touche.

L'association rencontre des difficultés entre autres le départ de bénévoles âgés et/ou fragiles, et des difficultés croissantes dans la gestion de l'accueil des personnes en difficulté. C'est l'une des raisons pour laquelle l'association ETAPE a fait appel à l'association VISTA. Celle-ci soutient les bénévoles de l'ETAPE pour l'aspect sécurité, mais elle met aussi en place des groupes de paroles et aide à la gestion des situations problématiques.

VISTA est née en janvier 2022 de la fusion de l'association APSH et PASSERELLE. Elle a pour objectif d'assurer des missions d'accueil, d'hébergement et de réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion à travers diverses structures. Ces dernières ont été créées à partir d'un conseil de marque cruel de places d'hébergements d'urgence sur le territoire. L'association VISTA tente ainsi de faciliter l'accès au logement de

populations exclues tant pour des raisons économiques complexes que par le déficit de logements adaptés. Certains CCAS redirigent les personnes en difficultés vers VISTA

En résumé, nous pouvons dire que, malgré une augmentation du nombre de logements sociaux entre 2016 et 2022, l'offre du parc locatif social est inégale sur le territoire et insuffisante au regard des demandes en attente. La composition des ménages avec, d'une part, une population vieillissante et, d'autre part, des séparations, entraîne un besoin croissant en logement pour des foyers composés d'une ou de deux personnes. A noter également que le guichet d'enregistrement propose un accompagnement complet des personnes qui s'y présentent et les dirige vers les services compétents le cas échéant.

Le territoire connaît une pénurie en matière de places d'urgence. C'est un constat et une problématique rencontrée régulièrement par les CCAS mais aussi par les associations qui œuvrent pour les populations les plus démunies.

➔ FOCUS sur la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Communauté d'Agglomération, dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire, est tenue de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), en vertu de la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Cette instance obligatoire est en charge de la gouvernance territoriale des attributions de logements sociaux à l'échelle communautaire. A cet effet, elle sera chargée dans un premier temps de l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux.

Dans le cadre du PPGD (Plan Partenarial de la Gestion de la Demande), chaque bailleur social se charge de l'attribution des logements dans le cadre de sa propre Commission d'Attribution des Logements (CAL), à laquelle chaque commune est associée. Lorsqu'une attribution de logement social est proposée sur son territoire, La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie y est désormais membre de droit.

La loi « égalité et citoyenneté » confirme comme principe de base, l'égalité des chances pour l'accès au parc social. Elle impose que 25% des attributions annuelles de logements sociaux soient consacrées aux 25% des demandeurs les plus pauvres. Suivant l'arrêté préfectoral du 18 mai 2017, les personnes ou ménages concernés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont ceux dont les ressources annuelles n'excèdent pas 8 013 € par unité de consommation en 2017.

Le parc locatif social sur la Communauté d'Agglomération totalise actuellement 1 230 logements, dont 52% sont détenus par Vendée Habitat, 28% par Vendée Logement et 20% par d'autres bailleurs, dont la Communauté de Communes. Le taux de rotation des logements reste limité et en moyenne une centaine de logements donnent lieu à une nouvelle attribution chaque année.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 septembre 2017 avait décidé de la composition suivante pour la CIL, suivant 3 collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales : les maires des communes ou leur représentant respectif, le Président du Conseil Départemental ou ses représentants
- Le collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions des logements sociaux : le Président de Vendée Habitat ou son représentant, le Président de Vendée Logement ou son représentant, le Président d'ICF Habitat Loire-Bretagne ou son représentant, le Président de PODELHA ou son représentant, le Président de SOLHA ou son représentant, en sa qualité d'organisme agréé maître d'ouvrage d'insertion

- Le collège des représentants des usagers ou des associations intervenant pour le logement des ménages défavorisés : le représentant local de la Confédération Nationale du Logement (CNL), le représentant local de la Confédération Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), en tant que représentants des localités, un représentant des associations « Habitat et Humaine Vendée » et « Accompagnement Personnalisé et Soutien à l'Habitat APSH devenu VISTA en 2022 ».

La politique intercommunale d'attribution est déclinée à travers plusieurs dispositifs interdépendants à mettre en place par l'EPCI :

• La conférence intercommunale ou logement (CIL), instance multi-partenariale, en charge de la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux.

Elle adopte des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant :

- Les attributions et les mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire
- Les modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires au titre du DALO, au titre des critères définis à l'article L. 441-1 du CCH ou relevant des projets de renouvellement urbain
- Les modalités de coopération inter-partenariale.

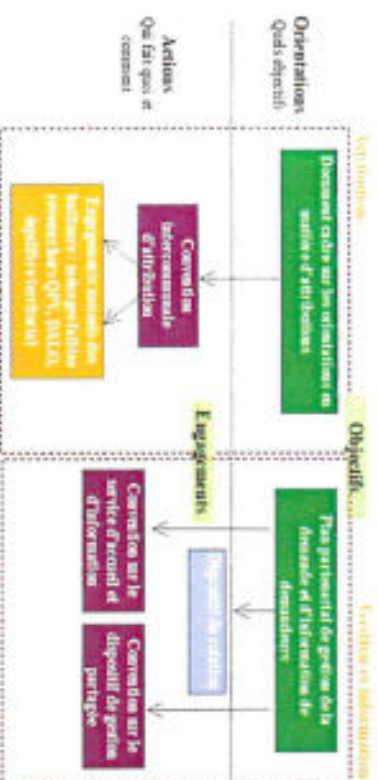
La convention intercommunale d'attribution (CIA) qui constitue la déclinaison opérationnelle des orientations adoptées par la CIL. Elle permet de contractualiser sur des engagements pris par chaque partenaire pour mettre en œuvre ces orientations et atteindre les objectifs fixés.

Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) définit des orientations destinées à :

- Assurer une gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle intercommunale
- Assurer une plus grande transparence et équité dans le processus d'instruction ;
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur
- Traiter les demandes des ménages en difficultés.

Ces orientations sont déclinaées en actions qui font l'objet de conventions sur le service d'accueil et d'information du demandeur et sur le dispositif de gestion partagée.

La Conférence Intercommunale du Logement : les différents dispositifs obligatoires



Comment se décline-t-elle

- La conférence intercommunale du logement (CIL)
 - Obligatoire par la loi
 - Élabore les orientations en matière d'attributions
 - Soumises à l'approbation du préfet et du président de l'EPIC
- La convention intercommunale d'attribution (CIA)
 - Document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux
 - La déclinaison locale de règles nationales
- Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD)

Essuie de suite :

- Installation de la CIL octobre 2021
- Diagnostic à faire sur l'état de la demande de logement social sur le territoire en cours de réalisation
- PPGD prorogé d'un an jusqu'en juin 2023
- Fin 2023 la colation devra être mise en place.

La solidarité :

- L'aide alimentaire sur le territoire

Le dispositif d'aide alimentaire intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie regroupe plusieurs acteurs ayant pour prérogative la distribution de denrées aux personnes en difficulté. Ces acteurs distributeurs sont les 14 communes et le Secours Catholique. Sur l'année 2021, en moyenne, cette aide alimentaire a bénéficié à 132 familles par mois (263 personnes).

La gestion du dispositif d'aide alimentaire :

Le 22 juillet 2021, le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé le transfert de la gestion, de l'animation, du suivi et de l'amélioration de l'aide alimentaire au CIAS. Cela s'est concrétisé par la création d'un poste.

L'approvisionnement du dispositif d'aide alimentaire :

Actuellement, l'approvisionnement du dispositif intercommunal d'aide alimentaire est exclusivement approvisionné par la Banque Alimentaire (association nationale, délégataire de la mission de service public d'aide au plus démunis, qui centralise, stocke et redistribue à des associations et CCAS partenaires), de par sa collecte annuelle nationale et ses apports mensuels (voir schéma ci-dessous).



- La collecte nationale de la Banque Alimentaire chaque novembre :
En novembre 2021, presque 12 tonnes de denrées ont été récoltées dans les supermarchés du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ces denrées sont allouées à Givrand, à proximité du siège de la Communauté d'Agglomération. Elles sont propriétés de la Banque Alimentaire mais restent sur le territoire pour restreindre les transports de denrées.

- L'approvisionnement mensuel par la Banque Alimentaire :
Chaque mois, le dispositif d'aide alimentaire intercommunal est approvisionné par la Banque Alimentaire départementale en fonction du nombre de bénéficiaires. Il s'agit des denrées du Fond Européen d'Aide aux plus Démunis et de produits inventés d'entreprises agro-alimentaires, de la grande distribution et ponctuellement d'autres acteurs.

Cette dépendance à un dispositif associatif national peut être source de frustration par l'impossibilité de maîtriser la qualité et la quantité des denrées apportées aux bénéficiaires. Certaines communes se sont déjà saisies de cette question par la mise en place d'un autre approvisionnement (épicerie communale, jardins partagés, partenariat avec une boulangerie...). De plus, au niveau du CIAS, une réflexion a été lancée pour diversifier l'approvisionnement du dispositif intercommunal.

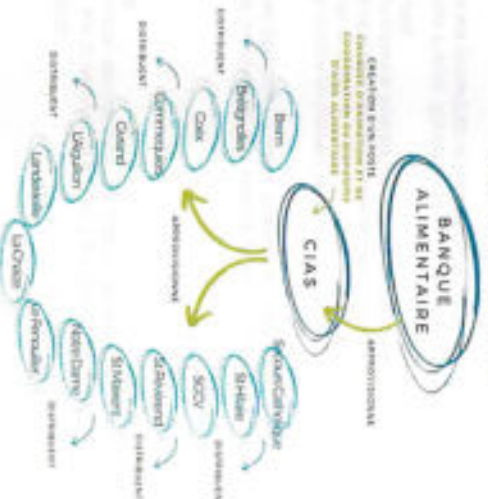
- En janvier 2022, le CIAS a voté l'achat de légumes à un maraîcher en agriculture biologique de Brem sur Mer. Cet approvisionnement a pour but d'améliorer la qualité des denrées proposées et ainsi de tendre vers les objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS) : l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, le rééquilibrage protéique et l'augmentation de la consommation de produits bio.

Le fonctionnement du dispositif d'aide alimentaire :

Le mode de fonctionnement actuel sur le territoire se résume à une distribution mensuelle. Chaque mois, les acteurs distributeurs (14 communes et Secours Catholique) font part de leur nombre de bénéficiaires, que le CIAS communalise à la Banque Alimentaire. Celle-ci approuve en conséquence le CIAS une fois par mois.

Ce jour d'approvisionnement, une équipe de bénévoles est sollicitée (environ 6 personnes) pour répartir les denrées par acteurs distributeurs en fonction du nombre de bénéficiaires. Cela se déroule au local de Givrand, à proximité du siège de la Communauté d'Agglomération. Ces acteurs distributeurs viennent ensuite récupérer les denrées pour les redistribuer sur leur commune aux bénéficiaires de cette aide alimentaire.

INTERMÉDIAIRES DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'AIDE ALIMENTAIRE



Le Conseil d'Administration du CIAS a soutenu, en juin 2021, la création d'un poste dédié à la mission d'animation et de coordination intercommunale de l'aide alimentaire. La professionnalisation de cette mission à temps-plein a permis, entre autres, l'amélioration de la logistique de cette étape d'approvisionnement.

Cependant, cette logistique nécessaire toujours une organisation et une maintenance importante, la présence de plusieurs bénévoles et de véhicules pour le transport des denrées. Les communes sont donc sollicitées pour proposer des bénévoles ou des véhicules. Sur le territoire, il n'y a pas de bénévoles de la Banque Alimentaire à proprement dit. L'investissement des CCAS peut être conséquent mais peut aussi être très disparate. Ce point sera à travailler dans la réflexion future tout en tenant compte des situations des communes.

Ce dispositif intercommunal regroupe un ensemble varié de « dispositifs d'aide alimentaire communaux indépendants », en effet, chacune des 14 communes du territoire gère l'organisation de sa distribution auprès de ses bénéficiaires :

- Pour exemple, le CCAS de Saint Gilles Croix de Vie dispose d'une épicerie sociale créée en 2006 afin de répondre sous une forme différente à l'aide alimentaire assurée auprès des bénéficiaires. L'idée principale étant de leur permettre d'être « acteur-consuméteur », de pouvoir choisir les produits qu'ils veulent consommer, de participer financièrement et ainsi de réduire l'assistanat et la stigmatisation.
- Le CCAS de Saint Hilaire de Riez ou le Secours Catholique, sans fonctionner par le biais d'une épicerie sociale, donnent la possibilité aux bénéficiaires de choisir leurs denrées.
- A l'inverse, pour d'autres communes, le bénéficiaire va chercher à la mairie son colis alimentaire, sans avoir le choix de ce qui le compose. Cela peut être lié à des moyens de stockage insuffisants, des bénéficiaires trop peu nombreux sur la commune, ou par choix...
- Certaines communes, devant le peu de bénéficiaires, font la démarche de porter directement le colis aux personnes et là encore pas de choix dans sa composition.

Les autres acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- Les Restos du Coeur est une autre des quatre associations délégataires de la mission de service public d'aide au plus démunis. Ils ont un fonctionnement qui dépend du réseau national et dont le partenariat avec les autres acteurs reste limité. Leurs locaux sont situés à proximité de ceux de la Communauté d'Agglomération, sur la commune de Givrand. Cette association rassemble environ 70 bénévoles. Concernant l'attribution d'une aide à un bénéficiaire, il n'y a pas de critère de lieu d'habitation. Les personnes dans le besoin peuvent venir d'autres territoires. Cela explique en partie l'important nombre de bénéficiaires auxquels ils viennent en aide. Ainsi, la campagne de l'été 2020 a concerné 200 familles bénéficiaires, et la campagne d'hiver 2020-2021 a concerné 300 familles, c'est-à-dire 720 individus.

- Le Secours Populaire est une autre des quatre associations délégataires de la mission de service public d'aide au plus démunis (avec la Croix Rouge, dernière de ces quatre associations, n'est pas présente sur le territoire). Leurs locaux sont situés sur la commune de Saint Hilaire de Riez. Cette association rassemble une quinzaine de bénévoles et vient en aide à 45 familles, c'est-à-dire 85-90 personnes (avril 2021). Tout comme les Restos du Coeur, il n'y a pas de critère sélectif en fonction du lieu d'habitation lors de l'attribution de l'aide. Cependant, le Secours Populaire semble avoir beaucoup moins de moyens que les Restos du Coeur. Le partenariat avec d'autres acteurs reste extrêmement limité.

- **La commission consultative aide alimentaire**

Dans une démarche de gestion intercommunale, le CIAS a mis en place une Commission Consultative Aide Alimentaire, à laquelle participent des membres du CIAS, un représentant du Secours Catholique, des techniciens du CIAS et des CCAS et des bénévoles. Ensemble, ils réfléchissent à améliorer ce dispositif d'aide alimentaire sur divers points :

- Respect des normes d'hygiène
- Amélioration de la qualité des denrées et diversification des approvisionnements pour ne plus dépendre uniquement de la Banque Alimentaire
- Amélioration de la logistique du dispositif, construction d'un projet intercommunal...

Pour conclure sur l'aide l'alimentaire sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie : celle-ci est prise en charge par plusieurs acteurs, indépendants les uns des autres et entre qui les liens commencent à se tisser. Concernant plus précisément le dispositif animé par le CIAS, le service proposé aux habitants du territoire n'est pas égal partout. En règle générale, il est encore très sommaire, dans son approvisionnement, sa logistique mais également dans sa démarche globale pour aider les bénéficiaires (accompagnement, écoute, compréhension des problèmes de fonds...)

Cependant, la création d'un poste d'animation du dispositif intercommunal et d'une commission consultative montre l'intérêt et la volonté du territoire à s'emparer de cette question.

- **Entretiens avec les acteurs du territoire :**

De nombreux partenaires de la solidarité existent sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Afin de compléter notre analyse nous sommes allés à la rencontre de certains d'entre eux de manière non exhaustive.

Habitat et Humanisme :



La fédération nationale Habitat et Humanisme est reconnue d'utilité publique et existe depuis plus de 30 ans. L'objet de l'association est d'agir en faveur du logement, de l'insertion et de la création de lien sociaux.

En Vendée, il existe deux associations :

- **Habitat et humanisme 85**
 - Décide de la politique départementale
 - Coordonne les 5 antennes
 - Assure les mesures d'accompagnement social avec 2 travailleurs sociaux
- **Habitat et humanisme gestion, AIVS (agence immobilière à vocation sociale)**
 - Assure la gestion des parcs locaux 85 et 44
 - Anime la CAL, la CIL et la CLP en collaboration avec l'association.
 - Mobilise de nouveaux logements et participe à l'élaboration de nouveaux projets immobiliers

A ce jour, en Vendée, c'est surtout le Pôle logement accompagné qui est mis en œuvre. Quelques chiffres (2020) :

- 215 logements
- 43 nouvelles familles logées en 2020
- 1 AIVS + 5 antennes réparties sur le département dont Saint Gilles Croix de Vie + 1 pension de famille à Challans actuellement 12 logements avec un projet d'agrandissement à 20 logements
- 97 bénévoles
- 10 salariés
- 200 sympathisants.

L'association Giliocruicienne accueille les demandeurs, leur attribue ou les accompagne vers des logements pérennes. L'association ne gère pas l'urgence, l'objectif est bien de proposer un parcours d'accompagnement.

Les problématiques rencontrées par l'association concernent la répartition très inégale du parc local sur notre territoire et le manque de mobilité. En effet, le public accompagné est très souvent sans moyen de locomotion et parle et donc en recherche de logement à proximité de commerces. Le développement de la compétence mobilité permettrait de développer le parc local au sein des communes rétro-illorales.

A noter que la mise en place de Maison France Services est un atout et une aide pour l'association. C'est un « plus » qui facilite les démarches et l'accompagnement.

La Maison des Solidarité et des Familles :



La Maison des Solidarité et de la Famille (MDSF) est un lieu d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement pour tous les publics. Différents services d'action sociale du Département de la Vendée sont présents :

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

VENDEE LE DÉPARTEMENT

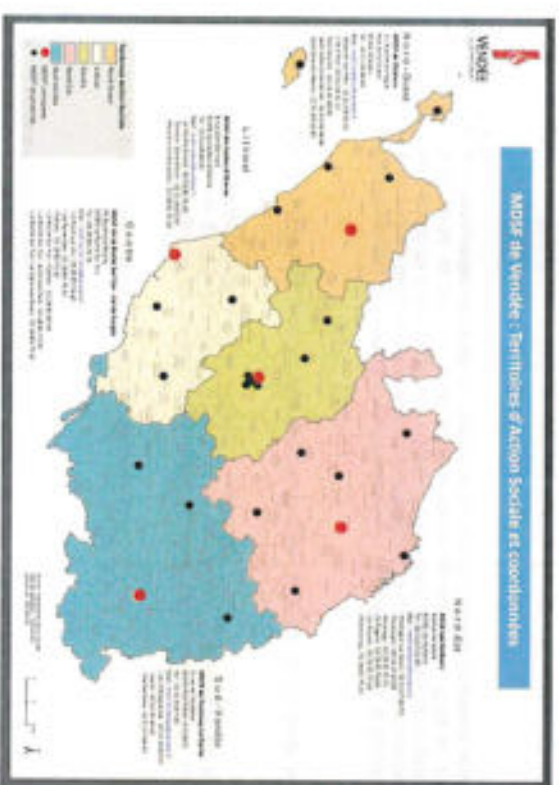
Le service Départemental de l'Autonomie (SDA)

Le service de pléiade de la Transversalité en Territoire (SP2T)

Le service Insertion par l'Emploi (SIE)

Le service Insertion Prévention et Accompagnement Social (SIPAS)

La MDSF de Saint Gilles Croix de Vie est une des 6 antennes de proximité qui dépend de l'antenne principale de Challans.



Ce sont les responsables techniques du SIPAS que nous avons rencontré dans le cadre de l'ABS. La MDSF a un territoire large d'action sociale qui englobe la protection de l'enfance, la famille et l'enfant, les seniors, le logement et l'insertion. Leur champ d'action est donc transversal aux différents pôles du CIAS.

Quelques chiffres :

Sur le territoire Nord-Ouest = 3 738 suivis dont 1 269 en insertion préventive et accompagnement social sur le Pays de Saint Gilles. Ces suivis concernent une population de personnes vulnérables tout âge confondu.

Les axes de travail du SIPAS sont :

→ L'accès aux droits : logement, soutien à la parentalité, aide sociale à l'enfance, TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale), secours d'urgence...



→ L'insertion

Les bénéficiaires du RSA sont accompagnés via un contrat engagement réciproque entre le département et le bénéficiaire pour l'aide au retour à l'emploi.

La feuille de route 2022 sur le volet insertion décrit une volonté de déploiement et de développement sur le champ de l'insertion.



→ La prévention de l'enfance et de la parentalité

Cet axe de travail du SIPAS se traduit par des actions et un soutien à la parentalité via l'accompagnement éducatif de prévention (AEP) et des permanences éducatives. Il y a deux fois moins d'AEP en 2021 qu'en 2020, ce qui s'explique par un manque de professionnels afin d'encadrer ces AEP. Afin de remédier à ce phénomène, un deuxième poste d'éducateur de prévention est créé sur le territoire Nord-Ouest pour l'année 2022.

En 2021, il y a eu 43 évaluations d'informations préoccupantes traitées par les assistantes sociales, dont 32 ont bénéficié d'une préconsolidation d'une mesure d'accompagnement à la parentalité avec l'accord des parents (ex : Technicien de l'intervention sociale et familiale ou Aide éducative à domicile) et 8 ont fait l'objet d'une transmission judiciaire sans leur accord. Les confinements successifs n'ont pas permis de « voir » toutes les situations du fait de l'arrêt de l'école en présentiel et d'accès aux instances de loisirs et de parentalité. L'objectif du Département est de développer la prévention à la parentalité.

Notre échange a aussi permis d'évoquer l'importance de changer les représentations. Aujourd'hui l'accompagnement à la parentalité ne veut pas être placement des enfants mais bien ACCOMPAGNEMENT et PREVENTION. Il vaut mieux agir sur la prévention que sur la protection qui arrive trop tard. Un travail de partenariat pourrait ainsi être développé et un travail en réseau des différents professionnels et instances pourraient être mis en place. Attention cependant, le Département est le chef de file de l'Action sociale qui donne les grandes directives.

→ Les personnes vulnérables

Au même titre que pour les mineurs et leurs familles, la prévention et la protection des personnes adultes vulnérables, quel que soit leur âge, consistent pour le Conseil Départemental l'une des missions fondamentales de l'action sociale et médico-sociale.

La vulnérabilité se détermine par l'état d'une personne fragilisée :

- Dans son autonomie,
- Dans sa dignité.

- Dans son intégrité physique et/ou psychique et/ou intellectuelle.

Les actions sont portées par les conseillers en éducation sociale et familiales (CESF).

Les autres partenaires de la solidarité sur notre territoire :

- 1 foyer de jeunes travailleurs « Equinoxe » (46 T1 pour les 16-25 ans en situation de précarité),
- 1 centre Socio-culturel « La Pile Gare »,
- 1 espace de vie sociale « L'accorderie »

→ Focus sur la convention territoriale Globale CTG

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour un soutien au financement et au développement des services petite enfance, enfance et parentalité.

En 2018, la CAF de la Vendée avait informé la collectivité de la fin de ce dispositif au 31 décembre 2019.

Lors de la séance du 10 octobre 2019, et pour maintenir les financements existants, le Bureau Communautaire s'est engagé dans un nouveau cadre contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG) d'une durée de 5 ans à compter de 2020. Cependant, au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la CNAF a validé le report de la signature de la CTG au 31 décembre 2022 et le renouvellement à titre exceptionnel du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020-2021.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui va permettre de construire un projet de territoire partagé (EPCI, CAF, acteurs locaux) sur l'ensemble du volet social représenté par la Branche Famille de la CAF :

- Petite enfance / enfance / jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Animation via sociale
- Accès aux droits des allocataires
- Logement / cadre de vie.

Les objectifs de la Convention Territoriale Globale sont :

- Permettre une vision globale et décisionnée
- Offrir la possibilité aux élus de fixer un cap adapté à leur territoire
- Clarifier les interventions des différents acteurs
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La mise en place d'une CTG est obligatoirement portée par une intercommunalité, néanmoins les axes d'intervention et les actions peuvent être menés par des partenaires locaux (Centre Socio-culturel, Associations...)

Les participations financières de la CAF, dénommées « Bonus Territoire » seront déversées au travers des fiches actions et des porteurs de l'intervention.

- Les instances de travail :



Le COPIL

C'est l'organe décisionnaire de la CTG.

Il est composé du Président et du Vice-Président du CIAS, du président du Conseil d'Administration de la CAF, de la Directrice de la CAF, du Responsable de l'action sociale sur notre territoire et de la Conseillère technique CAF, des 14 Maires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ou 1 de leur représentant(e), la Directrice du CIAS, la Directrice Adjointe du CIAS chargée de l'enfance de la santé et du handicap, la Directrice Adjointe du CIAS chargée du social et des seniors, la Coordinatrice CTG (CIAS) et le coordinateur Enfance (CIAS).

INSTANCE DE DECISION

Il est chargé du suivi des objectifs et de l'évaluation de la convention. Il veille à la complémentarité des actions.

Il valide les grandes étapes de la démarche, les actions et s'assure du bon fonctionnement des projets.

Il est le relais de la volonté politique.

Le COTTECH

A la charge de proposer des axes de travail.

Il est composé des professionnels/chercheurs du territoire représentés par la Direction et les directrices adjointes du CIAS ainsi que les coordinateurs enfance et CTG et les professionnels des 14 communes (coordinateurs enfance/jeunesse et/ou Directeurs Généraux des Services), du responsable action sociale territoire Centre-Ille-et-Vilaine et/ou de la Conseillère technique de la CAF.

INSTANCE DE CONCERTATION

Il a en charge de définir le plan d'actions de la présente convention et de préparer les sujets du comité de pilotage.

Il oriente le COPIL, tout au long de la démarche.

Il s'assure de la cohérence entre les différentes démarches de territoire. Il donne son avis sur les projets.

Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques.

Il veille au bon déroulement de la mise en œuvre des projets.

Les Groupes Thématiques

Seront créés au fur et à mesure des actions à mettre en œuvre. Ils seront composés d'élus, de professionnels, de partenaires, d'habitants, ... »

Ils définiront les modalités de mise en œuvre des actions prioritaires par le COPIL.

Ils permettent de traduire les enjeux en proposition d'actions. Ils assurent le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

• Feuille de route :

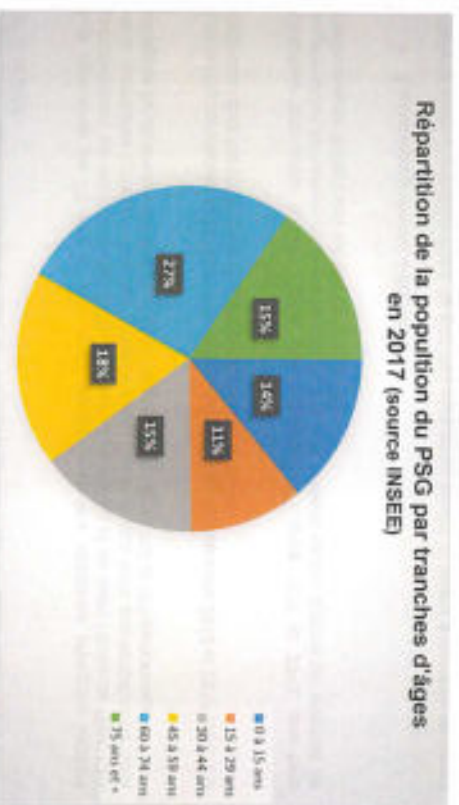
- 2019 : engagement écrit de la collectivité dans la mise en place de la CTG
- 2020 / 2021 : renouvellement exceptionnel du Contrat Enfance Jeunesse pour 1 an puis versement des bonus territoire prévisionnels
- 2021 : constitution du comité de pilotage, diagnostic et élaboration d'un plan d'action provisoirement axé sur les services et équipements déjà existants du territoire,
- 2021 / 2022 : Travail des instances, synthèse, validation et signature de la CTG avant le 31 décembre 2022
- 2022-2026 : approfondissement et élaboration des plans d'actions définis par les élus du nouveau mandat, mise en œuvre des actions, pilotage, suivi et évaluation.

93

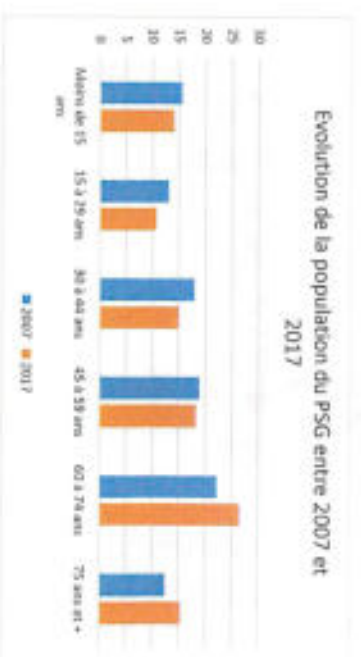
d) Les Seniors

La population seniors sur le territoire

Comme expliqué dans la première partie du document, la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est composée à presque 42% de personnes âgées de plus de 60 ans.

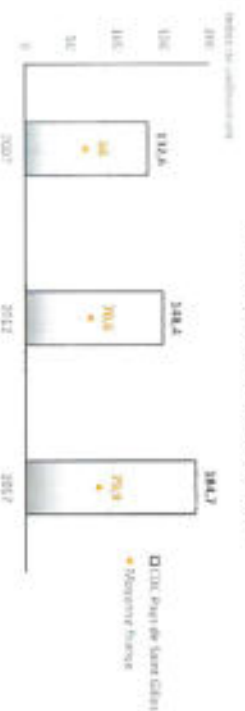


Depuis quelques années, on observe un vieillissement de la population. En effet, ce pourcentage de la population âgée de plus de 60 ans a augmenté de 7,2% entre 2007 et 2017. En parallèle, toutes les autres tranches d'âges ont quant à elles diminué sur la même période de référence. Nous pouvons donc expliquer cette hausse de la population notamment par le nombre de personnes venant s'installer sur notre territoire au moment de la retraite.



94

Evolution de l'indice de vieillissement entre 2007, 2012 et 2017 pour la CDC du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



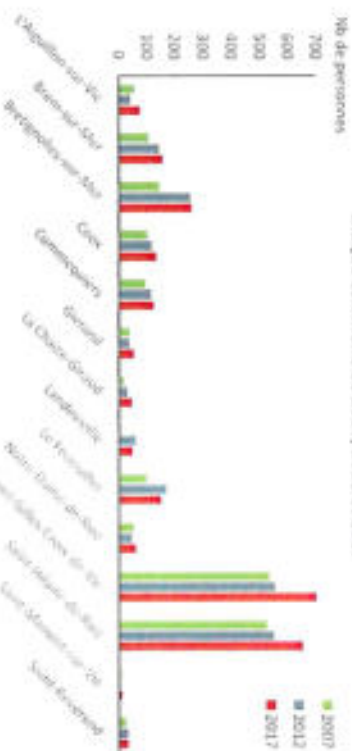
Dans la même lignée, l'indice de vieillissement de la population intercommunale est largement plus élevé (double) que celui de la population française que ce soit en 2007, 2012 ou 2017. De plus, cet indice augmente de manière plus prononcée pour la communauté de communes que pour le reste des territoires français. En effet, l'augmentation de l'indice de vieillissement de la communauté de communes entre 2012 et 2017 est de 36,3 contre une augmentation de 9,3 pour la population française, ce qui souligne d'ailleurs plus la part grandissante des personnes âgées de plus de 60 ans sur la Communauté de Communes.

Population par sexe et par âge regroupé en 2017 (Source INSEE)				
	Hommes	% population	Femmes	% population
60 à 74 ans	6 118	25,9%	6 847	27,1%
75 à 89 ans	2 919	12,4%	3 783	15%
90 ans et plus	248	1%	573	2,3%

En observe également que la part de personnes ayant plus de 75 ans représente presque 18% de la population totale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Sur cela 15,41% plus de 33% vivent seules.

	2007	2012	2017
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules sur la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	1 820	2 151	2 495

Evolution du nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules sur chaque commune de 2007, 2012 et 2017



Source : INSEE RP 2007 - 2012 - 2017 (Personnes de 75 ans et +)

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, une augmentation du nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules est constatée entre 2007, 2012 et 2017.

Les personnes de 75 ans et plus vivant seules dans leur résidence principale habitent principalement sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riels. Ces deux communes correspondent aux secteurs ayant connu la plus forte augmentation de cette catégorie de personnes entre 2012 et 2017 (augmentation entre 100 et 150 personnes).

Les autres communes du territoire n'ont connu qu'une faible hausse entre 2012 et 2017 voire une diminution pour les communes de Landevielle et Le Fenouillet.

Certains communes avaient connu, plus précocement : entre 2007 et 2012, une forte augmentation du nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules, comme par exemple les communes de Bretignolles sur Mer et du Fenouillet.

• L'accompagnement à domicile

Comme évoqué précédemment, la part des personnes seules et vivant à domicile ne cesse d'augmenter au fil des années. C'est donc en toute logique que le territoire voit son offre d'accompagnement à domicile augmenter. Ce phénomène est accentué depuis le début de la crise sanitaire. A ce jour c'est entre 16 et 20 services d'aide à domicile que l'on trouve pour chacune des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile interviennent pour aider les personnes âgées à faire ce qu'elles n'ont plus les capacités de faire, par exemple s'habiller, faire les courses, préparer les repas. Il existe deux types de services : les services prestataires et les services mandataires.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires sont autorisés à fonctionner par les services du Département pour intervenir auprès d'une population considérée comme fragile :

- Familles en difficulté ou en situation d'exclusion,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes âgées ayant besoin d'aide à l'autonomie.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires ont le statut de service médico-social et doivent remplir les obligations réglementaires strictes. Le Département contrôle notamment la qualité des prestations rendues par ces services.

Les aides à domicile sont recrutées et salariées par le service d'aide à domicile prestataire.

Leurs tarifs sont encadrés. En fonction de leurs revenus, les personnes qui bénéficient d'heures d'aide à domicile grâce à l'APA ou à l'aide-ménagère du Département et font appel à un service prestataire peuvent avoir un reste à charge.

Lorsqu'une personne âgée fait appel à un service d'aide et d'accompagnement à domicile mandataire, elle est l'employeur de la personne qui vient l'aider chez elle. Elle doit donc être en capacité d'assumer le rôle d'employeur.

Les interventions des services d'aide et d'accompagnement à domicile ont pour objectif de favoriser ou de maintenir l'autonomie des personnes âgées et de leur permettre de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible.

Les interventions des aides à domicile concernent principalement :

- L'entretien du logement et du linge,
- L'aide au lever,
- L'aide à la toilette,
- L'aide aux courses,
- La préparation des repas,
- La prise des repas,
- L'aide au coucher.

Les aides à domicile peuvent également accompagner les personnes âgées lors de sorties, réaliser des activités de loisirs avec elles, et ainsi contribuer à maintenir leur vie sociale.

Certains services d'aide et d'accompagnement à domicile peuvent également proposer les prestations suivantes :

- Téléassistance,
- Portage de repas à domicile.

Il est possible d'avoir accès à d'autres prestations qui facilitent la vie mais qui ne relèvent pas des actes essentiels de la vie quotidienne comme les petits travaux de bricolage, le jardinage. Pour payer ces prestations, la personne âgée peut bénéficier d'aides fiscales. En revanche, elle ne peut pas bénéficier des aides de sa caisse de retraite ou de son Département.

Sur le territoire, 30 SAAD ont l'autorisation d'intervenir.

- Les actions de prévention

Un des facteurs de maintien à domicile est l'autonomie. Il est donc important de prévenir la perte d'autonomie en étant force de proposition en termes d'activités et de maintien de la vie sociale. Au sein des communes, les CCAS ou les élus aux affaires sociales (pour les communes n'ayant pas de CCAS) sont les forces vives de cette prévention. Que ce soit via leurs actions de recensement et de proximité ou encore par la mise en place d'animations comme le goûter des aînés ils contribuent à créer et maintenir le lien social.

Au niveau intercommunal, le conseil d'administration du CIAS a voté en janvier dernier la mise en place d'une commission consultative actions de préventions seniors de manière à penser collectivement la prise en charge de ce public. Ce groupe de travail composé de membres du conseil d'administration du CIAS a pour vocation de travailler les « propositions, étude et avis sur tous sujets relatifs à la santé sur le territoire du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie afin d'agir en faveur de la prévention des seniors sur le territoire, dans les domaines suivants définis comme relevant de l'intérêt communautaire :

- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie
- La construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint-Gilles Croix de Vie
- La construction et l'entretien de La Chaize Giraud
- La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Pyménées » de Saint-Matert-sur-Vie
- La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements ».

L'intérêt de cette commission, au-delà du travail partenarial et de co-construction, est de pouvoir penser la prévention et les actions seniors de manière à ce que tous les habitants du Pays de Saint-Gilles aient accès aux mêmes propositions.

- Les établissements

Sur le territoire 17 structures donnent la possibilité d'accueillir jusqu'à 1 030 personnes âgées dépendantes ou autonomes suivant leur choix de vie et leurs besoins.



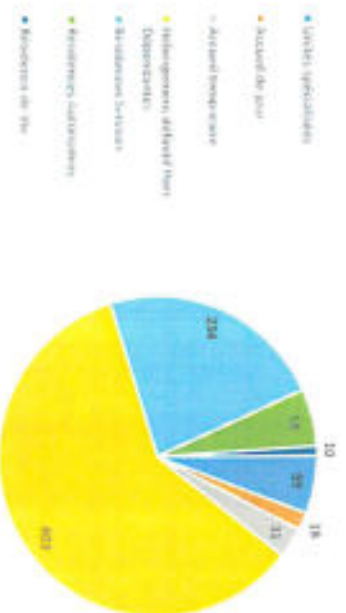
13 communes sur les 14 possèdent un établissement d'accueil et d'hébergement avec une concentration plus importante sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie. La taille de l'établissement n'est pas toujours proportionnelle au nombre d'habitants de la commune même et les grosses communes possèdent des établissements plus importants.



Nombre de structures pour personnes âgées Capacité d'accueil des structures

Source : CDAS-PSP-Personnes âgées

Répartition de l'offre d'accueil et d'hébergement sur le territoire, 2020.



Sur le territoire il y a 10 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), 5 Résidences Autonomes.

Dans cette totalité de places nous trouvons :

- 59 places affectées à l'accueil et l'hébergement des personnes âgées désorientées. Il faut noter que très peu d'établissements sont pourvus d'unités spécialisées car nous n'en trouvons que 4 sur les 11 établissements médicaux. C'est une piste à développer dans les années à venir car les besoins sont de plus en plus prégnants.
- 18 places permettant de proposer de l'accueil de jour, ce qui semble peu aux regards des besoins
- 31 places d'accueil temporaire dont 24 sont concentrées sur 1 seul établissement sur la commune de Commequiers
- 234 places en Résidence services avec une gestion prise uniquement. Nous comptons une nouvelle résidence depuis 2020 sur la commune de Briégnolles sur Mer
- 58 places en résidence autonomie réparties sur 3 communes du territoire
- 10 places en résidence de vie sur la commune de Landevielle dont le concept se veut original avec des logements individuels et une salle de vie commune pour la création de partage et de convivialité.

Le territoire dispose également de 3 familles d'accueil pour personnes âgées pour 7 places :

- 3 en accueil permanent
- 3 en accueil temporaire
- 1 en accueil de jour

Des projets sont en réflexion ou en construction sur le territoire permettant ainsi de rajouter :

- 12 logements T2 et T3 de type Foyer Social
- 87 places en résidence autonomie

Afin de compiler cet état des lieux, il est intéressant de mettre en avant le taux d'équipement dans les EHPADs sur notre territoire. Ce taux se calcule en prenant l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur le territoire divisé par le nombre de personnes de plus de 75 ans habitant ce territoire et multiplié par 1 000. Ainsi en 2020, le taux d'équipement dans les EHPADs est :

	Places d'EHPAD disponibles	Taux d'équipement
Pays de Saint Gilles	733	94,27
Vendée	10 283	140,9

Ce taux nous démontre que le territoire est sous équipé par rapport au département alors qu'il connaît une hausse de sa population et un vieillissement de celle dernière et donc connaît un besoin croissant en hébergement et prise en charge des seniors.

Il est important de souligner que le taux d'équipement du département est la raison pour laquelle il est très difficile aujourd'hui d'ouvrir des places supplémentaires en EHPAD. En effet, c'est bien ce taux qui fait référence pour l'ARS, alors qu'il ne reflète pas la réalité de l'ensemble du territoire.

De plus, le tableau ci-dessous (source CDAS) détaillant le rapport de l'offre et de la demande ne font que prouver notre incapacité, aujourd'hui, à répondre aux besoins spécifiques de la population du Pays de Saint Gilles.

Inscriptions 2020	Inscriptions depuis le 1 ^{er} janvier 2021	Capacité de ces Etablissements	Taux de pression pour 2020	
EHPAD de la Communauté de Pays de Ste Gilles Croix de Vie	1 796	1 318	733	245%

Les évolutions des besoins d'accompagnement sur le territoire sont :

- Adaptation du logement pour répondre au souhait du maintien à domicile
- Accompagnement des EHPAD à l'ouverture sur le territoire
- Réflexion sur l'hébergement

Questionnaires aux établissements (privés et publics)

Afin d'interroger les structures sur leurs difficultés et leurs besoins, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des établissements recensés sur le Pays de Saint Gilles soit à 17 structures.

Il était également possible d'organiser un temps d'échange individuel pour aller plus loin.

Sur la totalité des établissements seuls 8 ont répondu et un seul a souhaité nous rencontrer. A noter cependant que dans le cadre de nos rencontres partenaires, nous avons également échangé avec l'ADAMAD, gestionnaire du centre d'hébergement temporaire dont les murs appartiennent au CIAS.

Difficultés	Besoins
Liées aux bâtiments : agencement, mauvais emplacement géographique, problèmes d'accessibilité aux abords des établissements	Revoir les critères d'attribution du plan d'aides à l'investissement avec l'ARS Développement des transports collectifs aux abords des établissements Aménagement des routes et des trottoirs pour faciliter les déplacements des résidents
Liées aux recrutements : peu de candidatures	Actions pour valoriser les services d'aides à la personne Harmoniser les conditions de travail
Métiers non valorisés et non reconnus En cas de mutation = pas de logement	Mutualiser les ressources pour les remplacements
Manque de temps pour « aller vers »	Organisation de temps de rencontres entre professionnels

Pour conclure les questionnaires, nous avons demandé aux établissements comment ils voyaient l'EHPAD de demain, ci-dessous la synthèse de leurs réponses :



Pour conclure cette partie attachée au pôle seniors, on observe sur le territoire une offre croissante de services à domicile assez représentative des besoins et des envies des seniors, à savoir : rester le plus longtemps chez soi. En effet, la population des plus de 60 ans représente 42% de la population totale du Pays de Saint Gilles dont 15,41% ont plus de 75 ans et dont 33% vi seule. Les actions de prévention seniors vont aussi dans ce sens de la prévention à la perte d'autonomie et du maintien de la vie sociale. L'objectif est de construire pour adaptée l'offre aux besoins, c'est pourquoi une commission consultative actions de prévention seniors a été créé début 2022 au CIAS.

Sur le territoire, on compte 17 établissements pour 1 030 places. Le type d'accueil proposé met en avant le manque de places de jour ainsi que pour personnes désorientées. A ce jour, le taux d'équipement ainsi que le taux de prestation démontrent notre incapacité à répondre aux besoins spécifiques de la population.

SUITE A DONNER

Comme expliqué en introduction du document les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population. L'objectif de l'ABS est donc de présenter une photographie du territoire et de la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour permettre aux élus de répondre aux besoins collectifs.

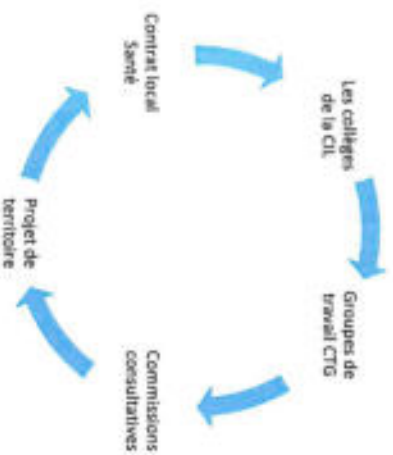
Ce travail est à associer au projet de territoire de manière à définir et à prioriser des enjeux qui seront la feuille de route du mandat de la politique sociale du CIAS.



La définition et la priorisation des enjeux seront faites par les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales au travers d'ateliers de travail.

La deuxième partie de la démarche consistera à établir un plan d'actions pour chacun des enjeux de manière à répondre aux objectifs fixés.

La co-construction et le travail partenarial entre les différentes instances déjà présentes au sein de la Communauté d'Agglomération et du CIAS, seront les clés de la réussite du projet social.



Annexe 1 : Les sources de l'ABS

- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)
- Caisse d'Allocations Familiales de Vendée
- CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles
- ADILE : Observatoire de l'habitat (Agence d'information sur le Logement de l'Energie)
- Pôle Emploi
- Vendée senior
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- GNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- Conseil Départemental 85 / Maison Des Solidarités et des Familles / Protection Maternelle et Infantile
- Agence Régionale de Santé
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail)
- Assurance Maladie
- CPIS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- Diagnostic enfance et jeunesse communauté de communes (2014, 2018)
- Audit enfance 2021 CIAS
- Diagnostic mobilité communauté de communes (2018)
- Observatoire des territoires
- Observatoire régional de l'emploi des Pays de la Loire
- Conseil de l'ordre des médecins
- Etude transport et mobilité Pays de Saint Gilles
- Ouest France
- France bleu info santé-sciences
- SINDS (Système National des Données de Santé)
- ADAPEI/ARJA
- Retai Petite Enfance CIAS
- Lieu d'Accueil Enfants Parents CIAS
- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
- Habitat et Humanisme
- AREAMS
- VISTA
- ADAMAD
- ACCESS VIE
- Bailleurs sociaux AVS/CICAS
- Mémoire F. POISSON
- Handi Espoir